



RAPPORT ANNUEL

2024 **Déchets** PAYS VOIRONNAIS

www.paysvoironnais.com

Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à son assemblée délibérante, **un rapport annuel sur le prix et la qualité des services municipaux de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères. Le décret n° 2015-1827, pris pour application de la Loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV), est venu modifier le contenu du rapport, soit les indicateurs d'ordre technique et financier.**

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2024 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par le Pays Voironnais dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également **un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets**. Il est mis en ligne sur le site internet du Pays Voironnais :

www.paysvoironnais.com

Chers amis et usagers,

J'ai le plaisir de vous présenter une fois encore le rapport annuel du service gestion et valorisation des déchets de la CAPV. C'est pour moi aussi la possibilité de remercier tous les agents du service et de la collectivité pour leur dévouement afin de nous offrir un service public de qualité et, très souvent, en pointe dans l'animation et la prévention.

Les tonnages de déchets sur 2024 sont en hausse, mais de fortes disparités apparaissent selon les flux.

ÉDITO

Les déchets ménagers, les poubelles grises et jaunes sont en augmentation de + 1 %, en lien avec l'augmentation de la consommation. Cette légère hausse contraste toutefois avec la trajectoire de réduction importante de ces quatre dernières années (2 à 3 % de baisse annuelle). Le lancement du nouveau PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) 2025-2030 devrait permettre au service, ainsi qu'à tout le tissu institutionnel du monde des déchets, de questionner la politique de prévention, de collecte, de traitement et de valorisation des déchets du territoire. C'est une étape importante dans la définition de la stratégie du service ; les études devraient se conclure fin 2025.

En revanche, les volumes de déchets accueillis dans nos déchèteries sont en forte augmentation, de près de 10 %, dont principalement 13,6 % d'augmentation des déchets verts, 18 % d'augmentation des encombrants, 11 % d'augmentation du bois et 15 % de plus de déchets d'éléments d'ameublement.

La fréquentation de nos déchèteries continue de croître et sature certaines d'entre elles les samedis, jours de grande affluence.

C'est pour ces raisons qu'il devient urgent d'accélérer la mise en œuvre du Schéma directeur des déchèteries. Des groupes d'élus, d'usagers et agents travaillent depuis 18 mois sur la phase d'études qui se conclura d'ici juin 2025.

Les objectifs de ce Schéma directeur sont nombreux : rénover nos déchèteries, les mettre en conformité, améliorer l'accueil, le tri et le réemploi, mais aussi faciliter l'accès global, étendre les horaires d'ouverture... autant de sujets qui ont largement été remontés par les membres du COPIL.

Ce grand « carénage » s'accompagne également d'une stratégie ambitieuse sur la gestion des déchets verts en proposant un réseau de végéteries, accessibles tous les jours, et un travail avec les agriculteurs du territoire pour améliorer le retour à la terre de cette ressource, tout en minimisant les déplacements de camions à travers nos rues. Dans cette même logique, nous testons actuellement la mise en place de tiers-lieux dans le nord du territoire qui accueilleraient des ressourceries de secteur, pour accompagner le développement du réemploi sur l'ensemble du Pays Voironnais.

Le Conseil Communautaire devrait se prononcer d'ici la fin d'année pour entrer dans la phase opérationnelle entre 2026 et 2032. Ce Schéma directeur est essentiel pour les usagers du territoire car nos déchèteries recueillent près de la moitié des déchets du territoire. Le budget prévisionnel est voisin de 12 M€.

Ce n'est malheureusement pas les seuls investissements nécessaires au traitement de nos déchets que nous allons devoir assurer dans les prochaines années. Les Présidents des 7 collectivités partenaires de la coopération Sud-Isère ont inauguré le centre de tri Athanor (66 M€) et les travaux pour la reconstruction de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique (320 M€) doivent démarrer d'ici 2026.

La hausse des taux d'intérêt ces dernières années ne facilite pas, bien évidemment, le financement de ces investissements massifs mais essentiels pour continuer à recycler et valoriser nos déchets.

Les élus sont très conscients des efforts de nos concitoyens en termes de gestes de tri comme en coûts de financement de ces services publics. C'est pourquoi il est essentiel de redoubler d'efforts sur la prévention et la sensibilisation afin de réduire les volumes de déchets à traiter, et pour le service, de questionner ses missions et son fonctionnement pour maîtriser les coûts et le niveau de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.



Antoine CLOPPET

Vice-Président du Pays Voironnais
en charge de la prévention
et de la valorisation des déchets
et des énergies renouvelables

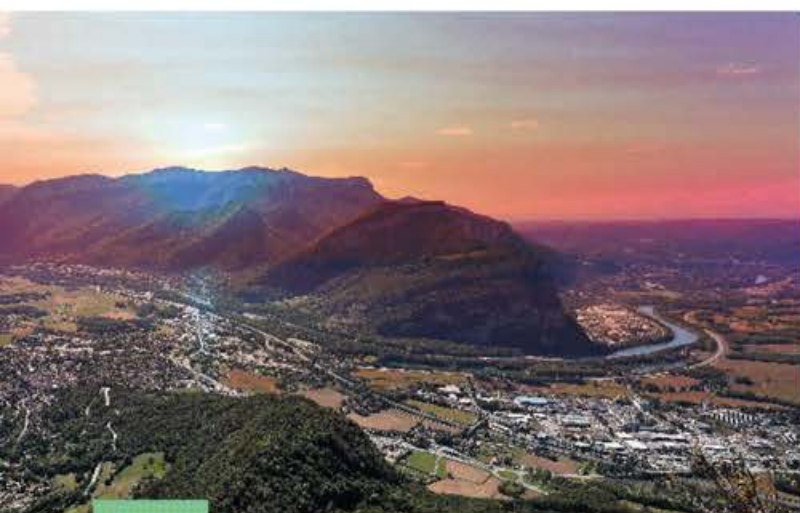
SOMMAIRE

1	IDENTITÉ DU TERRITOIRE	6
2	LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE	12
3	ÉCONOMIE CIRCULAIRE, RÉDUCTION DES DÉCHETS ET SENSIBILISATION DES USAGERS	23
4	COLLECTE / DÉCHÈTERIES	58
5	TRANSIT / TRANSFERT	64
6	GESTION DES DÉCHETS DES TIERS	66
7	TRAITEMENT	71
8	SYNTHÈSE	80
9	BILAN FINANCIER	84
10	LES PERSPECTIVES 2025	88
	ANNEXES	92
	GLOSSAIRE	94

1 IDENTITÉ DU TERRITOIRE

A

COMPÉTENCES STATUTAIRE, JURIDIQUE ET TECHNIQUE



Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Voironnais (SMAV), créé en 1974, s'est engagé très tôt dans la gestion des déchets ménagers. Il est à l'origine de la création de la première unité de compostage de l'Isère, en 1980. Cette création marqua le démarrage effectif de la politique de gestion des déchets ménagers sur le Pays Voironnais. Puis, à partir de cette date, les événements vont s'enchaîner jusqu'à la constitution d'un dispositif complet de collecte et de traitement des déchets. Le SMAV, devenu Communauté de communes du Pays Voironnais en 1994, puis Communauté d'agglomération du Pays Voironnais au 1^{er} janvier 2000, **exerce les compétences collecte et traitement des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire.**

RAPPEL SUR LA COMPÉTENCE DES COLLECTIVITÉS EN TERMES DE GESTION DES DÉCHETS

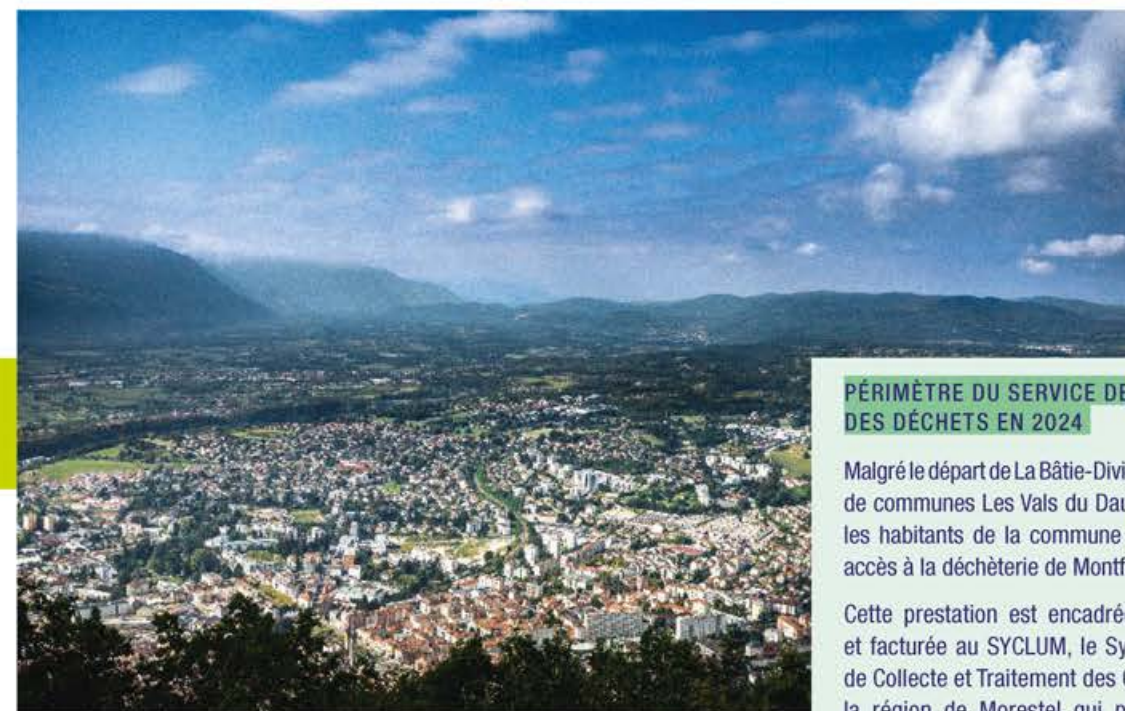
Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en porte-à-porte (PAP), en point d'apport volontaire (PAV) ou en déchèteries. Les déchets assimilés correspondent aux déchets des activités économiques (*d'origine artisanale et commerciale*) et des établissements publics qui, compte tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

Au 1^{er} janvier 2017, la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés est devenue **une compétence obligatoire** de toutes les communautés de communes et de toutes les communautés d'agglomération. Cette compétence étant déjà mise en œuvre par le Pays Voironnais, cette disposition de la Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) n'a pas impacté l'organisation du territoire. Depuis le 6 octobre 2018, **le pouvoir de police spéciale « réglementation de la collecte des déchets ménagers et assimilés » est porté par le Président du Pays Voironnais.** Auparavant, il était exercé par les maires des communes.

Par renvoi des articles L2224-16 et R2224-23 et suivants du CGCT, la police spéciale des déchets ménagers et assimilés comprend :

- > la réglementation de la représentation et des conditions de remise des déchets,
- > la périodicité de la collecte des déchets (art. R2224-23 à R2223-25),
- > la réglementation de la collecte des déchets volumineux des ménages (art. R2223-26),
- > la fixation des conditions dans lesquelles il faut procéder à l'élimination des déchets ménagers qui ne peuvent être éliminés dans les conditions ordinaires sans créer de risques pour les personnes ou l'environnement (art. R2224-28 du CGCT).

Ainsi, le Pays Voironnais, qui élabore les modalités de collecte et d'utilisation des déchèteries par le biais des **Règlements de collecte et de déchèterie** (revus respectivement en 2020 et en 2023), doit dorénavant exercer son pouvoir de police en cas de non-respect desdits Règlements, et ce en lien avec les pouvoirs de police du maire. À ce titre et selon la politique de développement des points d'apport volontaire (voir Partie 2-C du présent document), **une brigade d'intervention ou « brigade verte »** a été constituée en 2018 afin d'assurer une partie des missions liées au pouvoir de police spéciale déchets via la récupération des dépôts sauvages et le nettoyage aux abords des points d'apport volontaire et des déchèteries.



PÉRIMÈTRE DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS EN 2024

Malgré le départ de La Bâtie-Divisin vers la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné le 1^{er} juin 2016, les habitants de la commune déléguée ont toujours accès à la déchèterie de Montferrat.

Cette prestation est encadrée par une convention et facturée au SYCLUM, le Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la région de Morestel qui porte, pour le compte des Vals du Dauphiné, la compétence collecte et traitement. Les quantités de déchets concernées ne pouvant être sorties de la production globale, **les tonnages annoncés dans ce rapport annuel incluent la production de déchets des habitants de La Bâtie-Divisin, alors même que la population de cette commune a bien été soustraite de la population totale du territoire.**

En outre, pour des raisons de cohérence géographique, depuis 2010, les services du Pays Voironnais collectent les déchets ménagers de quelques foyers de la commune de Saint-Quentin-sur-Isère, situés sur la rive droite de l'Isère. Cette prestation est encadrée par une convention et facturée à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) qui porte les compétences collecte et traitement. **Ces tonnages sont également inclus dans ce rapport, alors même que cette population n'est pas prise en compte.**

Aujourd'hui, la compétence déchets dans sa globalité est mise en œuvre par **le Service Gestion des déchets (en régie)** selon des activités étroitement liées :

- > La collecte des déchets ménagers (49 personnes),
- > Les déchèteries (20 personnes),
- > Les relations usagers (2 personnes),
- > Les animations, la prévention des déchets et la communication (9 personnes),
- > Le traitement des déchets (12 personnes),
- > La direction du service, la gestion des projets transverses et le pilotage des domaines QSE (Qualité Sécurité Environnement) (11 personnes).

Depuis le 16 juillet 2020, **Antoine Cloppet** est le Vice-Président en charge de la réduction et de la valorisation des déchets et des énergies renouvelables du Pays Voironnais. Il est adjoint au maire de Coublevie.

CHIFFRES CLÉS DU PAYS VOIRONNAIS

- > **31** communes adhérentes
- > **95 590** habitants (INSEE, population municipale)
- > **20 %** d'habitat vertical
- > **103** emplois inhérents au service public des déchets (hors garage)

AXES STRATÉGIQUES DU TERRITOIRE



Unité de compostage de déchets
verts et déchets alimentaires

Centre de transit /
quai de transfert

Déchèterie

La mise en place progressive du secteur déchets s'inscrit dans un schéma directeur de tri et de recyclage des déchets ménagers. Adopté à l'unanimité en décembre 1990, ce programme fixe l'objectif de « **trier pour recycler et limiter les volumes mis en décharge ou incinérés** ».

2 axes stratégiques ont été poursuivis :

- > **Renforcer le tri à la source**, moyen le plus efficace pour augmenter les quantités recyclées.
- > **Regrouper, sur un même site, un ensemble complet et intégré d'activités de tri et de valorisation pour les déchets ménagers** : il s'agit du Site écologique de La Buisse (*Installation Classée pour la Protection de l'Environnement [ICPE]*) qui regroupe 2 plateformes de compostage (*déchets verts et déchets alimentaires*), une zone de transit (*cartons bruns, papiers, multi-matériaux et verre, emballages*) et un quai de transfert (*ordures ménagères résiduelles*).

En 2004, un troisième axe est apparu :

- > **Agir sur la prévention des déchets**, c'est-à-dire réduire les déchets à la source, en quantité et en nocivité.

Cet axe se développe particulièrement depuis 2011 avec le Programme Local de Prévention des déchets (PLP) du Pays Voironnais, en partenariat avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), qui s'est achevé en 2015 et qui a structuré la politique de prévention du Pays Voironnais. Le programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG), initié en 2016, et le « Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire » (CODEC), dont la candidature a été validée en 2019, renforcent cette démarche et la concrétisent au fil des années. L'année 2020 marque l'engagement du Pays Voironnais dans un Référentiel Économie Circulaire initié par le Centre International Ressources et Innovation pour le Développement Durable (CIRIDD). Et en 2022, le Pays Voironnais a souhaité maintenir et continuer son engagement en effectuant une demande de Labellisation Économie Circulaire auprès de l'ADEME.

Dans le mandat précédent, une Feuille de route spécifique à la gestion des déchets avait été élaborée afin de tirer des orientations thématiques sur le mandat. Son but principal était de poursuivre la rationalisation de la politique déchets afin de stabiliser le coût du service tout en :

- > assurant des conditions de travail et de sécurité propices à la motivation des agents,
- > maintenant le niveau de satisfaction des usagers,
- > continuant d'améliorer les performances environnementales.

Les élus communautaires ont choisi au début du mandat couvrant la période de 2020 à 2026 de doter la Communauté du Pays Voironnais de 3 grands documents stratégiques :

- > une Feuille de route couvrant la période 2020-2026,
- > un nouveau Pacte Financier et Fiscal,
- > un premier Pacte de gouvernance.

Une des orientations de la Feuille de route concerne la mobilisation des ressources nécessaires pour accélérer la transition écologique. Le territoire du Pays Voironnais a été précurseur notamment en matière de gestion des déchets. La nécessité de poursuivre l'ensemble des politiques environnementales « historiques », comme la prévention de la production des déchets, a été réaffirmée par le Pays Voironnais. Il doit continuer les efforts de rationalisation et optimiser ces grandes politiques permettant de stabiliser voire de diminuer l'allocation de ressources sans compromettre les performances environnementales ni dégrader le service perçu par les usagers.

Dans ce cadre, un groupe de travail politique dédié à la thématique « déchets » a été créé fin 2020. Il est composé de 14 élus volontaires, issus de la Commission Transition Écologique. Afin de disposer d'une représentativité de l'ensemble du territoire, chaque bassin de vie dispose à minima d'un membre dans le groupe de travail. En 2023 et 2024, les élus du Pays Voironnais ont travaillé de manière plus collégiale sur :

- > la prise en compte des fortes chaleurs dans le secteur des déchets en particulier au sein des déchèteries,
- > un projet d'expérimentation d'enlèvements des dépôts sauvages dans les déchèteries.

Ces réflexions ont donné lieu aux trois projets suivants :

- **Projet 01** : Les changements des horaires de déchèteries lors des périodes estivales, déployés pour la première fois durant l'été 2023 et maintenus en 2024.
- **Projet 02** : La mise en place d'une expérimentation de nettoyage des dépôts sauvages au pied des PAV (*voir page 14, partie 2D*).
- **Projet 03** : Départ de la construction du Schéma Directeur Déchèteries.

Celui-ci reprendra les enjeux listés ci-après.

Évaluation environnementale de notre politique de gestion des déchets : analyser et réajuster de manière continue l'impact environnemental de la stratégie de la gestion des déchets sur le territoire.

Qualité du service et relations avec les usagers : maintenir un bon niveau de service (*amélioration continue*) et aussi de réponse aux usagers, mieux connaître leurs profils, développer la communication proactive individualisée.

Impact environnemental et réglementation : saisir les opportunités et anticiper toutes les contraintes (*réduction, déchets alimentaires, TGAP, filières REP, TVA...*) avec l'application de la Loi TECV, et de la Loi AGECE, du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (*voir page 11 du présent document*) pour continuer les actions de réduction des déchets et développer le réemploi.

Modernisation et innovation du service : adapter nos outils aux nouveaux usages (*inscription en ligne*), rester un territoire innovant dans la gestion des déchets.

Conditions de travail : réduire les accidents et l'usure physique des agents par une prévention continue sur le terrain et grâce à de nouveaux dispositifs et moyens matériels.

Aménagement du territoire : développer les liens avec les communes, construire une stratégie territoriale de déploiement des modes de collecte (PAV / PAP, *biodéchets : compostage / broyage...*) et de gestion des dépôts sauvages, développer et encourager toutes les initiatives pour le réemploi sur l'ensemble du territoire.

Financier : réfléchir en coût global, maîtriser les coûts, ajuster la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Transversalité et synergies : mutualiser les besoins, ainsi que les compétences à l'échelle du bassin de vie de la Coopération Sud-Isère et de la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable, développer les partenariats gagnant-gagnant en interne et en externe (*réseaux*).

LES PARTENARIATS LOCAUX

■ La CSA3D

Par délibération du Conseil Communautaire du 25 octobre 2011, le Pays Voironnais a adhéré à la CSA3D.

Cette charte s'appuie sur la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, celle-ci ayant introduit dans le **Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)** de nouvelles dispositions autorisant les collectivités territoriales et leurs groupements à conclure, sans mise en concurrence, **des conventions ayant pour objet la réalisation de prestations de services communs d'intérêt général ou relatives à l'exercice en commun d'une compétence reconnue par la loi ou qui leur a été transférée.**

17 collectivités territoriales sont actuellement adhérentes à la charte CSA3D représentant une population de plus de 3,2 millions d'habitants répartis sur plus de 1 400 communes du Sillon Alpin (voir carte page suivante). La coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable - Déchets a changé de gouvernance le 27 janvier 2021. Alain Gallu, Président du Syndicat des Portes de Provence, en est le nouveau Président.

La coopération ainsi mise en place entre les collectivités signataires a permis de renforcer leur démarche de partenariat dans le domaine de la gestion et du traitement des déchets :

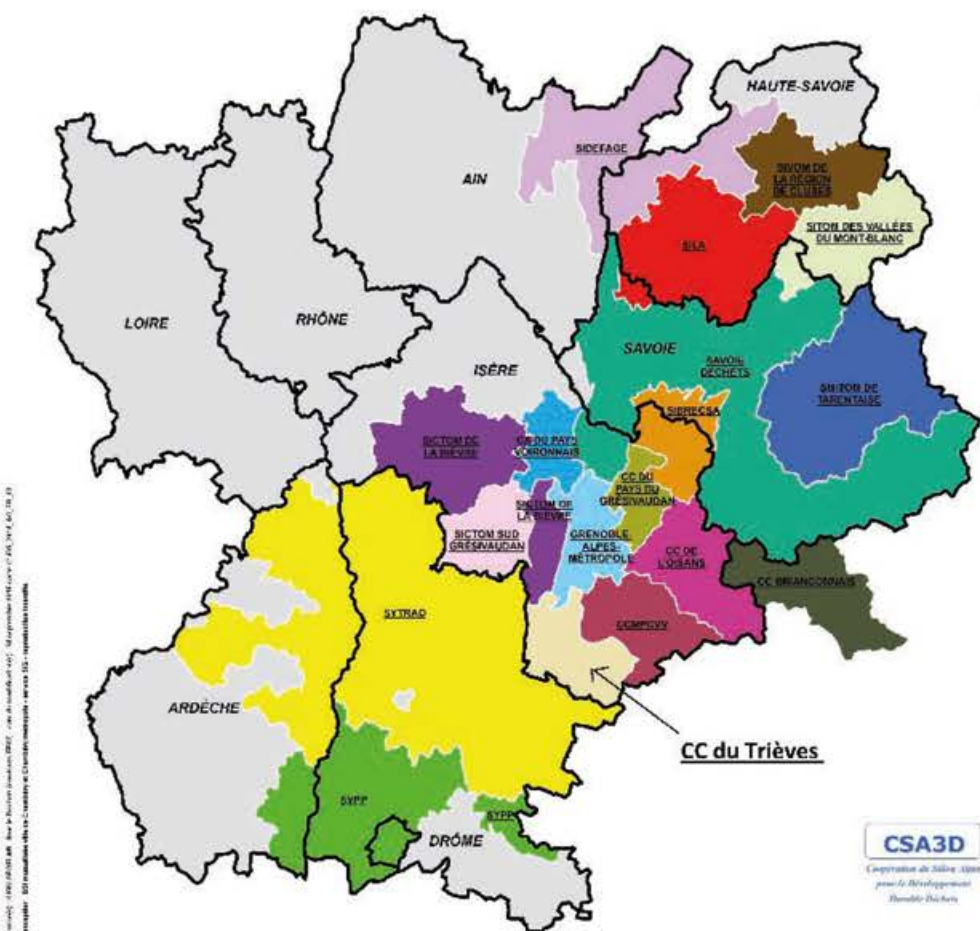
- > 1/ **Constituer un réseau d'échanges techniques et politiques,**
- > 2/ **Mutualiser les équipements** (exemple : convention existante entre le Pays Voironnais et Grenoble-Alpes Métropole - voir Focus page 74 du présent document),
- > 3/ **Développer une stratégie globale.**

Cette charte permet ainsi aux adhérents de s'assurer de la pertinence de leurs choix technologiques, stratégiques et financiers.

En 2011 pour le Barème E 2012-2017 et en 2017 pour le Barème F 2018-2022 puis en 2023 pour le Barème G 2024-2029 de Citeo (*Responsabilité Élargie des Producteurs des filières emballages ménagers et papiers graphiques*), la CSA3D a lancé **un marché de reprise des matières recyclables issues de la collecte sélective** afin de :

- > Regrouper les matières recyclables et les proposer sur le marché afin d'optimiser les recettes ;
- > Mutualiser le suivi de la reprise des matières (*prix de rachat, décotes...*) ;
- > Faciliter le suivi de contrats aux membres du groupement, avec la création d'un extranet ;
- > Garantir en toutes circonstances un enlèvement des matières ;
- > Favoriser la proximité des filières de valorisation.

Le Pays Voironnais a saisi cette opportunité et a ainsi bénéficié de conditions de reprise avantageuses.



■ La Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la planification

La Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (**NOTRe**) a modifié profondément les articles L. 541-12 à 15 du Code de l'Environnement relatifs à la planification des déchets dont **les 13 nouvelles Régions ont dorénavant la charge.**

L'article L541-13 prévoit que le **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)** comprenne notamment :

- > Un état des lieux,
- > Une prospective à 6 et 12 ans,
- > Des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux de manière adaptée aux particularités territoriales, ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs.

De plus, un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire doit être inclus.

Concernant le cas précis de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le PRPGD a été adopté le 19 décembre 2019 en assemblée plénière. Ses trois grands axes prioritaires sont :

- > **Réduire la production de déchets ménagers de 12% d'ici à 2031 (soit - 50 kg par an et par habitant) ;**
- > **Atteindre une valorisation matière (déchets non dangereux) de 65% en 2025 et de 70% d'ici à 2031 ;**
- > **Réduire l'enfouissement de 50% dès 2025.**

Le PRPGD porte dorénavant le nom de « volet déchets - économie circulaire » du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (**SRADET**).

■ L'ADEME pour la prévention

Après le PLP terminé en 2015 et le programme TZDZG achevé en 2019, l'ADEME a accompagné le Pays Voironnais dans un Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (**CODEC, 2020-2022**). Elle est aussi partie prenante de la démarche de Référentiel Économie Circulaire portée par le CIRIDD (voir Partie 3 du présent document).

2

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

A

MISE EN SERVICE DU NOUVEAU CENTRE DE TRI MUTUALISÉ ATHANOR

Suite à la mise en place des nouvelles consignes de tri en 2020, le Centre de tri historique de La Buisse est devenu obsolète. Il a été nécessaire d'envoyer les emballages et les papiers à trier au centre de tri Athanor.

Construit en 1989, le centre de tri Athanor ne répondait plus aux enjeux en termes de quantité et de qualité du tri. La Métropole grenobloise et les six collectivités voisines et partenaires dont le Pays Voironnais se sont donc associées pour construire un nouveau centre de tri mutualisé. Au total, le Pays Voironnais a investi 8 M€ dans cet équipement. Le nouveau site répond aux prescriptions environnementales concernant les matériaux de construction biosourcés, la gestion des eaux, les nuisances olfactives et les économies d'énergie. Il utilise des techniques et des équipements de tri modernes qui permettent la gestion de quantités plus importantes (capacité de traitement de 50 000 tonnes par an) tout en assurant une valorisation matière plus importante et une diminution des refus ultimes.

Inauguré au printemps 2024
après une mise en service en janvier 2024,
cet équipement concrétise la collaboration
des 7 intercommunalités membres
de la Coopération Sud Isère.

Ce nouvel équipement possède par ailleurs une salle et un parcours pédagogique, dédié à l'accueil des groupes de visiteurs. Les ambassadrices du tri et de la prévention du Pays Voironnais ont pu découvrir et se former à l'accueil de groupes dans cet espace au printemps 2024. Une plateforme en ligne permet de gérer facilement les organisations de visites pour des groupes issus des sept intercommunalités. En 2024, deux visites ont été organisées pour les agents du service gestion des déchets. En 2025, des visites seront proposées aux élus et à l'ensemble des services de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais. Les réservations sont par ailleurs accessibles à tous les usagers du territoire : groupes scolaires, entreprises, associations, particuliers... De plus, une visite virtuelle du centre de tri est aussi accessible en ligne, pour les groupes ne souhaitant pas se déplacer jusqu'à La Tronche.



B

POURSUITE DU PROJET DU NOUVEL INCINÉRATEUR

Lors du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024, les élus ont acté la poursuite de la participation du Pays Voironnais dans le cadre du groupement de commandes avec les 6 EPCI du Sud Isère pour la modernisation et la gestion partenariale de l'usine d'incinération sur le site Athanor.

Cette décision a pu être prise suite à différents échanges entre les EPCI permettant finalement au Pays Voironnais de revoir à la baisse sa capacité réservée à 17 140 tonnes/an et de s'engager vers la création d'un Syndicat de Traitement des Déchets. En effet, Athanor, l'installation actuelle d'incinération basée à La Tronche et construite en 1972, est arrivée en fin de vie et doit évoluer pour répondre aux évolutions réglementaires et aux besoins des territoires.

La mise en service de la nouvelle usine d'incinération est planifiée pour fin 2029. Sa capacité de traitement sera de 165 000 tonnes par an (contre 185 000 tonnes pour l'usine actuelle) pour un montant global estimé à 320 M€. Toutefois le coût final à la tonne traitée devrait rester stable dans l'avenir du fait d'un meilleur rendement énergétique et d'une production de chaleur et d'électricité plus importante.

En confirmant son engagement à hauteur de 17 140 tonnes par an, la quote-part en investissement pour le Pays Voironnais pour cette usine sera de l'ordre de 33 M€.



C

VERDISSEMENT DE LA FLOTTE DES VÉHICULES

Les élus du Pays Voironnais, accompagnés par un bureau d'études dans leur réflexion sur la transition énergétique de notre flotte de véhicules, ont souhaité faire évoluer le parc de camions poids lourds vers un carburant plus écologique.

Le biocarburant Bio 100, vignette « Crit'Air 1 », a ainsi été sélectionné, imposant de choisir des camions spécifiques. La flotte de véhicules est ainsi progressivement adaptée à chaque renouvellement. Le biodiesel B100 est un carburant composé à 100 % d'esters méthyliques d'acides gras obtenus par transestérification (réaction chimique) à partir d'huiles végétales extraites de plantes oléagineuses comme le colza, tournesol et huiles végétales alimentaires usagées.

Pour maîtriser l'approvisionnement de ce nouveau carburant, le garage du centre technique de Coulevie a ainsi installé une nouvelle station biocarburant inaugurée le 11 septembre 2024. Elle permet aux véhicules compatibles des services dont le service Gestion des Déchets (7 camions de collecte et 3 camions de déchèteries) de circuler sur l'ensemble du territoire.



D

ADOPTION D'UN PLAN D'ACTIONS POUR LA PROPRETÉ AUX ABORDS DES PAV

Le sujet de la propreté aux abords des Points d'Apport Volontaire (PAV) représente un enjeu majeur sur le territoire du Pays Voironnais. En effet, outre le fait de dégrader l'image de la collectivité, les dépôts sauvages génèrent des coûts pour assurer le nettoyage des lieux souillés et le traitement des déchets ainsi collectés (de l'ordre de 100 k€ par an) et biaisent la perception de ce mode de collecte.

Ces dépôts sauvages sont majoritairement liés à des incivilités, et plus marginalement à des dysfonctionnements liés à l'exploitation (vidage et réparation). La réflexion sur cette thématique est engagée depuis des mois avec une étude réalisée durant le 2nd semestre 2023 qui a permis :

- > d'objectiver ces dépôts sauvages qui se concentrent sur moins de 20 % des PAV ;
- > de revoir début 2024 l'organisation des tournées de nettoyage de la brigade verte, avec 4 fréquences de nettoyage (de 1 fois / mois à 2 fois / semaine) pour mieux s'adapter aux besoins et redéployer les moyens de façon plus efficiente.

Afin de poursuivre, un projet dédié au maintien de la propreté aux abords des PAV a été lancé au printemps 2024, avec les objectifs suivants :

- > viser une résorption des dépôts sauvages aux abords des PAV ;
- > observer une baisse des réclamations concernant la propreté aux abords des PAV ;
- > proposer une solution mutualisée avec les communes du territoire ;
- > déterminer les contours d'intervention entre les PAV sur domaine public et sur domaine privé.

Le travail mené entre juin et novembre 2024 a permis d'aboutir à un plan d'actions adopté par délibération lors du Conseil Communautaire du 17/12/2024.

Le plan d'actions ainsi adopté comprend au total 26 actions de 2 grands types (préventives et curatives), qui se déclineront durant l'année 2025, et repose sur 5 grands axes :

- 1/ Disposer d'un maillage territorial adapté.
- 2/ Prévoir un aménagement optimal des PAV.
- 3/ Informer largement les usagers sur le fonctionnement des PAV.
- 4/ Assurer un entretien efficient des PAV.
- 5/ Adapter l'exploitation des PAV aux besoins.

F

ADOPTION D'UNE FEUILLE DE ROUTE 2024 - 2030 POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Depuis 2023 et la fin de son Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire (CODEC) contractualisé avec l'ADEME de 2020 à 2022, le Pays Voironnais ne disposait plus de cadre pour sa politique d'économie circulaire. Le service gestion des déchets a donc travaillé à l'élaboration d'une Feuille de route économie circulaire en 2024, en concertation avec les autres services de la collectivité.

Cette Feuille de route a été adoptée par le Conseil communautaire du 24 septembre 2024, couvrant la période 2024 à 2030. Résolument transversale, elle est composée de huit axes qui couvrent l'ensemble des 7 piliers de l'économie circulaire :

- AXE 1 Gouvernance et exemplarité de la collectivité
- AXE 2 Allongement de la durée de vie, soutien et promotion du réemploi et de la réparation
- AXE 3 Consommation responsable
- AXE 4 Économie de la fonctionnalité et de la coopération
- AXE 5 Écologie Industrielle et Territoriale
- AXE 6 Éco-conception
- AXE 7 Approvisionnement durable
- AXE 8 Recyclage

Afin de porter et faire vivre la politique d'économie circulaire définie, une nouvelle gouvernance a dans le même temps été adoptée et un Comité de Pilotage transversal est mis en place. Un Comité de Pilotage est mis en place pour un portage transversal de la politique d'économie circulaire. Dans une recherche de cohérence et d'efficacité de la politique de transition écologique du Pays Voironnais, il a été décidé de fusionner cette nouvelle instance avec le Comité de pilotage déjà existant du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Cette instance remodelée est co-présidée par trois Vice-Présidents de la collectivité : Madame Nadine Reux, 1^{re} Vice-présidente en charge de la transition écologique, Monsieur Julien Polat, 3^e Vice-président en charge de l'économie et du développement des activités non délocalisables et Monsieur Antoine Cloppet, 13^e Vice-président en charge de la réduction et de la valorisation des déchets et des énergies renouvelables.

Elle rassemble des élus issus des trois commissions thématiques du Pays Voironnais : transition écologique, développement économique et solidarités, ainsi que des membres du Conseil de développement. Une première réunion de ce nouveau Comité de Pilotage a eu lieu le lundi 25 novembre 2024, avec deux sujets à l'ordre du jour : le réemploi du verre (adoption d'un plan d'action 2025 et attribution d'une subvention à la société Revera) et la logistique urbaine durable (adoption d'un plan d'action). Le Comité de Pilotage se réunira deux à trois fois par an.

Sur le volet de la gouvernance technique, chaque service de la collectivité a été invité en 2024 à nommer un référent unique pour les deux thématiques économie circulaire et climat air énergie. Ce réseau de référents, qui s'est réuni pour la première fois le 28 novembre 2024, va permettre une mobilisation de l'ensemble des services de la collectivité dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions pour le développement de l'économie circulaire sur le territoire, dans une dynamique de transversalité.

Par ces décisions, la collectivité du Pays Voironnais s'inscrit dans les évolutions stratégiques relatives à la transition écologique, mais également dans la continuité des politiques historiquement portées par la collectivité. La constitution d'une gouvernance unique pour les sujets climat air énergie et économie circulaire favorisera la transversalité entre les politiques publiques, au service d'actions environnementales concrètes adaptées au territoire et à ses spécificités.

E

PREMIÈRE ÉDITION DU FEST'IN TEXTILE



Le Groupe Adéquation, acteur incontournable de l'économie sociale, solidaire et circulaire en Pays Voironnais, a proposé en 2024 au Pays Voironnais l'organisation d'un événement d'ampleur autour de la thématique du textile, afin de sensibiliser le grand public aux enjeux d'une mode plus durable, mais également de créer un réseau d'acteurs investis sur cette thématique en Isère. La communauté d'agglomération a répondu présente à cette sollicitation en devenant coorganisatrice du festival Fest'in Textile, qui s'est tenu à La Buisse le 2 novembre 2024.

Cet événement, financé par l'éco-organisme Refashion, a rencontré un grand succès, avec plus de 800 visiteurs accueillis à la salle polyvalente de La Buisse. De nombreux stands de vente de seconde main, de produits upcyclés fabriqués par des artisans locaux, des tables rondes, deux défilés et un spectacle ont garanti une ambiance festive et dynamique tout au long de la journée. La collecte proposée en amont dans les établissements scolaires du territoire a permis de récolter 4,7 tonnes de dons et celle organisée le jour même 830 kg, soit plus de 5,5 tonnes de Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) récoltés au bénéfice de la Ressourcerie.

Cette première édition a été un succès et le festival sera donc reconduit en 2025 !

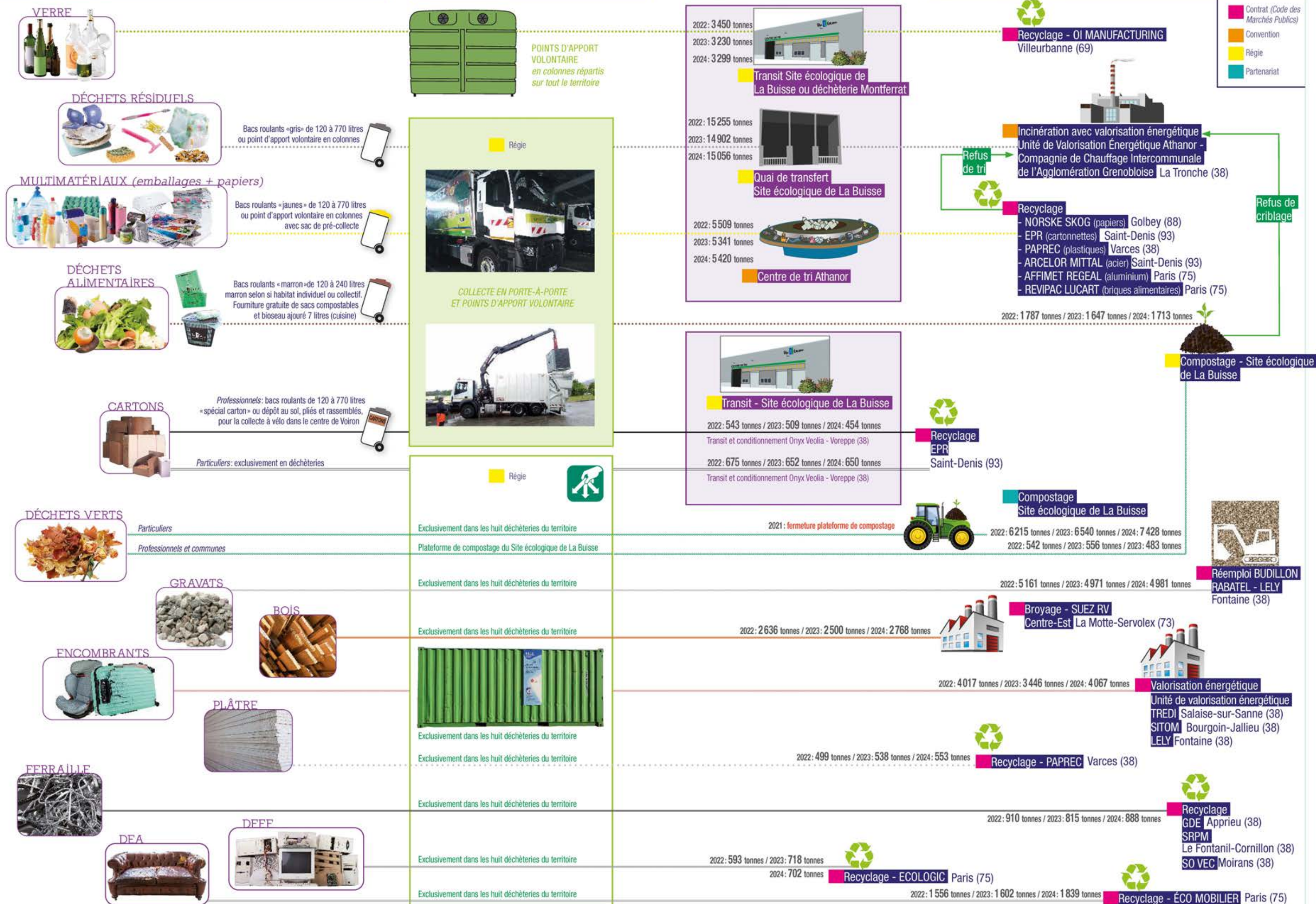


Flux de déchets

Mode de collecte

Tri / Transfert / Transit

Traitement



Contrat (Code des Marchés Publics)

Convention

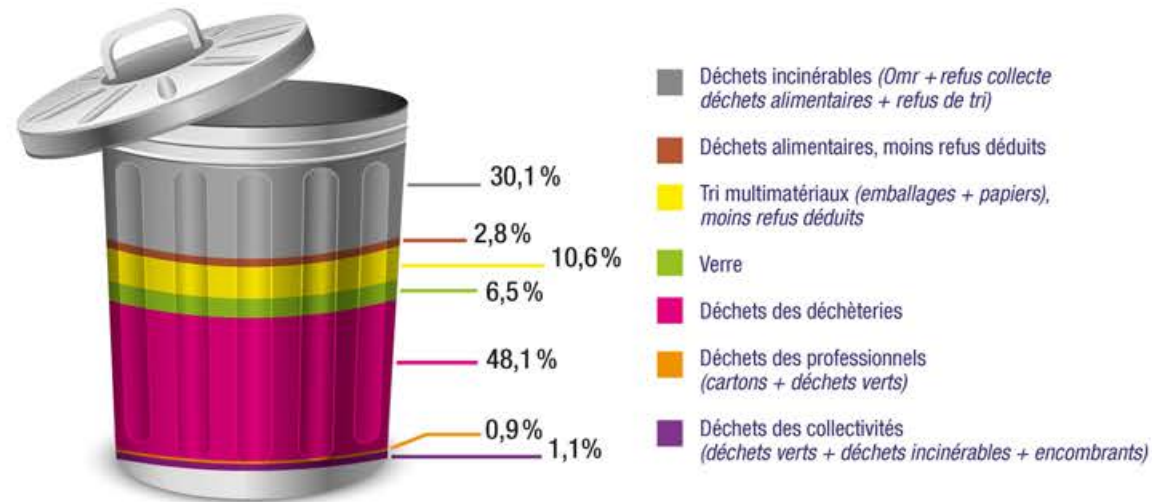
Régie

Partenariat

Refus de criblage

L'ANNÉE 2024 EN QUELQUES CHIFFRES...

Répartition des déchets gérés par le Pays Voironnais en 2024



CHIFFRES CLÉS

> **+4,8 %** de production totale de déchets (53 500 t), restant en dessous du seuil de 60 000 t/an pour la douzième année consécutive

> **560 kg** de production de déchets par habitant (+ 4,75 %)

> **-18,6 %** de production de DMA entre 2010 et 2024

■ **OBJECTIF DE LA LOI TECV ATTEINT (1) :**
- **10 %** de DMA entre 2010 et 2020

■ **OBJECTIF DE LA LOI AGECE DÉJÀ ATTEINT (2) :**
- **15 %** de DMA entre 2010 et 2030

> **59 %** de valorisation matière dont 38 % en recyclage et 21 % en compostage

> **55,1 %** de valorisation matière sans les déchets inertes

■ **OBJECTIF DE LA LOI TECV PARTIELLEMENT ATTEINT POUR LES DNDNI* (1) :**
55 % en 2020
65 % en 2025

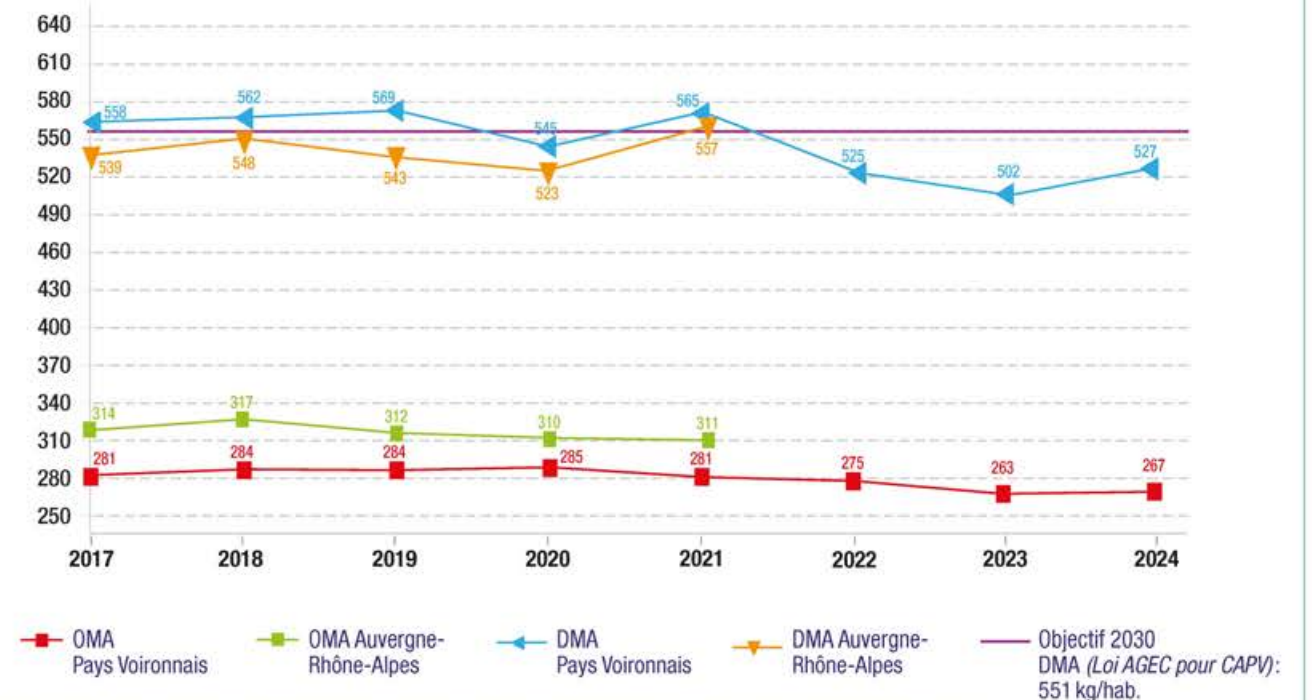
> **40 %** de valorisation énergétique
> **1 %** d'enfouissement en 2023

> **-87,5 %** de DNDNI en enfouissement entre 2010 et 2024

■ **OBJECTIF DE LA LOI TECV DÉJÀ ATTEINT :**
- **30 %** entre 2010 et 2020
- **50 %** entre 2010 et 2025

(1) Voir p.20 - (2) Voir p.20-21 - *Déchets Non Dangereux Non Inertes.

Bilan sur les quantités de déchets au regard des objectifs de la Loi TECV (en kg/hab. INSEE)



La production de DMA au regard des objectifs à court et moyen termes

	RÉSULTATS	OBJECTIFS
2020 :	545 kg/hab.	> Loi TECV : 583 kg/hab.
2022 :		> CODEC Pays Voironnais : 543 kg/hab.
2030 :		> Loi AGECE : 551 kg/hab.
2031 :		> SRADDET Région AuRA : 514 kg/hab.

Lois nationales
Plan régional
Programme Pays Voironnais

Les données Auvergne-Rhône-Alpes compilées par l'observatoire régional des déchets (Sindra) sont communiquées avec deux ans de décalage. Le ratio d'OMA reste à un niveau bien inférieur à celui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le ratio de DMA a bien atteint l'objectif fixé par la Loi TECV (- 10 % entre 2010 et 2020) ainsi que celui fixé par la Loi AGECE (- 15 % entre 2010 et 2030 soit 551 kg/hab). En DMA, le Pays Voironnais était historiquement au-dessus des moyennes régionales ce qui montre que ce sont les quantités de déchets de déchèteries qui alourdissent la valeur kg/hab. Enfin, les objectifs fixés dans le cadre du CODEC (543 kg/hab. d'ici 2022), bien qu'étant plus ambitieux que ceux inscrits dans les Lois TECV et AGECE, sont atteints avec 527 kg/hab. cette année.

(1) LES OBJECTIFS DE LA LOI TECV DU 17 AOÛT 2015 EN TERMES DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

■ Prévention & Économie circulaire

OBJECTIF : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2020 → Un outil réglementaire, le PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

- > Promotion de l'Écologie Industrielle et Territoriale au sein des entreprises, sur les zones d'activités économiques. Interdiction de l'obsolescence programmée.
- > Actions sur la politique d'achats au service de l'économie circulaire via la commande publique.
- > D'ici le 01/07/2016 : fin des sacs de caisse en matières plastiques à usage unique.
- > D'ici le 01/09/2016 : démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les services de restauration collective de la fonction publique.
- > D'ici 2017, 25 % d'approvisionnement en papiers recyclés pour les collectivités, puis 40 % en 2025.
- > D'ici le 01/01/2017 : fin de tous les sacs en matières plastiques à usage unique et des emballages pour l'envoi de la presse et de la publicité.
- > D'ici le 01/01/2020 : fin des assiettes et gobelets jetables en matières plastiques.

■ Gestion des déchets

OBJECTIF : augmenter le taux de valorisation matière (notamment organique) des Déchets Non Dangereux Non Inertes (DNDNI) pour atteindre 55 % en 2020 et 65 % en 2025 et diminuer la quantité de DNDNI mis en décharge de 30 % à l'horizon 2020 et de 50 % à l'horizon 2025.

- > Respect du principe de proximité pour la gestion des déchets.
- > Développement de la tarification incitative : 15 millions d'habitants concernés en France en 2020 et 25 millions en 2025.
- > D'ici 2020 : recycler 70 % des déchets du BTP → création d'un réseau de déchèteries professionnelles d'ici le 01/01/2017, en instaurant la reprise par les distributeurs de matériaux dans les sites de vente (ou à proximité).
- > D'ici 2022 : extension du tri à tous les emballages plastiques → réflexion sur la massification des centres de tri des territoires.
- > D'ici 2025 : obligation de collecte sélective des biodéchets et/ou compostage de proximité, au choix des collectivités et harmonisation des consignes de tri des emballages et papiers.

(2) LA LOI AGECE DU 10 FÉVRIER 2020 RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGECE) entend accélérer le changement des modèles de production et de consommation afin de réduire les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle s'inscrit dans la mise en œuvre de la charte de l'environnement de 2004. Elle s'articule autour de plusieurs grandes orientations :

■ La réduction des déchets, la fin du plastique jetable d'ici 2040

De nouveaux objectifs de réduction des déchets sont fixés d'ici 2030 : **- 15 % de déchets ménagers par habitant et - 5 % de déchets d'activités économiques.**

La loi pose également un objectif de **100 % de plastique recyclé d'ici 2025** ainsi que **la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040**. Des objectifs de réduction, de réutilisation, de réemploi et de recyclage de ces emballages sont fixés par décret pour la période 2021-2025, puis tous les cinq ans jusqu'en 2040. Parallèlement, plusieurs mesures pour réduire le plastique à usage unique sont instaurées :

- > en 2021, interdiction des pailles / couverts jetables / mouillettes, des boîtes en polystyrène expansé dans la restauration rapide (type boîte kebab), de la distribution gratuite des bouteilles plastiques dans les entreprises... ;
- > en 2022, interdiction des emballages en plastique pour les fruits et légumes de moins de 1,5 kg, obligation d'avoir des fontaines à eau dans les établissements recevant du public... ;
- > en 2023, interdiction de la vaisselle jetable dans la restauration rapide pour les repas servis sur place...

La loi prévoit, en outre, de mieux collecter les déchets plastiques grâce au déploiement de nouveaux dispositifs de collecte, complémentaires à ceux qui existent déjà, **en développant par exemple la consigne. La consigne pour recyclage des bouteilles plastiques** pourra être mise en place si les collectivités locales ne parviennent pas à améliorer la collecte de ces bouteilles d'ici fin 2022. Dès juin 2020, l'ADEME doit publier la mesure du taux de collecte des collectivités locales et évaluer leur capacité à atteindre, sans recours à la consigne, les objectifs européens de 77 % de bouteilles plastiques collectées en 2025 et 90 % en 2029. L'ADEME doit produire une évaluation chaque année et c'est sur le fondement de l'évaluation réalisée en 2023 sur les pratiques 2022 qu'une décision sera prise.

■ L'information du consommateur

L'information des consommateurs sur **les caractéristiques environnementales des produits** proposés à la vente (*incorporation de matière recyclée, durabilité...*) est harmonisée à compter de 2022. Il est notamment interdit de faire figurer sur un produit ou un emballage les mentions « biodégradable », « respectueux de l'environnement » ou toute autre mention équivalente.

Un dispositif d'**affichage environnemental ou social volontaire** est institué au profit de toutes les entreprises de biens ou de services. Une méthodologie obligatoire d'affichage environnemental doit être expérimentée pendant 18 mois, en premier lieu avec le secteur de l'habillement. Cette méthodologie permettra de **donner une note environnementale à chaque vêtement**. D'autres secteurs suivront. À terme, cet affichage sera rendu obligatoire.

Afin d'agir contre l'obsolescence programmée, certains équipements électriques et électroniques (comme les machines à laver ou les aspirateurs) doivent comporter, à partir de 2021, un **indice de réparabilité** (une note sur 10). Un **indice de durabilité** (fiabilité, robustesse du produit...) sera également mis en place en 2024.

L'information sur la disponibilité ou la non-disponibilité des pièces détachées permettant de réparer des équipements électriques et électroniques (téléphones mobiles, télévisions...) et des meubles devient obligatoire en 2021. Le réparateur doit aussi proposer des pièces de rechange d'occasion.

Dans le secteur informatique, à partir de 2021, les acheteurs d'ordinateurs ou de téléphones mobiles doivent être informés de la durée pendant laquelle leurs appareils supportent **les mises à jour logicielles successives**. Ces mises à jour peuvent ralentir ou rendre obsolètes les appareils.

L'information sur la **garantie légale de conformité** de certains biens est renforcée. De plus, la garantie légale de conformité est allongée de six mois si le produit vendu fait l'objet d'une réparation dans le cadre de cette garantie.



Le texte complète le dispositif actuel d'**information des consommateurs sur le geste de tri**. L'indication du logo Triman, accompagné d'une information sur le geste de tri, devient obligatoire à partir de 2021 sur les produits ménagers, leurs emballages ou les documents fournis avec ces produits. Il est prévu, par ailleurs, que la couleur des poubelles de tri soit harmonisée sur tout le territoire au plus tard d'ici fin 2022.

■ La lutte contre le gaspillage, la priorité au réemploi solidaire

Les mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire sont renforcées (*objectifs de réduction du gaspillage alimentaire fixés d'ici 2025 et 2030, durcissement des sanctions...*).

La destruction (incinération et mise en décharge) des invendus non alimentaires neufs, comme les vêtements, les chaussures, les produits de beauté, les livres ou l'électroménager, **est interdite par principe**. Les entreprises doivent, sauf exceptions, donner ou recycler leurs produits au plus tard fin 2021 ou fin 2023 selon les secteurs.

Pour éviter que des médicaments ne soient jetés à la poubelle, la **vente à l'unité de médicaments** est autorisée d'ici le 1^{er} janvier 2022 au plus tard. De la même façon, pour limiter la consommation de papier thermique, **l'interdiction de l'impression et de la distribution systématiques de tickets de caisse et de tickets de carte bancaire est actée**, sauf demande contraire du client. Cette interdiction est applicable au 1^{er} janvier 2023.

Des **fonds de réemploi solidaire** sont créés afin de soutenir les ressourceries et l'ensemble des acteurs associatifs intervenant dans ce domaine.

La vente en vrac est encouragée. Au 1^{er} janvier 2021, il devient possible d'apporter ses propres contenants dans les commerces. Les vendeurs de boissons à emporter devront proposer un tarif plus bas lorsque le consommateur présente son propre récipient.

Le dispositif actuel de diagnostic « déchets » dans le cadre d'une opération de démolition de bâtiments est revu. Il s'agit de favoriser le réemploi ou la valorisation de ces déchets.

Les administrations sont soumises à de nouvelles obligations « vertes », comme l'inclusion dans les achats publics à partir de 2021 de clauses relatives à l'économie circulaire.

■ La responsabilité des producteurs, la lutte contre les dépôts sauvages

Le principe du pollueur-payeur (REP), qui rend responsable le fabricant ou le distributeur d'un produit du financement de sa fin de vie, est renforcé. **9 nouvelles filières sont créées et le champ de filières REP déjà existantes est élargi.**

Les producteurs soumis aux filières pollueur-payeur doivent élaborer des plans quinquennaux d'action d'éco-conception pour que leurs produits soient plus recyclables.

Le périmètre de la REP est étendu **de la fin de vie à la conception du produit**. Les fabricants concevant leurs produits de manière écologique bénéficient d'un bonus sur la contribution qu'ils versent pour la gestion et le traitement de la fin de vie de leurs produits. A contrario, les fabricants n'intégrant pas l'éco-conception dans leur production voient cette contribution augmenter avec un malus.

Pour améliorer la gestion des déchets du bâtiment et éviter les dépôts sauvages, une reprise gratuite de certains déchets préalablement triés (*ferraille, gravats, bois...*) devient possible en déchèteries.

D'autres mesures sont instaurées **contre les dépôts sauvages** : amende pouvant atteindre 15 000 euros, mise en fourrière du véhicule ayant servi à commettre l'infraction, renforcement des pouvoirs de police spéciale des maires...

LA CRÉATION DE NOUVELLES FILIÈRES REP



En synthèse, voici les mesures phares et les principaux objectifs de la réglementation en termes de réduction des déchets à la source et de gestion de la fin de vie des produits :

2020

- > Augmentation des sanctions en cas de non-respect de la Loi de 2016 contre le gaspillage alimentaire
- > Interdiction des gobelets et assiettes vendus en gros en grandes surfaces et des cotons-tiges

2021

- > Interdiction des pailles, couverts jetables, touillettes... à usage unique
- > Mise en place d'un indice de réparabilité
- > Simplification des logos pour le tri et harmonisation de la couleur des poubelles
- > Interdiction de détruire les invendus textiles

2022

- > Interdiction de détruire les produits d'hygiène invendus
 - > Suppression du plastique à usage unique dans les administrations centrales
- > Autorisation de la vente à l'unité de médicaments

2023

- > 5 % d'emballages réutilisés

2023

- > Interdiction d'imprimer systématiquement les tickets de caisse et de carte bleue
- > Interdiction d'utiliser de la vaisselle jetable pour les repas servis sur place dans les fast-foods
- > Introduction d'une consigne mixte dans les collectivités locales pour le réemploi et le recyclage en cas de performance insuffisante dans la collecte des bouteilles plastiques

2021-2025

- > Création de nouvelles filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) et extension de certaines filières existantes

2029

- > Diminution de moitié des bouteilles plastiques commercialisées

2040

- > Zéro plastique à usage unique

3

ÉCONOMIE CIRCULAIRE, RÉDUCTION DES DÉCHETS ET SENSIBILISATION DES USAGERS

2024 était la sixième année de mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la collectivité, qui est en place depuis 2019.

Le PLPDMA du Pays Voironnais est constitué de quatorze fiches actions, qui sont regroupées au sein de neuf axes stratégiques :

- 1/ Être exemplaire en matière de prévention des déchets
- 2/ Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets
- 3/ Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
- 4/ Lutter contre le gaspillage alimentaire
- 5/ Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
- 6/ Augmenter la durée de vie des produits
- 7/ Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
- 8/ Réduire les déchets des entreprises
- 9/ Réduire les déchets du BTP

De plus, l'année 2024 a été marquée par l'élaboration de la Feuille de route économie circulaire du Pays Voironnais pour la période 2024 à 2030 (voir page 15).





L'ANNÉE 2024 DE LA PRÉVENTION ET DU TRI EN QUELQUES CHIFFRES...

- > 5 558 particuliers sensibilisés au tri et à la réduction des déchets
- > 3 603 élèves sensibilisés lors des animations scolaires et des visites du Site écologique de La Buisse (plateformes de compostage et Ressourcerie).
- > 568 mises à disposition de composteurs individuels
- > 260 participants aux ateliers de découverte du compostage.
- > 41 participants aux séances d'initiation au lombricompostage, dont 25 qui se sont équipés en lombricomposteur.
- > 19 nouveaux référents de site de compostage et 9 guides composteurs formés
- > 1 486 sessions de jeu à Game of tri.
- > 7 406 appels au N° Vert.
- > 101 634 gobelets du Pack Éco-événement prêtés (contre 80 065 en 2023).
- > 94 particuliers et 221 professionnels ou étudiants sensibilisés aux changes lavables.
- > 47 prêts de la poubelle de tri mobile « Trinomad » (contre 58 en 2023).
- > 615 tonnes d'objets réemployés via la Ressourcerie.
- > 33 % d'équipement atteint en autocollants Stop pub (29 % en 2023).
- > 63 établissements ou structures professionnels sensibilisés au tri et à la prévention des déchets.



A

ANIMER, SENSIBILISER ET MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE AU TRI ET À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

1

SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

Stands / ateliers de sensibilisation et visites tout public

> 21 stands ont été animés par les ambassadeurs du tri et de la prévention sur diverses thématiques (hors stand sur le compostage et déchets verts, voir partie dédiée), ce qui représente au total 1 290 personnes sensibilisées.

Ces stands ont eu lieu sur les marchés réguliers des communes de Voiron, Voreppe et Moirans, mais également sur des événements annuels comme les Journées de l'environnement à Coublevie, ou le festival Émotions de rue organisé à Voiron par la Maison des Jeunes et de la Culture. En 2024 le service déchets a par exemple participé pour la première fois à la Fête de la Nature organisée par la Ville de Voiron à l'occasion de la journée du 8 mai. 187 personnes ont pu être sensibilisées lors de cette journée riche de rencontres avec les usagers.



> Les ateliers Zéro Déchet

11 ateliers Zéro Déchet ont été organisés en 2024, ils ont eu lieu à la Ressourcerie de La Buisse, à Passiflore à Tullins et dans 4 médiathèques du territoire. 98 personnes ont pu s'initier à différentes techniques permettant de fabriquer soi-même produits ménagers, éponges écologiques ou encore produits cosmétiques. L'intégration de matériaux et objets usagés (textiles, papiers...) dans le processus de fabrication d'un nouvel objet permet de transformer un « déchet » en une « matière première ». Des idées et techniques permettant d'éviter le gaspillage alimentaire, de créer sa déco de Noël en récup ou de confectionner ses produits cosmétiques ont ainsi été proposées.

Au-delà des ateliers zéro déchet proposés dans les ressourceries et médiathèques du Pays Voironnais, le service répond également aux sollicitations des structures du territoire qui souhaitent proposer des ateliers sur leur commune, ou à leurs adhérents lorsqu'il s'agit d'associations. Ainsi, en 2024, le service gestion des déchets a par exemple animé deux ateliers « Fabrication de cosmétiques naturels » pour les bénéficiaires des Restos du Cœur, en partenariat avec la Maison de territoire du département de l'Isère.

UN NOUVEL ATELIER THÉMATIQUE A ÉTÉ CRÉÉ PAR LES AMBASSADRICES DU TRI ET DE LA PRÉVENTION EN 2024 : LA LACTOFERMENTATION



Il s'agit d'une technique de conservation des aliments par fermentation lactique. Rapide, facile, économique, sécurisée, la lactofermentation permet de rallonger la durée de vie des aliments et de limiter le gaspillage.

Les aliments fermentés ont également de nombreux bienfaits pour la santé, comme améliorer la valeur nutritionnelle des aliments, ou encore le système digestif (équilibre du microbiote), mais aussi renforcer le système immunitaire. Ce procédé modifie le goût de l'aliment, lui donnant une saveur unique qu'on ne peut obtenir d'aucune autre façon.

Cette nouvelle thématique a rencontré un grand succès auprès des usagers, si bien que l'atelier a été organisé 8 fois sur le territoire en 2024, dont une fois en interne au service gestion des déchets, afin de sensibiliser les agents du service.



Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)

La SERD a eu lieu du 16 au 23 novembre 2024, et a mobilisé près de 160 personnes. Cette année encore, le Pays Voironnais s'est engagé dans la thématique phare proposée au niveau national : « Manger mieux, gaspiller moins ».

Les animations proposées autour de cette thématique ont rencontré un franc succès. La première journée, organisée en collaboration avec le centre social de Rives, s'est déroulée à la maison de L'Orgère qui a accueilli plus d'une soixantaine de personnes venues découvrir le batchcooking, des techniques de conservation des fruits et légumes, la teinture végétale et assister au spectacle en début de soirée. Toute la semaine, des ateliers ont été animés par le Pays Voironnais ou des partenaires extérieurs : compostage, fresque du textile, visite du Centre de tri, ateliers lactofermentation et fabrication de verre doseur. Enfin, les guides composteurs



ont suivi une formation liée au gaspillage alimentaire. Quant au grand public, il a pu assister à la conférence « Les sols de nos jardins », de Romain Crochet, pour tout connaître sur les bienfaits d'un sol vivant.

Afin de sensibiliser aux enjeux liés à la réduction et au recyclage des emballages, la CAPV a par ailleurs proposé une visite du centre de tri Athanor, situé à La Tronche. Cette visite très instructive a permis à la vingtaine de participants de mesurer les quantités impressionnantes d'emballages gérés par le centre de tri, et découvrir comment ceux-ci sont triés et redirigés vers les différentes filières de recyclage.

Comme chaque année, la SERD a été mise en avant dans la vitrine de l'office de tourisme du Pays Voironnais situé à Voiron. Du 12 au 26 novembre, les passants ont pu découvrir, via la vitrine, la diversité du programme proposé pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

EN 2024, LE PAYS VOIRONNAIS A ÉGALEMENT REPRIS EN INTERNE UN ATELIER QUI ÉTAIT AUPARAVANT ASSURÉ PAR UN PRESTATAIRE DU TERRITOIRE : IL S'AGIT DE LA SENSIBILISATION AUX TEXTILES SANITAIRES LAVABLES (TSL).

Pour rendre cet atelier attractif et dynamique, les ambassadrices du tri et de la prévention ont créé un nouvel outil d'animation : l'Escape



Box TSL. Dans le cadre de cet atelier, les participants doivent résoudre des énigmes et petits rébus afin de déverrouiller différents codes qui donnent accès à toutes les portes de la boîte, et découvrent ainsi au fur et à mesure les nombreuses alternatives existantes aux produits jetables du quotidien (cotons, protections menstruelles, éponges...). Un nouvel outil ludique qui permet de découvrir le zéro déchet en s'amusant !

Relations aux usagers

- > 1 397 logements ont été visités en porte-à-porte, soit **778 personnes sensibilisées (contre 1 579 en 2023)**.
- > Le Service Gestion des déchets dispose d'une ligne spécifique, le N° Vert au 0 800 508 892, ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h.
Ce numéro a reçu 7 406 appels en 2024 (contre 8 125 en 2023).
- > **1 553 particuliers se sont présentés physiquement à l'accueil du Centre technique**, contre 2 095 en 2023.

Communication visuelle aux usagers

> **Campagnes de communication sur les abribus**
Comme chaque année, plusieurs campagnes de communication ont été déployées sur l'ensemble des abribus du territoire afin de sensibiliser les habitants via de grands supports visuels. En 2024, les thématiques ont été les suivantes : Fonds économie circulaire, gestion raisonnée des déchets verts, Ressourcerie, Festival Fest'in Textile, dépôts sauvages, tri des déchets alimentaires et sécurité des agents de collecte.

> Page Facebook de la Ressourcerie

Sensibilisation au réemploi, ateliers, tutos, emploi en insertion, objets disponibles, services proposés par la Ressourcerie... la page Facebook Ressourcerie du Pays Voironnais compte un peu plus de 5 000 abonnés. La page reçoit régulièrement des témoignages bienveillants (remerciements, encouragements...) liés à l'activité et au travail du personnel.



2

SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

ET DU PUBLIC JEUNE

Interventions en classe ou en visite, à la demande des enseignants (via le site internet du Pays Voironnais / rubrique déchets / Animations scolaires)

En 2024, 3 162 élèves ont été sensibilisés en classe aux thématiques du gaspillage alimentaire, du tri, du compostage / lombricompostage et de la prévention des déchets, soit 129 classes sensibilisées et 229 animations réalisées.

Les animations ont lieu du niveau CP au niveau CM2. La plupart des animations se déroulent en deux séances distinctes, hormis l'animation sur la thématique du gaspillage alimentaire qui est réalisée en une seule séance.



D'autre part, **441 élèves et leurs accompagnateurs ont bénéficié des visites commentées du site écologique de La Buisse**, soit 16 visites réalisées pour le public scolaire dans l'année. Cette visite en deux temps permet aux élèves de découvrir les plateformes de compostage et la Ressourcerie.

Dans une logique d'amélioration continue, **le contenu présenté pendant les animations et les supports pédagogiques utilisés sont régulièrement mis à jour par l'équipe des ambassadeurs du tri et de la prévention**. Ce travail de modernisation est réalisé chaque année durant la période estivale, lors de l'interruption entre les deux années scolaires. À l'été 2024, c'est l'animation « Les déchets de A à Z » pour le niveau CP qui a notamment été retravaillée, avec la création d'un nouveau jeu pour la séance 2 de l'animation, consacrée au tri.



Jeux pédagogiques

> « Game of tri » : jeu de sensibilisation sur tablette

Quoi de mieux que d'apprendre à mieux trier ses déchets en s'amusant ? Depuis 2017, la collectivité propose aux habitants et aux scolaires de jouer à « Game of tri », un jeu vidéo pédagogique. En 2024, on dénombre 1 486 sessions de jeu pour 265 pseudonymes distincts. Le taux d'erreur de tri moyen des joueurs est de 30,8 %.

En classe, le jeu Game of tri est utilisé dans le niveau de classe CE1 / CE2, avec 4 autres jeux en alternance.

Sensibilisation du public jeune

Le Service Gestion des déchets du Pays Voironnais souhaite davantage sensibiliser le public jeune (adolescents et jeunes adultes), une tranche d'âge qui était jusqu'en 2023 peu concernée par les actions mises en place. Dans ce cadre-là, nous pouvons noter plusieurs actions qui ont été mises en place ou approfondies en 2024.



> POURSUITE DU PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE

Le partenariat établi en 2023 avec la Mission locale de la Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan s'est poursuivi en 2024. La mission locale a pour vocation d'accompagner vers l'emploi les jeunes de 16 à 25 ans. La volonté de la mission locale de proposer aux jeunes accompagnés des séances de sensibilisation à la réduction des déchets s'inscrit dans le cadre de l'action Cultive tes compétences, qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans déscolarisés, en recherche de projet professionnel. 4 ateliers ont été animés par le service gestion des déchets dans ce cadre en 2024, durant lesquels les participants ont pu découvrir : la lactofermentation, l'Escape box TSL, ainsi que les techniques du Beewrap et du Tawashi. Cette action est reconduite en 2025.

INTERVENTIONS EN COLLÈGES ET LYCÉES

Dans l'objectif de sensibiliser davantage le public jeune, le service gestion des déchets du Pays Voironnais a sollicité l'ensemble des collèges et lycées du territoire en début d'année 2024, via un mail. Sept établissements ont répondu positivement à la proposition : le collège André Malraux à Voreppe, le collège Plan Menu à Coublevie, le collège et lycée Notre Dame des Victoires à Voiron, le lycée professionnel les Portes de Chartreuse à Voreppe, le lycée professionnel La Martellière à Voiron, le lycée Edouard Herriot à Voiron et le lycée professionnel Maya Campus à Voiron.

L'ambadrice du tri référente de cette action a tout d'abord rencontré les enseignants intéressés par les animations dans chaque établissement scolaire, afin de présenter les différents formats d'animation possibles et les outils pédagogiques pouvant être utilisés dans le cadre de ces animations. Cela a permis de préparer une animation adaptée aux besoins et contraintes de chaque établissement volontaire.

Ainsi, les animations suivantes ont pu être réalisées dans ces établissements entre février et juin 2024 :

- > Deux sensibilisations au tri en classe (échange et mise en pratique sur Game of tri),
- > Une sensibilisation au tri en stand dans la cour (basket tri avec un stand d'information),
- > Un stand Tawashi + Escape box dans la cour,
- > Deux sensibilisations aux Textiles Sanitaires Lavables (TSL) (résolution de l'Escapebox, couture essuie tout lavable, publicité article lavable),
- > Une sensibilisation TSL et tri (résolution de l'Escape box, publicité article lavable, basket tri),
- > Une clean walk dans l'enceinte de l'établissement avec retour sur les déchets récupérés, suivie d'une ronde des jeux (jeu des filières, Game of tri, Escapebox, basket tri et Ça suffit le gâchis),
- > Un cycle sur trois séances : une séance ronde des jeux (jeu des filières, Game of tri, Escapebox, basket tri et Ça suffit le gâchis), puis deux séances tawashi.

Au total, ce sont 327 jeunes qui ont été sensibilisés à travers ces différentes animations.

Trois animations supplémentaires ont ensuite été réalisées à l'automne, permettant de sensibiliser 91 jeunes dans les 3 établissements suivants : le collège André Malraux à Voreppe, la MFR de Coublevie et le lycée professionnel Les Gorges situé à Coublevie.

Ces animations dans les collèges et lycées se poursuivent en 2025, avec une proposition d'intervention axée sur la thématique du textile, dans la continuité du festival Fest'in Textile organisé le 2 novembre 2024, afin d'aborder avec les jeunes les notions de surconsommation textile, mode durable, Fast fashion...



3

SENSIBILISATION

DES PROFESSIONNELS

Accompagnement individuel aux entreprises

Depuis 2021, un poste d'ambassadeur du tri est dédié à 50 % à l'accompagnement des professionnels du territoire. Les structures pouvant être accompagnées sont variées : commerces, entreprises de toute taille, communes, écoles, bailleurs sociaux, associations...

Plusieurs types d'accompagnement sont proposés :

- > Pour la mise en place effective du tri dans les locaux,
- > Pour l'optimisation du tri,
- > Pour la mise en place des sacs compostables,
- > Pour des états des lieux, contrôle, et sensibilisation du personnel et des salariés.

L'objectif est d'accompagner au mieux les structures en fonction de leur problématique. L'ambassadeur du tri occupant ce poste travaille en lien étroit avec la Chargée de mission et l'assistante du service dédiées à l'accompagnement des professionnels dans la gestion de leurs déchets.

En 2024, 43 professionnels du territoire ont été accompagnés pour la mise en place ou l'optimisation du tri sélectif. 11 professionnels ont par ailleurs bénéficié d'une sensibilisation au tri pour leurs équipes ou d'un accompagnement pour la réduction de leurs déchets. C'est par exemple le cas de l'entreprise Paraboot, située à Saint-Jean de Moirans, dans laquelle 91 collaborateurs ont bénéficié d'une sensibilisation au tri au mois d'avril 2024.



Partenariat avec l'association des entreprises de Centr'Alp

Centr'Alp est le deuxième espace économique de la région grenobloise, réparti sur 4 communes du bassin sud du territoire et regroupant 300 entreprises, près de 6 000 emplois et 1 500 étudiants. L'Association des Entreprises de Centr'Alp (AEC) a été créée en 1968 par des chefs d'entreprises pour fédérer ses adhérents autour de projets communs de développements locaux.

Depuis 2016, Centr'Alp et le Pays Voironnais coopèrent sur la thématique environnementale :

- > Suivi et valorisation des actions d'Écologie Industrielle et Territoriale,
- > Services à l'entreprise (audit des besoins en termes de conteneurs tri),
- > Ateliers salariés et temps fort,
- > Aide à l'organisation d'éco-événements,
- > Accompagnement des entreprises sur la thématique du zéro phytosanitaire et des déchets verts.

Dans le cadre du PLPDMA du Pays Voironnais et du Plan Climat Air Énergie Territorial, plusieurs objectifs partagés ont été définis :

- > Renforcer la coopération entre nos deux structures afin d'amplifier la dynamique auprès des acteurs économiques.
- > Mobiliser les salariés du parc sur les thématiques de l'économie circulaire, de la prévention des déchets et de la performance / sobriété énergétique.

Voici les actions qui ont été amorcées ou poursuivies en 2024 à destination des entreprises et de leurs salariés :

> INTERVENTION LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CENTR'ALP

Il est utile de présenter aux entreprises les interlocuteurs du Pays Voironnais sur la gestion des déchets professionnels. Effectivement, deux postes sont dédiés à ce sujet au sein du service Gestion des déchets : un poste d'ambassadeur du tri et de la prévention dédié à l'accompagnement de tous les professionnels, et un poste de Chargé de mission principalement dédié à l'accompagnement des professionnels soumis à redevance spéciale. L'Assemblée Générale annuelle de l'association de Centr'Alp est une bonne occasion de s'adresser à de nombreuses entreprises locales et de diffuser l'information. Une présentation du service des déchets professionnels a eu lieu, produisant des échanges fructueux et constructifs lors du moment convivial proposé en fin de réunion.

LE RÉSEAU DES ÉCO-SALARIÉS

Le réseau des éco-salariés veut créer un cadre collectif et collaboratif permettant de légitimer les salariés à agir dans leur entreprise et valoriser ces derniers auprès de leurs dirigeants et de leurs collègues. Cela en s'appuyant sur des émotions positives : donner du sens, agir en cohérence et prendre du plaisir.

En 2023 l'association des entreprises de Centr'Alp a créé le réseau des éco-salariés avec un appui de l'Ademe, et en partenariat avec le service gestion des déchets du Pays Voironnais. Un groupe de 18 salariés représentant 13 entreprises différentes a été créé, sur la base d'un appel à volontaires après une première réunion de lancement ayant rassemblé 35 personnes en janvier 2023. Une fois constitué, le groupe d'éco-salariés a défini les thèmes sur lesquels il souhaitait travailler en priorité : la mobilité, la gestion des déchets, l'énergie, et la biodiversité.

En 2024 le réseau des éco-salariés a bénéficié de temps d'accompagnement ou sensibilisation à travers plusieurs ateliers, organisés principalement sur les temps de pause déjeuner entre 12 h et 14 h. L'association Adéquation a par exemple proposé d'échanger sur le thème de la valorisation du



carton, dans le cadre d'un projet upcycling (ou surcyclage). Une présentation du réseau « Circul'Alpes » a permis de mettre la focale sur l'écologie industrielle et territoriale et d'envisager des modes de coopération permettant la mise en place de synergies sur un territoire. Une visite des installations en faveur de la biodiversité sur le site de Rio Tinto a permis de présenter des actions concrètes mises en place sur les espaces extérieurs. Nichoirs à oiseaux et à insectes, prairie fleurie et verger de variétés anciennes partagé entre salariés, autant d'initiatives facilement réalisables ayant un impact positif sur la biodiversité ainsi que sur les interactions entre les collaborateurs de l'entreprise.



> CO-ORGANISATION DE LA CLEAN WALK SUR CENTR'ALP

La troisième édition de cette opération de nettoyage s'est tenue le 7 mars 2024. La mobilisation de 113 salariés volontaires a permis la collecte de plus de 5 000 litres de déchets sur des zones identifiées au préalable. L'engagement des participants permet de lutter contre les déchets sauvages et d'améliorer la qualité de son environnement, initiative à reproduire sans modération !

> PARTICIPATION AUX FORUMS D'ENTREPRISES

La première édition du salon des entreprises de Centr'Alp a eu lieu en avril 2024 à la salle de l'Arrosoir à Voreppe. Le service gestion des déchets a répondu présent et s'est mobilisé aux côtés des services Économie et Mobilités du Pays Voironnais, à travers l'animation d'un stand. Ce fut une belle occasion de rencontrer les acteurs économiques locaux sur les thématiques de gestion des déchets, autour

des actions développées en matière d'économie circulaire, et aussi sur les initiatives du réseau comme la création à venir de l'association Circul'Alpes.

Nous avons répondu à une initiative similaire sur le forum des entreprises organisé par l'association « La Relève Champfeuillet ». Un stand de présentation des différentes actions du service gestion des déchets a été tenu, ce qui a également produit des échanges riches et fructueux. Des contacts ont pu être pris avec certaines entreprises qui avaient des besoins particuliers en matière de gestion des déchets.

Merci aux associations d'entreprises de permettre l'intégration des thématiques « gestion des déchets et économie circulaire » sur leurs événements !

4 ÉCO-EXEMPLARITÉ AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS

Tendre vers l'éco-exemplarité est un préalable pour mener des actions d'accompagnement et de sensibilisation. Voici les faits marquants de la politique d'éco-exemplarité menée en interne (Pays Voironnais) et en externe (communes, associations...) en 2024 :

Zone de gratuité dans les locaux du Service Gestion des déchets

Sixième année de vie pour la zone de gratuité au Centre technique du Pays Voironnais ! Des rayonnages permettent aux agents de déposer des objets qu'ils n'utilisent plus... et d'en trouver d'autres qui leur seront utiles ! Il est aussi possible d'échanger des services (prêt de matériel, bricolage, garde d'enfants...). En bref, allonger la durée de vie des produits, éviter l'achat systématique de produits neufs, favoriser l'emprunt et l'échange et créer des liens entre agents, tels sont les objectifs de la zone de gratuité !

En 2024 l'espace a été régulièrement utilisé et de nombreux objets déposés et prélevés.

Un grand tri de printemps à la CAPV

Rien de tel qu'un grand coup de ménage pour une bonne entrée dans le printemps ! Les différents services du Pays Voironnais ont été mobilisés pour collecter les fournitures non utilisées qui encombrant souvent bureaux et placards. Une grande journée de collecte a été organisée en mai pour rassembler tous les objets et les apporter à la Ressourcerie de La Buisse.

Alors fini les armoires encombrées et les bureaux qui débordent : place au tri et au réemploi !



Événements de sensibilisation internes à la collectivité

Au mois de juin 2024, le service gestion des déchets a eu l'occasion de sensibiliser une partie des agents du Pays Voironnais à l'occasion de la Halte festive. Cet événement convivial annuel est organisé par le service administration générale du Pays Voironnais, et permet aux agents de se retrouver au-delà de leurs services respectifs afin de féliciter les agents médaillés de l'année et partager un temps convivial. En 2024, l'administration générale a proposé des animations ludiques aux agents du Pays Voironnais, en combinant activités sportives et culturelles ainsi qu'un « village des services ». Une dizaine de services de la collectivité ont joué le jeu et tenu un stand pour présenter leurs activités et proposer des petits jeux avec des lots à gagner. Dans ce cadre, le service gestion des déchets a tenu un stand de sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets.

Au mois de juillet, c'est un atelier « découverte de la lacto-fermentation » qui a été proposé en interne au service gestion des déchets, afin de faire découvrir aux agents du service volontaires cette nouvelle thématique. Une dizaine de collègues ont participé à cet atelier.



OPÉRATION NETTOYAGE DE PRINTEMPS À VOUREY

Un peu plus d'une soixantaine de personnes ont eu le courage de braver la grisaille du samedi 9 mars 2024 pour participer à ce rendez-vous citoyen et convivial.

Neuf parcours, présentés sur un panneau devant le gymnase, étaient proposés et chacun a pu choisir le secteur à nettoyer. Le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) avait motivé les enfants des écoles en proposant une chasse au trésor. Ils devaient trouver des cailloux peints, cachés sur trois parcours, et les ramener pour former un mot exposé près du monument aux morts.

Comme chaque année les bénévoles ont ramassé les traditionnels plastiques, canettes, ferraille, bois, papiers et bien d'autres débris, à l'aide des pinces à déchets prêtées par le service gestion des déchets du Pays Voironnais. À l'issue



du ramassage, les participants ont découvert le mot « merci » formé avec les cailloux trouvés par les enfants, puis tous se sont retrouvés autour du verre de l'amitié. Un grand merci à tous les participants qui se sont mobilisés !

Prêt de matériel pour les éco-événements : Pack Éco-événement

Ce service gratuit mené en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Isère est apprécié des organisateurs de manifestations du territoire pour son côté pratique (réservation en ligne) et la prestation incluse de lavage des contenants.

Le service Gestion des déchets coordonne depuis 2015 sur le point relais de La Buisse le prêt de gobelets et de carafes réutilisables aux structures organisatrices d'événements situés sur le territoire du Pays Voironnais.

Les intérêts du dispositif :

- Il limite les quantités de déchets produits lors des événements.
- Il favorise une meilleure propreté des espaces en limitant également les besoins de nettoyage suite aux événements.
- Il sensibilise les citoyens, organisateurs comme participants, à la réduction des déchets et au réemploi.
- Il crée du lien entre les structures et les actions portées par le service gestion des déchets en matière de prévention et de sensibilisation. Effectivement, des supports de communication sur la thématique du zéro déchet (programme des ateliers Zéro déchet, Fonds économie circulaire, compostage, couches lavables...) sont proposés aux organisateurs d'événements lors du rendez-vous de prêt du matériel.



En 2024, le Pack Éco-événement a été prêté 145 fois (contre 112 fois en 2023) par le Site écologique, ce qui représente la mise à disposition de 101 634 gobelets (contre 80 065 en 2023) et de 3 390 carafes (contre 1 900 en 2023).

Le service a connu un vif succès cette année avec une forte augmentation du prêt de gobelets et de carafes, traduisant l'organisation de nombreux événements écoresponsables !

PRÊT DE CONTAINERS DE TRI MOBILE « TRINOMAD » ET D'ORIFLAMMES

Pour faciliter le tri des déchets sur les événements, le Pays Voironnais prête aux organisateurs jusqu'à 11 contenants de pré-collecte pliables et transportables et 10 oriflammes pour rendre ces points tri visibles à distance. Ce matériel est à disposition des communes et des associations pour les manifestations qu'elles organisent, de la même façon que le Pack Éco-événement préalablement mentionné. En 2024, les modules de tri « Trinomad » et les oriflammes ont été empruntés à 47 reprises (contre 58 en 2023), ce qui représente 88 jours d'utilisation. Exemple d'utilisation sur le marché de Noël de Vourey, pour un événement 100 % tri des déchets !



B DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE

1 CRÉER UNE DYNAMIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AVEC LES PARTIES PRENANTES DU TERRITOIRE

Comité de suivi du PLPDMA

Le dernière Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés (PLPDMA) du Pays Voironnais a eu lieu le vendredi 31 mai 2024 de 9 h à 12 h en présentiel au siège de la CAPV. Elle a été animée par l'unité Animation Réduction des Déchets du service Gestion des déchets et a rassemblé 37 personnes : élus, entreprises, associations et salariés de la communauté d'agglomération.

Après un accueil petit-déjeuner et un brise glace permettant aux participants de se connaître, le 13^e Vice-Président du Pays Voironnais, Antoine Cloppet, a débuté cette réunion avec un mot d'introduction, rappelant que le coût de la gestion des déchets est une grande problématique et que la trajectoire la plus vertueuse consiste donc à réduire la production de déchets et augmenter la valorisation matière et organique. Le Pays Voironnais se situe pour cela sur de bons rails, puisque la quantité de déchets produits annuellement diminue chaque année depuis 2004. Antoine Cloppet rappelle que nous nous situons dans la dernière année du PLPDMA en cours (2019 à 2024), et que l'objectif est donc de conclure au mieux le programme actuel et de construire un prochain plan ambitieux pour la période 2025 à 2030. Antoine Cloppet rappelle que le Pays Voironnais travaille actuellement sur un sujet important, celui du Schéma Directeur des Déchèteries (SDD), qui permettra de définir des orientations majeures pour l'avenir des huit déchèteries du Pays Voironnais. Sur ce sujet, un comité de pilotage rassemblant une quinzaine d'élus du territoire se réunit régulièrement. Un comité technique est aussi en place pour le SDD avec de nombreux partenaires du territoire.



En lien avec le SDD une réflexion est également menée sur la question de la gestion des déchets verts, qui représentent 28 % des déchets déposés en déchèterie chaque année. Les modalités de collecte des biodéchets sont également un sujet important qui devra être traité dans les prochaines années.

Après une introduction d'Elodie Gizzi, responsable de l'unité Animation et Réduction des Déchets (ARD), les membres de l'unité ont ensuite présenté le bilan des actions menées au cours de l'année 2023. La présentation a été ponctuée par les témoignages de plusieurs partenaires du Pays Voironnais, Estelle Mekis de Pyxalis, Nicolas Hanus, porteur de projet du Système d'Échange Local (SEL) du cœur vert et Johanne Vial, bénévole à la Bricoboutique.

La collectivité conclut sa présentation en indiquant que l'objectif fixé dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA en 2019, atteindre une production de 51 536 tonnes de déchets par an de déchets ménagers et assimilés, est largement dépassé. En effet celle-ci s'élève à 48 018 tonnes en 2023. De plus, il est estimé que la politique de prévention des déchets menée par le Pays Voironnais dans le cadre de son PLPDMA a permis l'évitement de 2 721 tonnes de déchets en 2023, soit plus de 30 kg par habitant.

Fort d'un historique solide en matière de prévention des déchets, le Pays Voironnais a su tout au long des cinq années du PLPDMA, développer le panel des actions mises en place, touchant ainsi des publics variés (établissements scolaires, grand public, communes, entreprises, associations...) et abordant des thématiques très diverses. La collectivité a témoigné, pendant ces 5 années, de sa capacité à innover et à s'adapter aux besoins du territoire, en proposant de nouvelles actions telles que la création du Fonds économie circulaire, la mise en place du service de prêt de broyeurs aux communes ou encore le développement d'un réseau d'éco-salariés en partenariat avec l'association des entreprises de la zone d'activités de Centr'Alp.



Groupe de travail Santé-Environnement

Le service gestion des déchets poursuit sa participation, pour la troisième année consécutive, au groupe de travail santé-environnement coordonné par le service Enfance Jeunesse Prévention Santé et rassemblant 5 services du Pays Voironnais (Mobilités, Environnement, Agriculture, Gestion des déchets et Enfance Jeunesse Prévention Santé).

L'objectif de ce groupe de travail transversal est d'articuler les politiques portées par chaque service et formalisées dans différents plans et programmes (Plan Climat Air Énergie Territorial, Contrat Local de Santé, PLPDMA, PAiT) ayant un impact sur l'environnement des habitants du Pays Voironnais et donc par conséquent sur leur santé. En effet, il s'agit de réduire l'impact des déterminants environnementaux sur les milieux de vie, en travaillant à réduire à la fois la concentration et l'exposition des déterminants défavorables à la santé, notamment des populations les plus vulnérables.

En 2024, le groupe de travail « santé environnement » a de nouveau pu mettre en place des actions sur le territoire grâce au soutien financier alloué par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt portant sur les actions d'éducation et de promotion en santé-environnement :

ACTIONS EN DIRECTION DES PUBLICS JEUNES ET/OU FRAGILES :

> Textiles sanitaires lavables

Deux ateliers ont pu avoir lieu cette année. Le 2 mars 2024, un atelier « confection de serviettes menstruelles lavables en duo (parent/adolescente) » à la MJC de Tullins, animé par Nelly Dumont de Perle de couture. 6 personnes ont pu repartir avec leur création.

Le 18 avril, un atelier « sensibilisation aux textiles sanitaires lavables (TSL) » en collaboration avec la Mission Locale et animé par une ambassadrice du service Gestion des déchets. 7 jeunes ont pu être sensibilisés en résolvant l'Escape box TSL.



> Alimentation et circuits courts

Le 10 octobre, les élèves des lycées Portes de Charreuse et La Martellière ont participé à la 4^e édition du défi culinaire « Le climat dans nos assiettes » organisé par le Pays Voironnais en collaboration avec l'AGEDEN, dans le cadre du mois de transition alimentaire. Les étudiants, regroupés en équipes, se sont affrontés pour relever le défi de créer un menu gastronomique, sain, durable et local. Les préparations ont été évaluées par un jury de professionnels et par le public. Cette année, l'empreinte carbone des aliments utilisés et la distance parcourue par ceux-ci ont été pris en compte dans la notation.

> Sensibilisation au travail de la terre

Les jeunes de la Mission Locale ont pu découvrir et collecter des plantes comestibles lors d'une journée balade organisée par l'association Peuple & Nature le 21 mars. Ils ont ensuite pu se familiariser au travail de la terre et apprendre des techniques de jardinage lors de deux ateliers plantation en mars et octobre.

> Jardin partagé

L'action autour d'un jardin partagé à la résidence Plein Soleil s'est poursuivie cette année avec Marc Lacacheur de l'association Peuple & Nature. Un atelier de concertation a eu lieu avec les résidents pour connaître leurs envies, s'en est suivi un atelier de plantation de semis et un atelier entretien du jardin.



INFORMATION / SENSIBILISATION / FORMATION :

> Textiles sanitaires lavables

Une centaine de futurs professionnels de la petite enfance des lycées de la Martellière et des Gorges ont été sensibilisés aux couches lavables lors de sept ateliers animés par Laurent Levrot de Couches lavables & compagnie entre septembre et novembre.

> L'éducation dehors

Un atelier de sensibilisation à destination des professionnels de l'enfance et de la jeunesse (6-14 ans) sur les enjeux de l'éducation dehors a été organisé dans le parc de l'Orgère à Rives et co-animé par l'IREPS. Cette action de sensibilisation s'appuie sur l'outil-expo « Allons Dehors » développé par l'IREPS. L'atelier a pour objectif d'accompagner les professionnels à identifier en quoi l'éducation dehors est bénéfique pour la santé et le bien-être des enfants et des jeunes et réfléchir à ses pratiques et expérimenter des animations en extérieur à reproduire avec ces publics.

> Qualité de l'air extérieur

Une conférence à destination des entreprises sur la qualité de l'air extérieur s'est tenue le 26 septembre de 12 h à 14 h. La conférence a eu lieu à Centr'Alp et a été animée par ATMO, l'observatoire de la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes, l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) et le service mobilités du Pays Voironnais. L'IREPS a proposé une méthode participative à partir du jeu de la ligne afin de recueillir les représentations et les croyances des participants. Le service mobilités du Pays Voironnais est intervenu sur les sujets des zones à faibles émissions (ZFE) et des nouveaux services vélos.



> Frelon asiatique

Un stand a été tenu lors des portes ouvertes du GAEC Bernadou / Bénard (vins et miels) le 6 octobre afin de sensibiliser les habitants sur le sujet du frelon asiatique. L'association Biodiversité Nature en Val d'Huert, dont la représentante est membre du Groupement de Défense Sanitaire de l'Isère (GDS 38), a animé cette présentation. Cette action s'inscrit dans le cadre des événements organisés pour le Mois de la Transition Alimentaire.

> Ambroisie

Plusieurs actions ont été menées cette année sur cette thématique. Tout d'abord une réunion à destination des référents Ambroisie communaux a permis de présenter les enjeux et les outils de sensibilisation face à l'ambroisie. Les participants ont pu réaliser des exercices de mise en situation sur des cas de gestion de l'ambroisie et sur les méthodes d'élaboration d'un plan d'actions communal.

Ensuite, trois visites terrain ont été organisées sur les communes de Vourey, Massieu et Saint-Étienne de Crossey. Le but était de travailler sur la reconnaissance de la plante, comprendre les mesures de gestion, travailler des cas concrets de présence et identifier les préconisations à donner pour en améliorer sa gestion. Animées par Luca Guivarc'h de l'association Fredon, ces visites ont servi de temps d'échanges autour du partage des bonnes pratiques et sur la mobilisation des acteurs, afin d'apporter des réponses pour soutenir les actions de lutte contre l'ambroisie.

Enfin un café des services, temps d'échanges entre 12 h et 14 h proposé à tous les agents du Pays Voironnais, a eu lieu sur les thématiques ambroisie / frelon asiatique / moustique tigre. Alexandre Gauthier de la Fredon a animé ce café à partir de plantes en pots, insectes, nids... afin d'expliquer ce qui est fait en matière de prévention et de lutte sur ces sujets. La Fredon a également mis à notre disposition tout un éventail de dépliants, brochures et cartes que nous avons partagés et une exposition composés d'une dizaine de panneaux sur le sujet a été proposée aux communes.

Fonds Économie Circulaire

Afin de promouvoir les initiatives locales d'économie circulaire, le Pays Voironnais favorise l'émergence de projets locaux sur l'ensemble des 31 communes du territoire. Ainsi, en 2022 un fonds spécifique a été créé à destination des collectifs citoyens, des associations et des structures publiques qui souhaitent mettre en place une action. Sur le modèle du dispositif des fonds de participation des habitants, le service gestion des déchets a créé ce Fonds économie circulaire qui se concrétise par une aide financière souple et rapide apportée à chaque projet lauréat d'un montant maximum de 500 €.

Les projets déposés, via un formulaire dédié, doivent entrer dans l'une ou plusieurs des catégories ci-dessous :

- > Sensibiliser & encourager
- > Favoriser la consommation de proximité et les achats durables
- > Mutualiser des équipements utiles
- > Allonger la durée de vie des objets
- > Valoriser sur place les biodéchets

Depuis le lancement du fonds, la répartition géographique des porteurs de projets concerne 17 communes du territoire. Le service gestion des déchets délègue la gestion administrative et opérationnelle du Fonds à une association d'éducation à l'environnement du territoire : l'association Pic Vert. En 2024, 7 projets ont été présentés, déposés par 6 associations et une école.

Exemples de projets soutenus en 2024 :

- > Une action de réemploi du carton portée par une MJC aboutit à la mise en place d'ateliers parents-enfants pour la création d'espaces jeux en carton, ainsi qu'à l'organisation d'un concours de fabrication d'équipement et d'outillage du guerrier grec antique... également en carton !
- > Une association acquiert de l'équipement et du matériel afin d'améliorer le fonctionnement collectif d'un potager partagé à l'échelle d'un quartier.
- > Une école lance un état des lieux participatif associant les élèves en vue d'améliorer le tri. S'en suit un spectacle musical de sensibilisation au tri, à la réutilisation de certains déchets et à la préservation de l'environnement.

Les projets sont donc variés pour cette troisième édition du Fonds économie circulaire, qui est de fait reconduit en 2025 !

Boucles d'économie circulaire

- actions collectives : mises en relation pour de nouvelles synergies

BOUCLES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LA ZONE D'ACTIVITÉS DE CENTR'ALP

Entre 2016 et 2018, un programme « Écologie Industrielle et Territoriale » (EIT), soutenu par l'ADEME, a été porté par l'Association des Entreprises de Centr'Alp en partenariat avec le Pays Voironnais. Des synergies de services entre acteurs économiques ont émergé de ce programme, et vivent encore aujourd'hui.

> La collecte mutualisée des DEEE, via un partenariat avec l'entreprise adaptée AfB, a été reconduite en 2024 par les entreprises de Centr'Alp. Les différentes tournées ont permis de collecter des équipements informatiques dont 50 % ont été remis en circulation et 50 % ont été recyclés.

> La collecte mutualisée des palettes : l'association Passiflore développe une activité de collecte et recyclage de palettes. En 2024, 19 000 palettes ont été collectées dans les entreprises du territoire (CELTA, Valentin Traiteur, SITPM, MGF Grimaldi, AMB Rousset, Capifil, Plastivalloire, GEM, Renault Rives, Raydiall, Guiraud et 60 autres) soit un poids total de 690 tonnes. Entre la fabrication de nouvelles palettes, la confection de caisses de transport pour les entreprises pour expédition de marchandises, et la vente de filets de bois pour allumer le feu, 80 % du bois est réemployé, le reste étant recyclé en combustible pour le chauffage urbain. Par ailleurs, de nouvelles synergies se sont créées en 2024 et ont été accélérées par le développement du réseau des éco-salariés.



> **Mise en place d'une collecte de canettes en aluminium par l'entreprise Constellium** : une synergie autour des canettes en aluminium prend forme sur Centr'Alp avec l'installation de 10 conteneurs sur SITEC (site de Constellium et Rio Tinto) depuis novembre 2023. Une communication a été faite aux salariés et le sujet a été abordé par l'Association de Centr'Alp lors d'une réunion des dirigeants en décembre car l'objectif du projet est d'ouvrir à toutes les entreprises volontaires de Centr'Alp ainsi qu'aux professionnels de la restauration. Des collecteurs seront commandés par l'intermédiaire de la structure «Chaque canette compte» et un calendrier de collecte sera établi. Cette action pourrait aussi concerner l'aluminium de la maison. Une fois collectées, les canettes rejoindront le process de fabrication de l'entreprise Constellium pour refabriquer des canettes.

INAUGURATION DE LA RÉHABILITATION DU QUARTIER CHAMPLONG-LES-FLEURS À MOIRANS

Le bailleur social Alpes Isère Habitat a mené une opération de réhabilitation d'un secteur du quartier Champlong-les-Fleurs à Moirans. Conjointement le service Gestion des déchets y a installé de nouvelles colonnes enterrées sur un point d'apport volontaire. L'inauguration de l'ensemble a eu lieu en octobre et a permis de rencontrer les habitants autour d'un stand de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets, avec les acteurs professionnels ayant participé aux opérations de revitalisation du quartier. La venue de l'association Passiflore a été une vraie plus value en proposant aux habitants une opération ponctuelle de collecte des objets inutilisés et réemployables. Ainsi il était possible ce jour-là de faire du tri sans se déplacer en ressourcerie ! L'association a collecté 150 kg d'objets de plutôt bonne qualité lors de cet événement, ce qui représente un bon résultat pour ce type d'opération.



ACCOMPAGNEMENT DE PORTEURS DE PROJET ET D'ENTREPRENEURS

> Partenariat avec RONALPIA

Incubateur de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour accompagner des entrepreneurs solidaires, cette structure permet l'émergence d'initiatives et de nouveaux services qui peuvent concerner le domaine de l'économie circulaire.

En 2024, l'unité Animation réduction des déchets a rencontré les porteurs de projet en cours d'incubation afin d'échanger sur les aspects circulaires et de réemploi de la future offre de service en préparation, et notamment sur :

- > Un projet de réemploi de pales d'éoliennes en mobilier urbain,
- > Un projet d'espace dédié à l'enfance en milieu rural, avec des consultations de puériculture et de nutrition, un magasin d'habits, livres et jeux de seconde main pour les enfants, et des goûters équilibrés prêts à la consommation,
- > Un projet de décoration murale utilisant du bois et du mélaminé recyclé pour les entreprises et établissements hôteliers,
- > Un projet de kit pique-nique zéro déchet et ultra light pour le sport de montagne.

L'unité Animation réduction des déchets a été associée aux temps forts de la structure en participant au comité de sélection des projets de décembre en vue de la création de la promotion 2025. Celle-ci comportera 6 projets accompagnés dont 4 rejoignent des thématiques de l'économie circulaire.

Des pistes de partenariats ont également été évoquées ainsi qu'une mise en réseau avec les acteurs locaux. Ces liens permettent de repérer les nouvelles initiatives de l'Économie Sociale et Solidaire intégrant des dimensions d'économie circulaire pour encore plus de maillage territorial et de réseau.



Circul'Alpes

CRÉATION
DU RÉSEAU
CIRCUL'ALPES

Le 28 novembre 2024 à Alpexpo s'est tenue l'Assemblée Générale constitutive de Circul'Alpes, le réseau des entreprises engagées en faveur de l'économie circulaire sur le sud Isère, dont la devise est : « La sobriété est un réflexe. L'économie circulaire est la norme ».

Une centaine de participants étaient présents pour célébrer cette création et partager ces objectifs :

- 1/ Déployer la culture circulaire au sein du territoire : diffuser et partager les bonnes pratiques pour rendre l'économie circulaire attractive et concrète.
- 2/ Créer des boucles d'économie circulaire : accompagner le passage à l'action, cartographier les synergies inter-entreprises pour développer la cohésion et la coopération et concrétiser les projets.
- 3/ Être un centre de ressources : assurer une veille sur la réglementation, les dispositifs d'aides, les projets, et mettre à disposition une boîte à outils pour faciliter la mise en œuvre de l'économie circulaire.
- 4/ Se connecter aux autres réseaux, participer aux actions de plaidoyer en faveur de l'économie circulaire.

Le Pays Voironnais a activement participé à la création de ce réseau, auquel il adhèrera officiellement en 2025.

Économie de la fonctionnalité et de la coopération : utiliser et mutualiser plutôt que posséder

AIDE À L'ACHAT MUTUALISÉ DE BROyeurs ET MISE À DISPOSITION D'UN BROyeur MUTUALISÉ ENTRE COMMUNES

Ces services (voir page 44) permettent de mettre en relation les habitants par le groupement d'achat, et favorisent la coopération entre les communes par le partage de l'utilisation du matériel.

COLLECTE DE VÉLOS USAGÉS AVEC CYCLES & GO

Cycles & Go est une association agréée en tant qu'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) basée à Fontaine qui permet à 13 personnes d'avancer professionnellement via le réemploi et la réparation de vélos. Le Service Gestion des déchets coordonne un partenariat avec cette structure permettant d'organiser une collecte annuelle de vélos usagés dans les 8 déchèteries du Pays Voironnais.

Les objectifs de l'opération sont de participer à l'objectif de réduction des déchets en favorisant le réemploi des vélos, de contribuer à un chantier d'insertion local en renforçant un partenariat existant, de réaliser des opérations grand public en déchèterie et de favoriser la mobilité douce.

En 2024, les deux journées de collecte ont permis de récupérer **62 vélos, soit 660 kg détournés vers le réemploi**. 60 % de ces vélos retrouveront une nouvelle vie par la réparation et la revente, le reste sera démonté pour pièces ou recyclé.



2 RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Actions de sensibilisation des publics

SCOLAIRES : VIA DES SÉANCES DE SENSIBILISATION EN CLASSE

En 2024, **358 élèves** ont été sensibilisés à la thématique du gaspillage alimentaire grâce à l'intervention d'un ambassadeur en classe de primaire (séances de 2 h). Cette animation s'adresse aux élèves de cycle 3, c'est à dire les niveaux CM1/CM2. Elle peut aussi être réalisée dans les classes de collège et lycée.

PARTICULIERS : VIA DES SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DES ANIMATIONS

Les particuliers sont régulièrement sensibilisés au gaspillage alimentaire, notamment grâce aux messages et aux documents diffusés sur les stands lors de marchés ou d'événements locaux, et plus particulièrement durant Le Mois de la Transition Alimentaire.



LE MOIS DE LA TRANSITION ALIMENTAIRE (MTA)

La 5^e édition du Mois de la transition alimentaire s'est tenue du 27 septembre au 27 octobre 2024, à l'échelle du Programme alimentaire inter-territorial de la grande région grenobloise. À cette occasion, le Service Gestion des Déchets s'est mobilisé aux côtés du service Agriculture du Pays Voironnais pour proposer une diversité d'initiatives aux habitants du territoire.

Ainsi, une quinzaine d'événements ont été proposés sur le territoire du Pays Voironnais : ateliers, disco soupe, conférences, portes ouvertes dans les fermes... Le service gestion des déchets a notamment proposé un atelier de découverte de la lactofermentation et un atelier batchcooking. Les actions organisées par le service gestion des déchets pendant le Mois de la Transition Alimentaire ont touché une vingtaine de personnes.

3 RÉDUIRE LES BIODÉCHETS

EN GESTION DE PROXIMITÉ :

DÉCHETS ALIMENTAIRES

ET DÉCHETS VERTS

Promotion du lombricompostage et du compostage

La Loi TECV a fixé un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs à l'horizon 2025, lui-même avancé au 31 décembre 2023 par la Loi AGEV. Ainsi, les collectivités doivent définir des solutions de compostage de proximité (individuel et collectif) et / ou de collecte séparée (en porte-à-porte ou points d'apport volontaire) des biodéchets à un rythme de déploiement adapté à leur territoire. Pour cela, le Pays Voironnais met des moyens techniques et humains pour réduire la quantité des biodéchets collectés sur le territoire.

AUPRÈS DES PARTICULIERS

> Mise à disposition de composteurs individuels de jardin

Depuis 2006, **6 983 composteurs individuels** ont été mis à disposition des habitants du Pays Voironnais (au prix de 20 € TTC ou à titre gratuit suite à une participation à un atelier) dont **568 en 2024**.

Il faut noter que le compostage est également pratiqué en tas dans les jardins ou avec d'autres composteurs achetés en magasin ou fabriqués maison ; le taux réel d'équipement est donc probablement supérieur.

UN ATELIER ET UN TARIF PRÉFÉRENTIEL POUR LES COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Début 2021, afin de poursuivre la sensibilisation des habitants, des ateliers d'initiation au compostage domestique d'une durée d'1 h 30 ont été instaurés. Depuis 2024, les participants à ces ateliers bénéficient de la mise à disposition gratuite d'un composteur. Cette action a permis, en 2024, à 260 personnes (pour 229 composteurs distribués) d'en apprendre davantage et d'échanger sur les techniques de compostage avec un maître composteur.



> Installation et suivi de sites de compostage collectif

À ce jour, **42 sites de compostage** sont actifs sur le territoire. 5 sites ont été installés en 2024 : 3 sites de compostage « autonome en établissement » et 2 sites de compostage « partagé ».

248 suivis de sites de compostage ont été effectués par les techniciens spécialisés du Service Gestion des déchets. On estime à **20 tonnes la quantité de déchets alimentaires valorisés** grâce aux composteurs collectifs en 2024.

Sur les 31 communes, 17 d'entre elles sont équipées d'au moins un site de compostage. La plus équipée est Voiron avec 14 sites au total, suivie de Voreppe avec 6 sites. Le territoire compte 12 sites de compostage de quartier, 3 sites en pied d'immeuble et 27 sites de compostage en établissement, principalement des sites scolaires (21) mais aussi 2 sites en EHPAD, 2 sites en milieu hospitalier, 1 site au sein d'un restaurant et 1 site en établissement touristique (camping).





> Mise à disposition de lombricomposteurs

Depuis 2013, **472 lombricomposteurs** ont été mis à disposition des habitants (au prix de 25€ TTC). Des sessions de formation sont dispensées gratuitement par un technicien du Pays Voironnais.

Elles sont obligatoires pour retirer un lombricomposteur. **En 2024, 41 personnes ont participé aux séances d'initiation et 25 personnes se sont équipées.**

> Formations au compostage de proximité

Depuis 2012, 172 personnes ont bénéficié d'une ou de plusieurs formations au compostage d'une durée d'une demi-journée minimum. En 2024, le territoire compte 19 nouveaux référents de site de compostage autonome en établissement, formés en 2 sessions. La formation Référent de site compostage partagé a dû être reportée à 2025.

La formation Guide composteur 2024 a été un succès, 9 personnes ont suivi les 2,5 jours requis pour la valider. Une première cette année, dans le cadre de la SERD, un module de formation Guide composteur relatif à la lutte antigaspi a été proposé aux habitants déjà formés pour compléter leur parcours et aux structures de restauration collective du territoire. Au total, 7 personnes y ont participé.

Toutes ces formations ont été réalisées par les organismes Solstice SCOP et Les Epigées.

COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ DANS LES ÉCOLES DE VOREPPE

Une première en 2024, une formation Référent de site compostage en établissement a été organisée spécifiquement à la demande d'une commune du territoire, Voreppe. La formation a eu lieu le 18 décembre, en mairie. Le souhait était de former tous les agents des écoles et les agents techniques de la commune au compostage. En effet, les 4 écoles de la ville ont leur site de compostage en fonctionnement.

Les retours suite à la formation de 12 agents sont très positifs. Ils ont apprécié la formation et sont prêts à s'investir dans la gestion des sites de compostage et la sensibilisation des enfants. Les cantines ont été convaincues de composter l'ensemble des déchets alimentaires produits, déchets carnés compris. Un des sites de compostage sera même agrandi en début d'année 2025.

Dans chaque école, au moins 2 personnes ont suivi la formation, ce qui favorise une bonne gestion au quotidien du site de compostage. De plus, les agents techniques de la commune participent aussi à la bonne gestion des sites en apportant la matière sèche, mais aussi en effectuant des brassages réguliers et les transferts des bacs.



> Ateliers / stands sur le compostage, la gestion de proximité des biodéchets et le jardinage au naturel

Les ateliers et stands sont l'occasion de partager des explications et des conseils sur le fonctionnement du compostage sous toutes ses formes, l'utilisation du compost, le broyage, le paillage dans les espaces verts, ainsi que le jardinage au naturel.

En 2024, 9 stands sur le compostage, les déchets verts et le jardinage au naturel ont été animés lors d'événements organisés sur le territoire (746 personnes sensibilisées) : les Journées de l'environnement à Coublevie, la Fête des Plantes à Réaumont, la Fête de la Nature et la Journée de nettoyage de la planète à Voiron, la Fête des Jardins de Moirans...

Des permanences de sensibilisation sont également réalisées en déchèteries. En 2024, 223 habitants ont été sensibilisés via 8 stands, un dans chacune de nos déchèteries : 4 au printemps et 4 en début d'automne.

En complément des stands en déchèteries, depuis 2023, des stands sont effectués en jardinerie, afin de toucher un nouveau public. L'objectif est de sensibiliser les habitants à une gestion optimale de leurs biodéchets et de leur jardin. 40 personnes ont été sensibilisées en 2 stands en 2024. Au programme de ces stands, des échanges sur le compostage, lombricompostage, broyage, paillage, jardinage au naturel mais aussi simplement le partage d'astuces pour limiter sa production de déchets de jardin et être en capacité de les gérer chez soi.

Au total, en 2024, 1 190 personnes (hors animations scolaires) ont été sensibilisées à la gestion de proximité des biodéchets sur le Pays Voironnais. Ce chiffre a une nouvelle fois augmenté par rapport à l'année précédente (1 069 personnes en 2023).



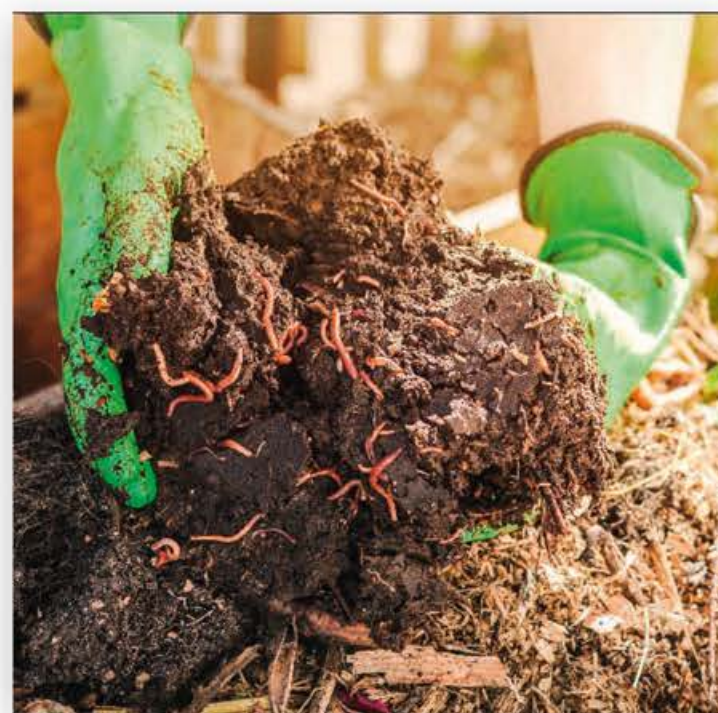
COMMUNICATION ET RÉSEAU AUTOUR DU COMPOSTAGE / LOMBRICOMPOSTAGE

- 3 lettres d'informations (hiver, été et automne) ont été envoyées aux personnes inscrites sur notre liste de communication suite à la participation à un atelier, une formation compostage...
- Mobilisation du réseau des guides composteurs : les guides composteurs du territoire sont sollicités régulièrement pour participer à des événements et partager de l'information. 2 personnes nous ont accompagnés sur un troc aux plants à Rives et 1 personne lors d'un stand dans le cadre de la Fête des Jardins de Moirans, organisée par le CCAS de la commune. Un troc aux plants a eu lieu à Charavines, à l'initiative d'une guide composteure du territoire. Suite aux formations réalisées en 2024, le réseau est composé désormais de 61 personnes.
- Communication via le réseau des donneurs de lombrics avec la cartographie interactive : plus2vers.com

AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les établissements scolaires bénéficient également d'animations sur les thématiques du compostage, du lombricompostage et du gaspillage alimentaire. **En 2024, 528 élèves ont été sensibilisés sur le lombricompostage et le compostage et 358 sur le gaspillage alimentaire.**

Les enseignants sont accompagnés pour mettre en place des lombricomposteurs et pour en découvrir le fonctionnement. **Depuis 2012, 38 établissements scolaires sont équipés en lombricomposteurs.**



Promotion du broyage et des techniques alternatives de gestion des déchets verts

RÉDUCTION DES DÉCHETS VERTS

Une journée technique a été organisée à l'initiative de la Fredon Auvergne-Rhône-Alpes et du Réseau Compost Citoyen Auvergne-Rhône-Alpes, le 19 juin 2024 au Site écologique de La Buisse. Elle a été organisée pour des intercommunalités de la région qui ont été accompagnées sur la thématique des déchets verts par ces acteurs.

Au cours de cette journée, la Fredon a présenté des solutions techniques pour réduire la production des déchets verts dans le cadre d'une gestion différenciée des espaces verts. Nous avons pu témoigner de la démarche mise en place sur le territoire, notamment en présentant la Charte +Nature construite et déployée sur le territoire grâce à un travail avec la Fredon entre 2020 et 2023. C'était également l'occasion de visiter la plateforme de gestion des déchets verts et déchets alimentaires. La journée s'est conclue par un partage d'expérience entre les différentes intercommunalités présentes (19 personnes).

SERVICES DE BROyage DES DÉCHETS VERTS

Les enjeux de développer les services de broyage sont multiples :

- > Sensibiliser les habitants aux techniques alternatives,
- > Limiter le brûlage de déchets verts malgré l'interdiction de brûlage à l'air libre,
- > Diminuer les apports de déchets verts en déchèteries tout en répondant aux besoins en broyat des sites de compostage partagé, de plus en plus nombreux sur le territoire.

Pour rappel, gérer 100 % de ses déchets verts chez soi représente 75 à 110 kg/habitant/an d'apports en moins en déchèteries (source : ADEME 2015).



> Aide à l'achat de broyeurs mutualisés à usage domestique

Depuis 2020, la collectivité propose une aide à l'achat de broyeurs de végétaux à usage domestique. Pour percevoir l'aide, le matériel doit être mutualisé entre deux foyers au minimum résidant sur le territoire. Le montant de l'aide augmente avec le nombre de foyers du groupement : de 25 % du prix d'achat TTC pour 2 foyers à 40 % pour 5 foyers et plus, avec un plafond à 500€ par broyeur.

En 2024, 10 groupements ont ainsi bénéficié d'une aide, soit 32 foyers au total répartis sur 13 communes. Les groupements sont composés de 2 à 8 foyers, avec 3,2 foyers par groupement en moyenne. Les broyeurs acquis sont électriques (7) ou thermiques (3) et ont coûté de 419 € à 2 135 € TTC, avec un prix moyen à 1 346 € TTC et une aide moyenne de 362 € par broyeur. Depuis 2020, 261 foyers ont bénéficié de cette aide et sont maintenant équipés. On estime à 130,5 tonnes la quantité de déchets verts broyés et évités en déchèterie en 2024.



MUTUALISATION DE BROYEURS PROFESSIONNELS

Deux broyeurs thermiques sur remorque sont toujours mis à disposition de 9 communes depuis 2022 : Charancieu, Montferrat, Biliu, Villages du Lac de Paladru, Charavines, Chirens, Saint-Nicolas-de-Macherin, Merlas et Massieu.

Grâce à cette action, les services techniques communaux et des habitants de ces communes ont pu broyer les tailles de haies, d'arbres fruitiers et d'égagement pour les valoriser sur place. En 2024, 244 tonnes de branches ont été broyées soit l'équivalent de 102 bennes de déchèterie. L'objectif de broyer 100 tonnes de végétaux par broyeur et par an est largement dépassé pour les 2 groupes de communes en place (respectivement 124 et 120 t.). Le dispositif est en constante progression au fil des années, aussi bien concernant le nombre d'emprunts de particuliers que les tonnages broyés : 142 t. pour 21 prêts en 2022, 237 pour 43 prêts en 2023 et 244 t. pour 56 prêts en 2024.

Malgré ces chiffres encourageants, aucune nouvelle commune ne s'est engagée dans le dispositif en 2024. Cependant, des discussions sont bien avancées avec certaines communes pour la mise en place du service au printemps 2025.

Un chantier de broyage a été organisé à Charancieu le 12 janvier pour mettre en avant le service. Les habitants ont été invités à venir avec des branches et avaient la possibilité de repartir avec du broyat. Les branches ont été broyées par un agent communal et un agent du Pays Voironnais. 6 personnes y ont participé.

Les communes partagent l'utilisation de ce type de matériel entre leurs services techniques et leurs habitants grâce à une solution de réservation en ligne pour les habitants. La création d'un planning annuel permet à chaque mairie d'organiser ses chantiers à l'avance pour une utilisation optimisée du matériel.

Le but de ce dispositif, qui s'inscrit dans l'économie circulaire, est d'apporter une solution de broyage (matériel adapté, disponibilité, accessibilité financière...) au plus près des utilisateurs : services techniques communaux et particuliers ayant de gros volumes de branches à gérer et leur permettre de valoriser un maximum de déchets verts sur place.

4

RÉDUIRE LES PAPIERS

STOP PUB

NON
À LA PUBLICITÉ

OUI
AUX JOURNAUX
DES COLLECTIVITÉS

PROMOTION DU STOP PUB

Afin d'accélérer la mise en œuvre de la loi AGEC sur les imprimés publicitaires sans adresse, et poursuivre la dynamique collective engagée, l'ADEME et ses partenaires tel le Cercle National du Recyclage (CNR), mettent en place un plan d'actions volontaire pour la promotion de l'autocollant stop-pub. Le Pays Voironnais développe ce plan d'actions notamment avec les acteurs de l'habitat, entreprises, collectivités et particuliers.

Les autocollants Stop pub sont systématiquement proposés sur les stands tenus par le service Gestion des déchets ainsi que lors des opérations de porte-à-porte. Ils peuvent être demandés en ligne sur le site internet, ils sont également disponibles à la demande dans les accueils du Pays Voironnais et auprès des communes, ainsi que chez certains commerces partenaires.

Le taux d'équipement du Pays Voironnais en autocollants Stop pub sur les boîtes aux lettres s'élève à 33 % en 2024 (Département de l'Isère : 51 % dont les « OUI PUB » sur la métropole grenobloise). Une progression est observée par rapport à 2023 où on dénombrait un taux d'équipement de 29 %.

5

RÉDUIRE LES TEXTILES SANITAIRES

Promotion des couches lavables auprès des particuliers

ATELIERS DE DÉCOUVERTE DES CHANGES LAVABLES

En 2024, 6 ateliers de sensibilisation aux couches lavables à destination des parents ont eu lieu sur le territoire du Pays Voironnais. Ils ont été organisés en présentiel dans 3 lieux différents : le centre social Charles Béraudier à Voiron, l'espace Rosa Parks à Voreppe et la maternité de l'hôpital de Voiron, les 3 autres ateliers ont été réalisés en visioconférence. Ces ateliers de 2 heures, principalement destinés aux (futurs) parents, sont animés par Laurent Levrot de Couches Lavables & C°. Les intérêts environnementaux, économiques et sanitaires des couches lavables, les conditions d'utilisation, d'entretien et les différents modèles existants sont présentés, permettant de lever les idées reçues. Un test d'absorption ludique est également effectué pour répondre aux craintes sur les fuites. Face à de futurs parents motivés mais inquiets, l'objectif est de les rassurer sur les aspects organisationnels de ce type de changes et de leur donner les bases pour faire un choix éclairé au moment de s'équiper.

35 personnes ont été sensibilisées au cours de ces ateliers en 2024, un chiffre qui augmente légèrement par rapport à l'année précédente (28 en 2023 et 38 en 2022).

COUCHE LAVABLE CAP OU PAS CAP ?

Oubliez vos idées reçues et découvrez cette solution efficace, économique et sans produits toxiques !

ATELIERS GRATUITS 2024

- 21 février 9h - 10h : En visioconférence
- 4 avril 17h - 19h : Centre social éducatif - Voiron
- 20 juin 13h - 15h : En visioconférence
- 9 sept 9h30 - 11h30 : Maternité (pour les parents) - Voiron
- 30 octobre 18h - 20h : En visioconférence
- 12 décembre 18h - 20h : Espace Rosa Parks - Voreppe

Uniquement sur inscription : zeroduchef@paysvoironnais.com ou www.paysvoironnais.com



PRÊT DE KITS D'ESSAI

Suite aux ateliers, les parents volontaires peuvent emprunter gratuitement pour une durée de 1 mois un kit de couches afin de tester différents modèles. La mise à disposition des kits de couches a été confiée à la société Locacouche en 2024.

Les prêts de kits sont aussi en légère augmentation, 7 familles en ont bénéficié en 2024 contre 4 en 2023.

Bien que ce nombre reste encore très faible par rapport aux années précédentes, sans doute à cause des conditions sanitaires et la facilité d'accès à d'autres couches lavables (en particulier d'occasion), il apparaît néanmoins que la majorité des essais se soldent par une décision d'achat et d'utilisation au quotidien. Le prêt est une manière efficace de convaincre les parents qui hésitent à utiliser des couches lavables.



ANIMATIONS GRAND PUBLIC

Cette année, Laurent Levrot a tenu plusieurs stands lors de manifestations, permettant de sensibiliser un public divers à l'utilisation des couches lavables :

- > Lors de la fête 100 % Familles à Biliu : 8 personnes sensibilisées dont 7 assistantes maternelles.
- > Lors de la fête de fin d'année de la crèche associative « La Balancelle » : 11 personnes sensibilisées dont 4 professionnelles et 7 parents.
- > Lors de la fête de la petite Enfance à Saint-Geoire en Valdaine : 9 personnes sensibilisées dont 6 professionnelles et 3 parents.
- > Lors de la fête de la parentalité à Charavines : 7 professionnels sensibilisés.

La participation à ces événements permet d'échanger avec des publics différents et de faire connaître les démarches et ateliers qui sont proposés sur le territoire.

Promotion des couches lavables auprès des professionnels

En 2024, le Pays Voironnais a poursuivi la sensibilisation aux changes lavables en milieu professionnel, auprès de différentes cibles :

ÉTUDIANTS FUTURS PROFESSIONNELS

7 sessions de formation à l'utilisation des couches lavables de 1 h 30 à 2 h ont eu lieu dans le cadre de leurs futures activités professionnelles :

- > 2 au lycée des Gorges au sein de la filière Accompagnement, Soins et Services de la Personne (ASSP)
- > 5 au lycée La Martelière au sein des filières Services Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT), CAP agricole Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural (CAPa SAPVER), CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (CAPAEPE) et Auxiliaire de Puériculture.

Au total, ce sont 105 élèves et 7 enseignants qui ont été sensibilisés à l'utilisation des couches lavables.

Ces interventions sont particulièrement appréciées par les équipes enseignantes. Elles permettent, chaque année depuis 2018, de sensibiliser toute une génération de futurs professionnels de la petite enfance et du soin à la personne.

À NOTER : Les deux établissements sont également équipés d'un kit de couches lavables afin de pouvoir approfondir la démarche en classe avec les élèves. Les kits ont été cofinancés par le Pays Voironnais.



**FINI LE JETABLE
PLACE AU DURABLE !**

Vendredi 19 AVRIL 2024

De 14h à 17h30 à Biocoop Voreppe

Venez découvrir conseils et astuces pour une hygiène Zéro Déchet, meilleure pour votre santé, en compagnie d'un professionnel !

www.paysvoironnais.com

Pays Voironnais - Office

biocoop

Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels

Centre régional d'études, d'enseignement, de formation et d'insertion

COMMERCES DU TERRITOIRE

Cette année encore, Laurent Levrot a assuré la distribution d'affiches et flyers auprès des 13 commerces de produits biologiques du Pays Voironnais, pour la promotion des articles sanitaires lavables en général et des couches lavables en particulier.

Les commerces sont de vrais relais de la politique de sensibilisation aux couches lavables du Pays Voironnais. Ils mettent tous en avant les supports de communication relatifs aux ateliers couches lavables pour les particuliers, et plusieurs d'entre eux ont organisé des animations autour de la thématique des textiles sanitaires lavables dans leurs commerces en 2024 : Biocoop Voreppe, Biocoop Charancieu.

Ces animations ont permis de sensibiliser une quarantaine de personnes à l'utilisation des couches lavables.

RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) ET ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)

L'utilisation des couches lavables par les assistantes maternelles et au sein des établissements d'accueil du jeune enfant (crèches, maisons d'assistantes maternelles...) est essentiel pour réduire significativement la quantité de déchets générés par l'utilisation des changes jetables, et soutenir la dynamique amorcée par les familles utilisatrices de changes lavables.

Dans cet objectif, le Pays Voironnais continue son travail auprès des Relais Petite Enfance (ex-Relais Assistantes Maternelles) présents sur le territoire, afin de pouvoir sensibiliser et accompagner les assistantes maternelles. Les flyers et affiches ont été distribués auprès de 21 EAJE et 8 RPE.

Parmi ces établissements :

- > 7 acceptent les enfants en couches lavables le matin puis passent en couches jetables la journée.
- > 11 acceptent les enfants en couches lavables en journée.
- > 2 fournissent des couches lavables (L'Envol et La Balancelle).

De plus, plusieurs animations ont été organisées au sein de ces structures :

- > Rendez-vous de présentation des actions du Pays Voironnais et sensibilisation à la thématique, auprès

de 2 RPE : Voiron et Voreppe. Au total, 3 animatrices/coordinatrices informées.

- > Animations au sein des RPE lors des temps collectifs auprès de 3 RPE : Coulevie, Montferrat et Moirans. Au total 10 assistantes maternelles et 3 animatrices sensibilisées.
- > Animations auprès des équipes pour sensibiliser à l'accueil des enfants dont les parents souhaitent qu'ils soient en couches lavables au sein de de l'EAJE les Mininous à Voiron (4 personnes présentes), l'EAJE les Mininous à Moirans (4 personnes présentes), l'EAJE de Paladru (6 personnes présentes).

Au mois de juillet 2024, le Pays Voironnais a de nouveau été invité à tenir un stand sur la thématique des couches lavables durant la fête de fin d'année de la crèche de la Balancelle. La participation à cet événement a permis de sensibiliser 11 personnes (familles adhérentes et professionnelles de la structure).

En 2025 les EAJE de Voreppe et du tour du lac vont passer à la deuxième phase d'accompagnement : étude de la faisabilité économique d'un passage à 100 % couches lavables, et plus d'une dizaine d'interventions dans les RPE du territoire sont d'ores et déjà prévues !

LES AUTRES ACTEURS DE LA PETITE ENFANCE

Laurent Levrot a également organisé plusieurs rendez-vous auprès d'autres professionnels de la petite enfance :

- > Présentation à Voreppe de la démarche d'accompagnement du Pays Voironnais à destination des EAJE. Une responsable du service entretien et restauration, une responsable petite enfance et une responsable d'EAJE étaient présentes.
- > Présentation au sein de l'ACEPP (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels) association ressources petite enfance et parentalité, la référente santé et accueil inclusif (RSAI) était présente.
- > Présentation auprès du CREEFI (Centre régional d'études, d'enseignement, de formation et d'insertion), organisme en charge de la formation des assistantes maternelles, la directrice et son assistante étaient présentes.

ACTEURS DE LA PÉRINATALITÉ

Laurent Levrot a poursuivi les actions auprès des acteurs de la périnatalité, ainsi 4 sages-femmes ont été sensibilisées. De plus, un rendez-vous a été réalisé avec la maternité de Voiron, permettant de présenter la démarche d'accompagnement du Pays Voironnais et d'échanger sur les partenariats possibles. Des flyers et affiches ont également été distribués dans 5 cabinets de sage-femme et à la maternité.





Promotion des textiles sanitaires lavables

Le terme « textiles sanitaires lavables » fait référence à l'ensemble des objets lavables pouvant être utilisés pour l'hygiène corporelle et l'entretien de la maison, permettant ainsi de réduire les produits jetables utilisés pour le même usage. Ce nom regroupe donc par exemple : les mouchoirs, cotons, lingettes, éponges, essuie-tout, protections périodiques...

ATELIERS COLLABORATIFS ET KITS DE DÉCOUVERTE

En 2024, le Pays Voironnais a poursuivi le développement des actions de promotion de l'utilisation des textiles sanitaires lavables mises en place depuis 2022. Cette année encore, les ateliers de découverte des TSL ont été regroupés avec les ateliers couture de serviettes menstruelles.

La première partie, découverte des TSL, était assurée par Mélanie Morisseau, ambassadrice du tri et de la prévention au service de Gestion des déchets du Pays Voironnais. Les TSL sont présentés à travers un jeu collaboratif,

dans lequel les participants sont invités à résoudre une escape box, leurs permettant ainsi de découvrir de nombreuses astuces pour remplacer les produits jetables utilisés à la maison par des solutions plus durables et de partager des conseils d'utilisation et d'entretien concrets pour se faciliter le quotidien.

La seconde partie, la confection de serviettes menstruelles lavables, était animée, comme l'an dernier, par Nelly Dumont de l'entreprise voironnaise Perle de couture. À l'issue de l'atelier, chaque participant peut, s'il le souhaite, acquérir un kit de découverte des TSL auprès du Pays Voironnais. Les kits comprennent : un oriculi (alternative aux cotons-tiges), 3 cotons lavables, 3 débarbouillettes (alternatives à l'essuie-tout ou aux lingettes), 2 serviettes hygiéniques lavables (2 tailles différentes) et 1 coupe menstruelle. Cette année les 6 ateliers ont eu lieu dans des bibliothèques, centres sociaux et MJC du territoire. Un atelier s'est également déroulé au centre technique du Pays Voironnais à destination des agents du centre de santé sexuelle de Voiron. Ils ont rassemblé 25 participantes et 4 kits de découverte ont été mis à disposition. Deux ateliers ont malheureusement dû être annulés faute d'inscrits. Les ateliers couture de culottes menstruelles ont également été reconduits, 30 personnes ont été sensibilisées au cours des 4 ateliers de 3h programmés cette année. Ils ont été organisés dans certains centres sociaux du territoire (le centre social Béraudier à Voiron et l'espace Rosa Parks à Voreppe), mais également dans deux médiathèques, à Tullins et Le Pin.

À travers cette action, l'objectif du Pays Voironnais est, entre autres, d'arriver à sensibiliser le public adolescent à la question du zéro déchet. En effet, les ateliers couture sont ouverts à toutes les femmes à partir de 11 ans, et aucun niveau de couture n'est requis (les machines à coudre sont mises à disposition par les centres sociaux ou par l'animatrice des ateliers).



LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

Cette année encore, le service Gestion des déchets a été partenaire d'une action de lutte contre la précarité menstruelle coordonnée par le Centre de Santé Sexuelle du Pays Voironnais et en collaboration avec le service Développement culturel/lecture publique.

Une grande **collecte de protections menstruelles organisée en partenariat avec l'association nationale Règles Élémentaires s'est tenue du 15 mai au 15 juin 2024.**

Le centre technique du Pays Voironnais, siège du service Gestion des déchets, faisait partie des 12 lieux ayant installé une boîte à dons. Cette collecte a été une vraie réussite, avec au total **3235 unités de protection récoltées en 1 mois.** Celles-ci ont principalement été distribuées dans les collèges et lycées du territoire et mises à disposition au centre de santé sexuelle de Voiron.

En plus de la collecte, des ateliers de sensibilisation ont été proposés :

- Deux ateliers de couture de protections menstruelles lavables, 12 personnes ont pu repartir avec leur culotte ou serviette.
- Un atelier « Kiffe tes premières règles » animé par Sonia Thibault de l'association Règles Élémentaires, 3 duos mère-filles y ont assisté, les retours ont été très positifs.
- Un escape game « kiffe ton cycle » avait été programmé au centre technique du Pays Voironnais, mais il a été annulé faute d'inscrit.



Le service gestion des déchets a souhaité participer à cette action car celle-ci permet de poursuivre la sensibilisation à l'utilisation de protections périodiques lavables et plus largement de déconstruire le tabou existant autour des règles.

6 RÉDUIRE ET MIEUX VALORISER LES EMBALLAGES

Réseau de commerces éco-responsables

Le réseau des commerces éco-responsables du Pays Voironnais a été lancé en 2020, avec pour objectif de **répertorier et de fédérer les commerces du territoire qui s'engagent pour l'environnement et la prévention des déchets.** Ce label a pour but de donner plus de visibilité aux pratiques d'achat Zéro Déchet (réemploi de boîtes, consigne, utilisation de sacs à vrac...), d'inciter les commerçants à favoriser ces habitudes et d'orienter les clients qui cherchent à mieux consommer.



Chaque commerce souhaitant candidater à la labellisation doit s'engager à mettre en place au moins dix actions éco-responsables sur une liste de 25 pratiques proposées par le Pays Voironnais.

Cette labellisation se fait à l'occasion d'un audit réalisé par le Service Gestion des déchets du Pays Voironnais.

L'année 2024 a été dédiée à l'évaluation de cette action, afin de la faire évoluer vers un format plus adapté aux attentes des commerces et aux objectifs de la collectivité du Pays Voironnais. L'action sera reconduite dans le cadre du prochain PLPDMA.

7 PROMOTION DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉPARATION

Bilan d'activité 2024 des Ressourceries

C'est le groupement d'associations de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), réalisant de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), Emplois Verts et Ressourcerie - Passiflore qui gère actuellement l'activité générée par les 2 structures Ressourcerie de La Buisse et Passiflore à Tullins.

LA RESSOURCERIE DU PAYS VOIRONNAIS (LA BUISSE)

La Ressourcerie du Pays Voironnais, ouverte depuis fin 2011 à côté du Site écologique de La Buisse, connaît un vif succès. C'est un véritable outil pour le réemploi.

Le volet « chantier d'insertion » de la Ressourcerie a accueilli, en 2024, 20 équivalents temps plein (ETP) sur les temps de travail compris entre 26 h et 35 h par semaine, et fonctionne avec 4 équipes de 6 personnes.

Le volet « entreprise d'insertion » de la Ressourcerie a accueilli 6 ETP sur un temps de travail de 35 h par semaine, fonctionnant avec une équipe de 6 personnes.

60 personnes en parcours ont été salariées en 2024. Le public est majoritairement constitué de bénéficiaires de minima sociaux, de jeunes de moins de 26 ans et de personnes de plus de 50 ans. La Ressourcerie fonctionne avec une directrice (1 ETP), 1 coordinatrice (1 ETP), 3 encadrants techniques (3 ETP), 2 assistants techniques (1,5 ETP), deux chargés d'accompagnement professionnel (1,7 ETP), une assistante administrative (0,8 ETP) et 2 assistantes de caisse (2 ETP). Des moyens fonctionnels sont mis à disposition par le groupe Adéquation : direction, responsable de pôle gestion, et comptable.



Depuis son ouverture, l'activité de la Ressourcerie s'est basée sur les apports volontaires des habitants, directement sur place. En 2024, ces apports représentent 1 140 tonnes et les ventes 600 tonnes. Au final, la répartition des apports se fait à 53 % vers le réemploi (objets vendus), 44 % vers le recyclage (objets non vendus mais recyclables) et 3 % sont orientés vers la déchèterie (objets non vendus, non recyclables).

Concernant les objets vendus, un service de livraison payant est en place depuis 2014. Le nombre moyen de clients (passages en caisse) atteint 1 850 personnes par semaine, répartis sur 5 jours d'ouverture. En 2024, la fréquentation a été de 92 871 personnes. Le panier moyen est de 9,69 € en 2024.

LA RESSOURCERIE EN QUELQUES CHIFFRES

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2012/2024	Évolution 2023/2024
Apport des habitants (en tonnes)	352	459	592	581	655	742	748	785	828	1083	1065	1156	1144	+ 324,9%	-1,1%
Ventes (réemploi) (en tonnes)	172	232	333	295	320	381	350	399	384	586	573	641	615	+ 357,7%	-4%
Taux de réemploi global (en %)	48,9	50,6	56,3	50,8	48,9	51,4	46,8	50,8	46,2	54,1	53,8	55,4	53,8	0%	0%
Fréquentation (en nombre de personnes)	33 191	44 110	52 300	52 152	57 732	62 450	60 110	63 658	56 544	83 136	85 860	99 587	92 871	+ 279,8%	-6,7%
Recettes de vente (en K€)*	175	254	319	330	401	407	469	522	519	739	757	935	882	504,1%	-5,6%

*Les recettes reviennent au gestionnaire Emplois Verts et contribuent au financement de l'activité.

PASSIFLORE À TULLINS

Passiflore (Tullins), structure intégrée au marché de gestion du Pays Voironnais connaît également un vif succès. Passiflore a accueilli 31 équivalents temps plein (ETP) en chantier d'insertion sur un temps de travail de 28 heures par semaine, dont 15,6 ETP qui ont été affectés aux activités de la Ressourcerie. 100 personnes en parcours ont été salariées en 2024. Le public est constitué d'un tiers de bénéficiaires des minima sociaux (33 personnes) dont 37 % de jeunes de moins de 26 ans, de 29 % de personnes de plus de 50 ans et de 31 % de travailleurs handicapés. 74 % des salariés ont un niveau d'étude CAP ou inférieur. Passiflore fonctionne avec quatre encadrants techniques (4 ETP), 2 chargés d'insertion professionnelle (2 ETP), 1 chauffeur, 1 responsable comptable et paye (0,8 ETP) et 1 directeur (1 ETP).

Passiflore propose un service de collecte de mobilier à domicile sur l'ensemble du Pays Voironnais et les communes aux alentours de Tullins. Ce service sur rendez-vous est gratuit pour les meubles en état et qui pourront être réemployés, une participation forfaitaire symbolique de 15 € est demandée par déplacement. Pour les meubles abîmés ou non réemployables, un service de débarras est aussi possible (devis par téléphone ou sur place).

Passiflore propose également un service de livraison et de dépôt de colis Mondial Relay. En 2023, une équipe plus spécifique a été affectée au tri et au test du matériel électrique (Hi-Fi, informatique, petit et gros électroménager...) améliorant ainsi le taux de réemploi de ces objets. Cette équipe a été complétée en 2024 avec des salariés plus spécifiquement affectés à la préparation des vélos remis en vente.

En 2024, Passiflore a traité plus de 300 tonnes d'objets et a permis le réemploi de 110 tonnes d'objets dont 40 % de meubles. Les horaires de la boutique à Tullins sont de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 15 du lundi au vendredi ainsi que le samedi matin de 8 h 30 à 12 h 15. L'accueil des dons est ouvert sur ces mêmes horaires.

> Des collectes ambulantes organisées sur le territoire

Passiflore a réalisé plusieurs opérations de collectes ambulantes sur des événements comme la Foire aux chèvres à Saint-Aupre, la bourse aux jouets de Chirens, les vide-greniers de Charavines, Vatilieu, le Pied de Fures, de l'association Ouled Idriss à Tullins, et a ainsi collecté 2 tonnes d'objets. En effet, dans le cadre du nouveau marché de gestion de la Ressourcerie sur la période 2019 - 2027, le groupement Emplois Verts et Passiflore doit permettre aux habitants du Pays Voironnais de disposer d'une offre équitable en réemploi, en dons et en vente.

L'association Passiflore est en charge de mettre en place, avec l'appui de l'unité Animation Réduction des Déchets, ces événements hors-les-murs de la Ressourcerie. En 2024, la présence de Passiflore dans 8 événements du territoire s'inscrit dans cette démarche, dont 4 sessions de « La Ressourcerie à l'école » qui permet aussi de collecter des objets en bon état et réutilisables. (voir ci-dessous).



EN 2024, L'ASSOCIATION PASSIFLORE A FÊTÉ SES 30 ANS !



Samedi 28 septembre a été organisée une journée de festivités pour célébrer l'heureux anniversaire de la structure. Durant la matinée a eu lieu l'inauguration d'une exposition de photos retraçant l'activité à travers les années ainsi qu'une table ronde autour de la participation citoyenne dans les structures d'insertion. Ensuite se sont tenus les discours officiels durant un apéritif suivi d'un grand déjeuner convivial. L'après-midi festif proposait des jeux pour petits et grands ainsi qu'une scène ouverte partagée entre différents groupes de musique. Bravo pour ces festivités et pour l'activité mise en place durant toutes ces années, et c'est reparti pour 30 ans !

FAITS MARQUANTS 2024 À LA RESSOURCERIE ET À PASSIFLORE

Fin décembre 2019, le marché de gestion de la Ressourcerie a été renouvelé. Le groupement Emplois Verts et Passiflore s'est vu confier son exploitation pour la période 2019-2027. Au regard des objectifs encore plus ambitieux qui ont été fixés par le Pays Voironnais dans le cadre de ce marché, voici les faits marquants de l'année concernant l'activité de la Ressourcerie et de Passiflore :

➤ **Montée en puissance du réemploi : le nouveau marché vise une maximisation du réemploi, avec une cible allant de 472 tonnes en 2020 à 622 tonnes en 2027.**

D'importants travaux ont été réalisés afin d'optimiser le fonctionnement du site de Passiflore à Tullins (amélioration de l'accueil des donateurs, agrandissement de l'espace vente...). Le matériel nécessaire au suivi et à la traçabilité des tonnages d'objets gérés a été installé. Une nouvelle camionnette a été achetée afin d'améliorer les collectes de mobilier à domicile.

En 2025, 5 braderies seront organisées les 8 février, 5 avril, 7 juin, 11 octobre et 6 décembre. La boutique sera alors ouverte de 8h30 à 16h30 sans interruption avec une extension de l'espace de vente et des prix encore plus bas.

Les résultats de 2024 sont encourageants.

➤ **Offre équitable en réemploi : de nouveaux points relais d'apport et de vente doivent être créés, sur les 5 bassins de vie du territoire.**

Passiflore a réalisé une dizaine d'opérations de collectes ambulantes et ressourceries à l'école sur des événements comme la Foire aux chèvres à Saint-Aupre, bourses aux jouets et vide-greniers à Chirens et Tullins, représentant plus de 2200 kg d'objets collectés.

Afin d'apporter une véritable équité d'offre de réemploi sur le territoire, de nouvelles initiatives devront émerger dans les années à venir, en lien avec les communes et les acteurs locaux.

Un projet de «ressourcerie hors les murs» en nord du territoire a débuté en 2024 et devrait permettre l'ouverture de premières permanences sur la commune de Billieu au printemps 2025. L'objectif est d'équilibrer l'offre de réemploi en la diffusant sur les territoires plus éloignés des ressourceries existantes. L'idée est de proposer plusieurs services dans le lieu, ainsi le groupe projet est constitué de différents acteurs locaux, associatifs et institutionnels pouvant proposer une activité (animation, action sociale, Repair'Café...). Le dispositif pourra s'étendre à d'autres communes du nord du territoire ayant un local adapté à mettre à disposition de cette action.

Gouvernance : le nouveau marché souhaite développer les démarches participatives et les partenariats locaux

Dans le cadre du nouveau marché 2019-2027, deux Comités de suivi de la Ressourcerie ont eu lieu en mai et novembre 2024. Le comité de suivi est composé de 19 membres : 5 élus représentant les 5 bassins de vie du Pays Voironnais, des représentants du Service Gestion des déchets et de la Maison de l'Emploi et de la Formation, ainsi que des représentants du groupe Adéquation et de Passiflore. Cette instance est consultée pour réfléchir au développement de nouveaux projets et partenariats locaux en faveur du réemploi, de la réparation et de la réutilisation. En novembre le comité de suivi s'est déroulé dans les locaux de Passiflore, l'occasion de voir les travaux en cours pour améliorer l'accueil et le fonctionnement comme l'aménagement de nouveaux bureaux et la mise en place d'un nouveau système de chauffage.

Action de sensibilisation pour la promotion du réemploi

VISITES DE LA RESSOURCERIE POUR LES SCOLAIRES ET ANIMATION SPÉCIFIQUE «LA RESSOURCERIE À L'ÉCOLE»

La Ressourcerie est un véritable outil pédagogique, qui permet d'aborder par un exemple concret et d'ampleur le concept de réemploi. Ainsi, deux animations sont proposées au public scolaire/jeune autour de la Ressourcerie :

1) **Visite de la Ressourcerie de La Buisse : 16 visites ont eu lieu en 2024.**

Elles concernent principalement des classes de niveau CE1 à CM2 des écoles du Pays Voironnais, mais pas uniquement. En 2024, d'autres établissements ont visité la Ressourcerie :

- La MJC de La Buisse (21 participants).
- La MFR de Morestel (40 participants).
- La MFR de Bourgoin-Jallieu (27 participants).

2) **Animation scolaire « La Ressourcerie à l'École », en partenariat avec Passiflore.**

La Ressourcerie à l'École est une action qui permet de sensibiliser les élèves du Pays Voironnais à la thématique du réemploi et du rôle d'insertion joué par les associations qui le font vivre. Après une animation de lancement en classe faite par un Ambassadeur du tri et de la prévention, la classe dite « référente » doit se prêter au jeu de la communication en informant largement qu'une collecte sera proposée dans l'école. Les élèves, parents d'élèves et le personnel de l'école déposent ensuite des objets en bon état et faciles à transporter. Après une phase test en 2021, le projet de la Ressourcerie à l'École est désormais proposé à l'ensemble des écoles du territoire via la page d'inscription aux animations scolaires sur le site internet de la collectivité du Pays Voironnais.

En 2024, 2 écoles sont allées au bout de la démarche et ont organisé une collecte interne à leur établissement après avoir bénéficié de l'animation. Au total, ce sont 150 kg de dons qui ont été apportés et que Passiflore a pu récupérer.

Cette action permet de convaincre petits et grands de l'intérêt du geste de don d'objets pour une seconde vie, et permet à Passiflore de développer son activité de collectes ambulantes.



ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT : LE RÔLE DE VITRINE DU RÉEMPLOI DES SITES DE PASSIFLORE ET DE LA RESSOURCERIE EST UTILISÉ POUR PROMOUVOIR LE ZÉRO DÉCHET

➤ En 2024, **11 ateliers pratiques Zéro Déchet ont été proposés dans les locaux des Ressourceries et des médiathèques de Chirens, Moirans, Voiron, Voreppe, et ont regroupé 98 personnes, adultes et enfants.** Les participants ont ainsi pu découvrir des techniques de surcyclage de textile (*fabrication d'éponges écologiques ou de sacs à main*), ainsi que la fabrication de produits ménagers naturels. De la conservation des fruits et légumes à la fabrication de décorations de Noël en matériaux recyclés, tout est bon pour un maximum de réemploi et pour un minimum de déchets ! (voir page 27).

➤ **6 ateliers du Repair'Café rassemblant 186 personnes ont été accueillis les samedis matins sur Passiflore et à la Ressourcerie.**

Les acteurs du réemploi et de la réparation sur le territoire

REPAIR'CAFÉ DU PAYS VOIRONNAIS

2024 est la 7^e année d'existence du Repair'Café du Pays Voironnais, cette association dynamique comprend 65 bénévoles « répar'acteurs ». En 2024, **39 ateliers ont été organisés sur 20 communes et ont accueilli 1 210 visiteurs.** Organisés les samedis matin, les valeurs transmises aux participants sont : « Réparer permet de prolonger la vie du matériel, c'est écologique et économique. C'est apprendre, c'est capitaliser un savoir et transmettre ce savoir. C'est créer des liens. C'est également apprendre à consommer différemment ». 1 210 objets ont été présentés et pris en charge par les 12 bénévoles présents en moyenne lors de chaque atelier, ce qui représente 3 tonnes d'objets réparés !

L'offre de Repair'Café est répartie sur l'ensemble du Pays Voironnais, l'association bénéficie du soutien technique et financier du Service Gestion

39
ATELIERS
ORGANISÉS SUR
20 COMMUNES

65
BÉNÉVOLES

1 210
OBJETS
APPORTÉS

3 tonnes
D'OBJETS
RÉPARÉS

des déchets, via une subvention pour l'achat de matériel spécialisé indispensable s'élevant en 2024 à 1 000 €.

L'association propose des formations techniques à ses bénévoles, cette démarche vise à renforcer l'expertise et à favoriser les échanges sur des savoir-faire spécifiques. Ainsi en 2024 les bénévoles ont pu approfondir leurs connaissances dans les domaines de la sécurité électrique, du fonctionnement de certains appareils comme les fours à micro-ondes, les moteurs électriques et les machines à coudre par exemple.

LES PROJETS 2025 :

Poursuivre l'activité, l'essaimage territorial et le recrutement de bénévoles. Poursuivre la formation des bénévoles et la sensibilisation à la sécurité. Reconduire une démarche de récupération de composants électroniques D3E via les déchèteries, les ressourceries ou par le biais de dons. Disposer d'un local qui serait utile pour le stockage et les réparations hors ateliers, ainsi que pour la formation.



L'ASSOCIATION LA RECYCLETTE VOIRONNAISE, UN ATELIER D'AUTO-RÉPARATION VÉLO PARTICIPATIF ET SOLIDAIRE !

Démarche initiée en 2020, fruit d'un partenariat entre le Service Mobilités et le Repair'Café Pays Voironnais pour encourager la réparation et la pratique du vélo, l'association connaît aujourd'hui une belle activité.



RETOUR AUX R'SOURCES, MATÉRIATHÈQUE EN VALDAINE

Implantée en 2021 dans le secteur de la Valdaine, la Ressourcerie des matériaux basée à Saint-Geoire en Valdaine est constituée en association et implantée dans les bâtiments attenants à la Brasserie artisanale La Dauphine. Retour-aux-Rsources a été initiée par 2 professionnels du bâtiment (charpentiers). Aujourd'hui ouverte les vendredis, elle accueille le grand public à la recherche de matériaux du bâtiment tels que tuiles, éléments de charpente, menuiseries, carrelage...

Le Pays Voironnais encourage la structure à se faire connaître en soutenant une démarche de communication de son activité ainsi que par le maillage avec les structures et actions du réseau. Effectivement, grâce à ce type d'initiative, le réemploi prend son essor sur les territoires dans une dynamique de réduction des déchets.



LA BRICOBOUTIQUE : UNE STRUCTURE DE RÉEMPLOI QUI PREND UN BEL ESSOR

Initiative de la Croix-Rouge française, la Bricoboutique dédiée aux produits de bricolage issus du réemploi a ouvert ses portes en septembre 2021. Le magasin est installé en plein centre-ville de Voiron et propose à la vente à bas prix des articles de bricolage comme de la visserie, de la quincaillerie, de la peinture, du papier peint, de la petite électricité, des articles de jardinage mais pas que ! En effet, les arrivages sont réguliers et concernent aussi les matériaux du bâtiment, lesquels sont stockés dans un entrepôt dédié et aussi présentés sur catalogue à la boutique. Les produits sont collectés principalement auprès des entreprises et proviennent d'erreurs de commandes, de fins de stocks et de fins de chantiers. La Bricoboutique capte donc des produits neufs issus de dons d'entreprises, les fournisseurs provenant de la France entière. La contrepartie pour le donateur est une défiscalisation possible de 60 % du montant du don.

La structure est ouverte 3 jours et demi par semaine et accueille environ 30 visiteurs par demi-journée d'ouverture. Elle propose l'accueil de stagiaires de 3^e et de volontaires en service civique.



Le projet permet aussi aux bénéficiaires de structures en lien avec le handicap intellectuel de venir donner un coup de main à raison d'une heure ou 2 par semaine.

En participant à la fête du réemploi organisée par le service Gestion des déchets du Pays Voironnais et en impulsant des temps conviviaux avec d'autres structures de réemploi, la Bricoboutique tisse aussi de vrais liens avec le réseau des acteurs locaux. Le Pays Voironnais apporte un soutien au niveau de la communication, de la mise en réseau ainsi que sur la recherche de locaux.

La Bricoboutique est maintenant bien identifiée par les entreprises et les sollicitations de dons sont régulières, parfois sur de gros volumes. En 2024 la structure a réceptionné plus de 400 palettes de marchandise. Elle conjugue solidarité et respect de l'environnement en réemployant des produits, majoritairement neufs, initialement destinés à la destruction.

> Un nouvel entrepôt à Tullins

Confrontée à des besoins de stockage importants engendrés par une activité florissante, la Bricoboutique a entrepris des recherches et trouvé en 2024 sur Tullins un entrepôt de 400 m² pour le gros matériel et les matériaux, en complément du magasin de Voiron. Suite à son aménagement, (pose de racks, installation de mobilier...), l'entrepôt est opérationnel depuis septembre 2024 et l'espace de stockage est déjà bien rempli. Les visites à l'entrepôt sont organisées sur prise de rendez-vous par téléphone, en lien avec un bénévole référent. Les articles disponibles à l'entrepôt sont visibles sur une fiche au magasin de Voiron, et aussi par le biais d'annonces passées sur les plateformes d'achat de seconde main.

UNE COOPÉRATION POUR RENDRE LE VÉLO... SOLIDAIRE !

Véligood (groupe Adéquation) développe les collectes de vélos usagés avec la Ressourcerie de La Buisse et par le don en direct. Lancée en 2020, l'activité vélo du groupe économique solidaire Adéquation, Véligood, propose aux habitants une prestation de révision et de réparation de vélos, la vente de vélos d'occasion révisés, ainsi que la location de vélos solidaires en partenariat avec le SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise). Les vélos sont donnés par des particuliers directement ou via la Ressourcerie, avec laquelle un partenariat est mis en place. Par ailleurs, une contractualisation a été établie avec l'éco-organisme Ecologic, au titre de la collecte et du réemploi de vélos, et au titre de la réparation des vélos des particuliers (Véligood est labellisée dans le cadre du programme « Bonus Répar' »). En 2024, une cinquantaine de vélos collectés ont été réparés et révisés puis revendus.



« FAITES DU RÉEMPLOI » : UN ÉVÉNEMENT LOCAL À DESTINATION DU GRAND PUBLIC

Organisé le samedi 15 juin 2024 à Saint-Cassien, l'événement a été mis en place avec une dizaine de structures et d'exposants. Les visiteurs ont pu découvrir des initiatives de réemploi et de réparation mises en œuvre par des structures locales. Il était également possible de passer à la pratique en apportant son vélo à réparer auprès des stands de Véligood et de la Recycllette Voironnaise par exemple, ou alors suivre une des formations proposées en direct par le Repair'Café, ou encore apprendre à fabriquer de la lessive à la cendre avec l'association Eco du partage basée à Charnècles. Les stands de vente des ressourceries et de la Bricoboutique ont été régulièrement fréquentés, ainsi que l'atelier de démonstration d'outillage à main par l'association Retour aux R'sources basée à Saint-Geoire-en-Valdaine. Le tout a été agrémenté par une délicieuse pause repas mijotée par l'association ECLA implantée en Valdaine.

Merci aux participants de cette édition 2024 ayant accueilli de nombreuses personnes tout au long de la journée, et rendez-vous en 2025 !

Les collectes spécifiques pour booster le réemploi

QUAND RÉDUCTION DES DÉCHETS RIME AVEC SOLIDARITÉ

Une collecte de jouets en déchèterie a été organisée en novembre dans les 8 déchèteries du Pays Voironnais, au profit de différentes associations caritatives et solidaires du territoire pour un Noël solidaire ! Le grand public a été informé par une communication dédiée et des affiches, l'action a permis de récolter de nombreux jeux et jouets en bon état qui ont été remis dans des circuits solidaires de réemploi. Le Secours Catholique de Voiron, le Secours Populaire de Moirans, Passiflore et l'unité locale de La Croix-Rouge Voiron-Chartreuse sont venus récupérer les jouets récoltés afin de les proposer au public sur leurs événements comme les bourses aux jouets, pour des fêtes de Noël plus solidaires. Bravo et merci à tous les intervenants de cette édition 2024 !



FEST'IN TEXTILE

Le festival du textile réinventé co-organisé par le Pays Voironnais et le Groupe Adéquation, s'est déroulé le 2 novembre à La Buisse. **Plus de 800 visiteurs se sont succédé tout au long de la journée.** De nombreux stands de vente de seconde main, de produits upcyclés fabriqués par des artisans locaux, des tables rondes, deux défilés et un spectacle ont garanti une ambiance festive et dynamique tout au long de la journée. La collecte proposée en amont dans les écoles a permis de récolter 4,7 tonnes de dons et celle organisée le jour même 830 kg soit plus de 5,5 tonnes de Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) récoltés au bénéfice de la Ressourcerie. Cette première édition a été un succès et le festival sera donc reconduit en 2025 !

C

SUIVI DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX, ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DU PLPDMA

ÉVALUATION DES IMPACTS DE LA STRATÉGIE GLOBALE DE PRÉVENTION ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La Loi AGE2C (2) a fixé l'objectif de réduction de 15 % des DMA entre 2010 et 2030 (voir Focus page 20 du présent document). Pour le Pays Voironnais, la production de déchets s'élevait en 2010 à 648 kg/habitant.

Le tableau ci-dessous synthétise les quantités (en kg/hab.) évitées estimées grâce aux actions directes menées dans le cadre de la stratégie de réduction des déchets et d'économie circulaire, et permet ainsi d'évaluer la participation de cette politique à cet objectif réglementaire. NB : Les effets de certaines actions (communication, actions de sensibilisation, synergies...) ne sont pas pris en compte, car difficilement quantifiables.

Le Pays Voironnais a réduit la quantité de ses DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) de 114 kg depuis 2010. Ainsi, avec un impact sur l'évitement de 29,31 kg/hab., le taux de participation de la politique de prévention à l'atteinte des objectifs de la LTECV est estimé à 25,7 %.

ACTIONS	RÉSULTATS	ÉVALUATION D'ÉVITEMENT POUR 2024	
		TONNES	KG/HAB./AN 95 590 HAB.
[↓ papiers]			
Stop Pub	Taux d'équipement de 33 %	387 t - Gisement de 13,6 kg/hab. x taux d'équipement x taux d'efficacité	4,5 kg/hab./an
[↓ biens d'équipement, textiles & gravats]			
Ressourcerie	Des apports fléchés vers le réemploi	641 t	6,4 kg/hab./an
Collecte des textiles (hors Ressourcerie)	69 t collectées en déchèteries	69 t - Taux de réemploi en bornes 60 %	0,7 kg/hab./an
Collectes ambulantes en vue d'un réemploi	Vélos usagés : 660 kg Passiflore collectes ambulantes et Ressourceries à l'École : 2,2 t	2,9t	0,03 kg/hab./an
Repair Café Pays Voironnais	1 210 objets apportés pour auto-réparation lors de 34 ateliers	3t - Taux de réparation = 100 %	0,03 kg/hab./an
[↓ déchets alimentaires]			
Compostage individuel	Depuis 2006, 6 943 équipements mis à disposition	1 222 t - 175 kg/foyer/an évités en moyenne <i>Source : Réseau Compost Citoyen</i>	12,59 kg/hab./an
Sites de compostage partagés ou autonomes en établissements	42 sites actifs	20 t - Suivi réalisé en interne	0,21 kg/hab./an
Lombricompostage	Depuis 2013 : 472 lombricomposteurs mis à disposition	37,76 t - 80 kg/foyer/an évités en moyenne <i>Source : Réseau Compost Citoyen</i>	0,39 kg/hab./an
[↓ déchets verts]			
Favoriser pratiques de broyage sur place	Aide à l'achat mutualisé broyeur de végétaux : 261 foyers - 78 broyeurs Broyeur mutualisé dans les communes Broyat produit à destination des sites de compostage	130,5 t (10 m³/foyer soit 500 kg/foyer/an) 244 t 10 t	1,36 kg/hab./an 2,6 kg/hab./an 0,1 kg/hab./an
[↓ textiles sanitaires]			
Couches lavables	2 crèches accompagnées (80 enfants bénéficiaires) 35 familles accompagnées dans l'adoption des changes lavables	26 t - 180 g / couches x 8 par jour x 80 enfants x 226 jours 7 t - 210 kg - gisement d'évitement par enfant	0,3 kg/hab./an 0,1 kg/hab./an
[↓ emballages]			
Prêt de gobelets (Pack Éco-événement)	101 634 gobelets prêtés	1 t (50 000 gobelets par an = environ 500 kg d'évitement)	Non significatif
TOTAL			29,31 kg/hab./an

(2) Voir p.20-21

4 COLLECTE / DÉCHÈTERIES

A

LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)



Depuis septembre 2024,
7 camions de collecte
roulant au B100 parcourent
le territoire de la CAPV.



Voir tout le détail de la collecte par commune
en Annexes page 92

L'année 2021 a été marquée par une modification importante de l'organisation historique de la collecte sur le territoire. Depuis le 2 novembre 2020, les déchets sont désormais collectés de la manière suivante :

> Zones dites « rurales »

- Déchets alimentaires : une fois par semaine
- Déchets résiduels et emballages-papiers : une fois tous les 15 jours.

Les collectes en benne bi-compartmentée s'organisent de la manière suivante :

- Semaine 1
> Déchets alimentaires et déchets résiduels
- Semaine 2
> Déchets alimentaires et emballages-papiers.

> Zones dites « urbaines »

- Déchets alimentaires, résiduels et emballages-papiers : une fois par semaine.

À noter que pour la cinquième année consécutive, 2024 a connu une augmentation similaire des déchets résiduels collectés.

Cette hausse s'explique par différents facteurs :

- La préconisation de la mise en place de PAV en réponse aux demandes de permis de construire ou de projets d'aménagement concernant des habitats collectifs ou lotissements à partir d'une vingtaine de logements. Pour des projets n'atteignant pas ce seuil, la mise en place de PAV mutualisés entre habitations existantes et à construire est également étudiée.
- L'utilisation de PAV lors de travaux sur une voirie ou des réseaux. Exemple : Tullins avec mise en place de 5 points provisoires qui deviendront permanents

Cette tendance devrait encore se poursuivre en 2025, en raison des demandes de plusieurs communes d'opter pour ce mode de collecte sur certains secteurs. Une réflexion stratégique est engagée pour accompagner et encadrer ce développement de l'apport volontaire.



LES DÉCHETS RÉSIDUELS

En 2024, le tonnage collecté de déchets résiduels a subi une légère augmentation de 1,03 %, sans pour autant rattrapper le tonnage collecté en 2022.

LES DÉCHETS

ALIMENTAIRES

Après un fort rebond en 2021, le flux de déchets alimentaires, orienté à la baisse en 2022 et 2023, est reparti à la hausse en 2024.

Ce résultat très satisfaisant obtenu en 2021 était sans aucun doute le fruit du déploiement massif de bacs alimentaires fait par les ambassadeurs du tri lors de leur passage dans les foyers du territoire avant la simplification des consignes de tri intervenue en novembre 2020. En y associant une réduction de fréquence de collecte sur le flux résiduel, le tri de l'alimentaire n'est plus une option !

En 2024, le tonnage a augmenté de 4,01 %. Cette augmentation peut s'expliquer en partie par une reprise de la consommation des ménages en lien avec la maîtrise de l'inflation. À noter par ailleurs l'obligation de déclasser certaines colonnes alimentaires de PAV en raison d'une mauvaise qualité de tri. Pour résoudre ce problème, les actions de sensibilisation, la pose de réducteurs sur les avaloirs de ces colonnes et des modifications d'organisation engagées en 2022 se sont poursuivies en 2023 et 2024.

■ Déchets résiduels



■ Déchets alimentaires



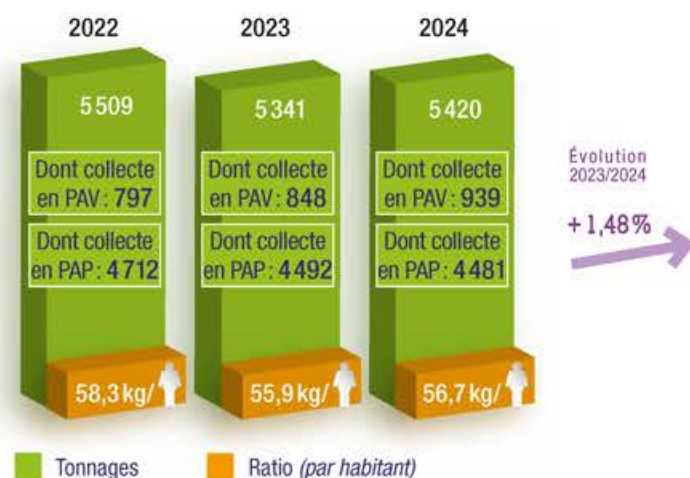
LES DÉCHETS EMBALLAGES ET PAPIERS (MULTIMATÉRIAUX)

Le 2 novembre 2020 a marqué un changement majeur dans la gestion de ce flux : la simplification des consignes de tri via le passage aux extensions des consignes de tri. Ainsi, de nombreux déchets sont désormais détournés de la poubelle grise : pots, films et barquettes plastiques. En outre, le schéma de collecte a été modifié : les papiers sont désormais collectés dans le même bac que les emballages ; le flux mélangé se nomme « multimatériaux ».

Ces changements avaient permis d'augmenter considérablement le tonnage des déchets recyclables : + 25 % sur 2021. Malheureusement en 2022, le tonnage n'a pas évolué de manière significative (+0,1 %). Le tonnage collecté en 2023 est en légère diminution à -3,1 %, observant la même tendance à la baisse que tous les autres flux. Pour 2024, une légère augmentation de 1,48 % est constatée.



■ Multimatériaux (emballages + papiers)



LE VERRE

Le Pays Voironnais a mis en place la collecte sélective du verre depuis 1981. Depuis juin 2018, la collecte sélective du verre se fait uniquement en PAV.

Après 3 années consécutives en augmentation, le tonnage annuel du verre a diminué de 6,4 % en 2023, suivant la même tendance à la baisse que tous les autres flux. Ce n'est plus le cas en 2024. La collecte du verre a connu une faible augmentation de 2,13 %. Mais cela ne rattrape pas les niveaux des années précédentes.

■ Verre



B

UN RÉSEAU DE 8 DÉCHÈTERIES

La multiplication des consignes de tri liée à la mise en place des nouvelles REP a contribué à l'augmentation de 9 % des tonnages collectés de l'ensemble des filières flux REP et assimilés.

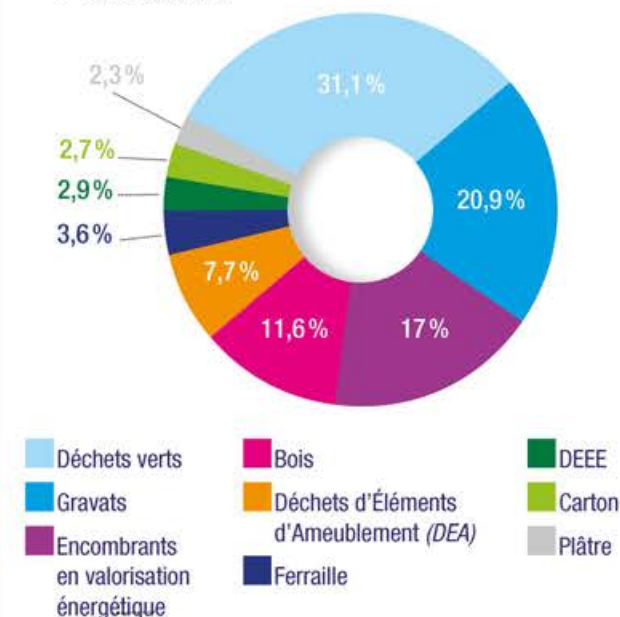
Les D3E sont en légère baisse de 2 % après 2 années consécutives de forte hausse. La collecte de DEA connaît une forte progression (+ 15 %). La REP ECODDS qui concerne les déchets chimiques des ménages est également en hausse de 5 %.

En outre, la mise en place des nouvelles REP ASL, ABJ et JJ ont permis d'écarter 14,5 tonnes de déchets des encombrants.

La plupart des principaux flux représentant plus de 500 tonnes par an (gravats, ferraille, bois, encombrants, cartons) ont vu leurs tonnages collectés augmenter en 2024 (voir tableau page 63).

On observe également une hausse de 13 % des apports de déchets verts en déchèterie sur 2024 qui peut en partie s'expliquer par les conditions météorologiques particulières. Le tonnage global collecté en déchèteries a ainsi augmenté de 2 090 tonnes entre 2023 et 2024 ce qui représente une augmentation de 9,3 %.

■ Nature des déchets de déchèteries > 500 tonnes



LA FRÉQUENTATION

La fréquentation en déchèteries est enregistrée via le dispositif de contrôle d'accès présent à l'entrée de chaque site.

	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Nombre de passages en déchèteries (estimés)	256 965	257 145	284 022	+ 10,5 %



COLLECTE D'AMIANTE

Bien qu'interdite depuis plusieurs décennies, le Pays Voironnais est régulièrement sollicité par les habitants qui ont besoin de se débarrasser de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. Les dépôts sauvages d'amiante sont également récurrents sur le territoire. Au vu des risques liés aux matériaux amiantés, il a été décidé que des journées de collecte de ces déchets seraient mises en place. Cette prestation gratuite et réservée aux particuliers du territoire a été externalisée via un marché public à la société SERFIM depuis 2022.

Cinq collectes ont été organisées sur le Site écologique de La Buisse en 2024. 221 usagers ont pu venir déposer leurs déchets amiantés, pour un poids total collecté de 22,67 tonnes, contre 21,59 tonnes en 2023.

Les collectes se poursuivront en 2025.

UN ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE DES ABRETS POUR LES HABITANTS DE CHARANCIEU

Dans le même esprit que pour les habitants de la commune déléguée de La Bâtie-Divisin qui ont toujours accès à la déchèterie de Montferrat (voir Partie 1-A du présent document), **une convention est mise en place avec le SYCLUM de Morestel pour que les habitants de Charancieu puissent avoir accès à la déchèterie des Abrets depuis 2019.** Le nouveau dispositif de contrôle d'accès mis en place par le SYCLUM permet de suivre précisément les fréquentations, et donc d'assurer une facturation basée sur le réel usage.



PRESTATION DE DÉBARRAS PROPOSÉE PAR L'ASSOCIATION PASSIFLORE

Toujours dans l'optique de récupérer un maximum d'objets en bon état, mais aussi de réduire le tonnage de déchets apportés en déchèteries par les usagers, la Ressourcerie, en coopération avec l'Association Passiflore de Tullins, propose des prestations de débarras.



RÉCAPITULATIF DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES

	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Tonnage 2024	Évolution 2023/2024	Mode de traitement Nom des unités connues
Déchets verts	6 215,1	6 540,1	7 428	+ 13,6 %	Compostage - Plateforme de compostage de La Buisse
Gravats	5 161,3	4 970,7	4 980,7	+ 0,2 %	Réutilisation (remblai) - LELY Saint-Quentin-sur-Isère (38)
Encombrants avec valorisation énergétique	4 017,1	3 446,4	4 066,7	+ 18 %	Valorisation énergétique - LELY Saint-Quentin-sur-Isère (38) TREDI Salaise-sur-Sanne (38) - SIBUET Chamoux-sur-Gelon (73)
Bois	2 635,8	2 500,2	2 767,8	+ 10,7 %	Recyclage - LELY Saint-Quentin-sur-Isère (38)
Ferraille	909,6	815,3	888,3	+ 8,9 %	Recyclage - SOVEC Moirans (38) SRPM Fontanil-Cornillon (38)
Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	1 556,3	1 601,5	1 839,3	+ 14,8 %	Recyclage - ECOMAISON Paris (75)
Cartons	674,5	652,3	650,2	- 0,3 %	Recyclage - EUROPEAN PRODUCTS RECYCLING (93)
Plâtre	498,9	537,7	552,8	+ 2,8 %	Recyclage - PAPREC Varcis (38)
DEEE : GEM hors froid	220,3	268,5	254,2	- 5,3 %	Recyclage - ECOLOGIC Paris (75)
DEEE : GEM froid	121,6	189,8	152,4	- 19,7 %	Recyclage - ECOLOGIC Paris (75)
DEEE : PAM	207,7	219,5	254,1	15,8 %	Recyclage - ECOLOGIC Paris (75)
Pneus	207	205	182	- 11,2 %	Recyclage - ARC EN CIEL Izeaux (38) VALERCO Saint-Pierre-de-Chandieu (69)
Textiles	234	81,3	69	-15,1 %	Recyclage - CVRA - SARL ECO-TRI ENVIRONNEMENT La Frette (38)
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) ou Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	80,4	106,4	111,9	+ 5,2 %	Valorisation énergétique - ECO DDS Boulogne-Billancourt (92) SARPI La Talaudière (42)
DEEE : Écrans	43,7	40,1	41,6	+ 3,6 %	Recyclage - ECOLOGIC Paris (75)
Souches d'arbres	60,4	40,4	123,8	+ 206,2 %	Valorisation énergétique (après broyage) - ARC EN CIEL Izeaux (38)
Huile moteur	59,6	56,6	43,9	-22,4 %	Recyclage - SEVIA Collecte d'Huiles (69)
Bouteilles de gaz	19,7	3,5	5	+ 44,8 %	Recyclage - Butagaz, Primagaz, Antargaz
Extincteurs	6,6	5	4,3	- 14,7 %	Recyclage - SARPI La Talaudière (42)
Polystyrène	30,4	32,8	29,1	- 11,2 %	Recyclage - VALORSOL Bourg-de-Péage (26)
Batteries	15,7	11,2	4,6	- 58,6 %	Recyclage - Purefer Vourey (38)
Capsules Nespresso	7,4	9,3	7,8	- 16,3 %	Recyclage - SUEZ Voreppe (38)
Piles	8,6	8,3	10	+ 20,8 %	Recyclage - COREPILE Paris (75)
Métaux non ferreux (cuivre, aluminium, laiton)	10,7	11,6	5,3	- 54,1 %	Recyclage - Purefer Vourey (38)
PVC	7	4,2	4	- 5 %	Recyclage - ARC EN CIEL Izeaux (38)
Huile de cuisine	5,8	4,9	7,6	+ 57,7 %	Préparation - INEOLE Uriage (38) puis valorisation (biocarburant)
Néons et lampes	2,9	4,5	3,5	- 22,5 %	Recyclage - ECOSYSTEM Paris (75)
Cartouches d'encre imprimantes	0,8	1,2	1,1	- 3,4 %	Recyclage - PRINTERRE Cherisy (28)
Radiographies	0,8	0,9	0,5	- 42,7 %	Recyclage - Rhône-Alpes Argent
Amiante	14,7	21,6	22,7	+ 5 %	SERFIM
Articles Sport et Loisirs (ASL)	0	0	8,4		Recyclage - ECOLOGIC Paris (75)
Articles Bricolage et Jardinage thermiques (ABJth)	0	0	1,1		Recyclage - ECOLOGIC Paris (75)
Articles Bricolage et Jardinage non thermiques (ABJnth) + jeux et jouets (JJ)	0	0	5		Recyclage - ECOMAISON Paris (75)
TOTAL	23 037	22 391	24 527	+ 9,5 %	
Ratio en kg/hab.	243,8	234,2	256,58	+ 9,5 %	

5

TRANSIT/TRANSFERT

A

LE TRANSFERT DES DÉCHETS RÉSIDUELS

L'ensemble des ordures ménagères résiduelles collectées (*bacs gris*) est regroupé au niveau du **quai de transfert du Site écologique de La Buisse** : les bennes à ordures ménagères vident leur contenu dans des semis à fonds mouvants qui sont ensuite acheminés vers l'Unité d'Incinération et de Valorisation Énergétique (UIVE) Athanor de La Tronche.



B

LE TRANSIT, LE TRANSFERT DU FLUX MULTIMATÉRIAUX

Depuis 2020, le geste de tri a été simplifié. Dorénavant, la poubelle jaune peut donc recevoir tous les emballages, les papiers ainsi que les plastiques de type barquettes diverses, films plastiques ou encore les pots de yaourt. Tous ces matériaux triés à la source composent le flux « multimatériaux ».

Une fois ces bacs jaunes collectés, l'ensemble de ces produits est regroupé sur le Site écologique de La Buisse.



Quotidiennement, ce sont plus de 20 tonnes d'emballages qui sont rechargées et envoyées en bennes vers le **centre de tri d'Athanor à La Tronche**. Les trajets sont optimisés autant que possible grâce à l'utilisation d'un camion benne avec remorque (soit un aller-retour au lieu de 2 sans remorque). Ces emballages sont ensuite triés avant d'être conditionnés et valorisés par nos repreneurs.

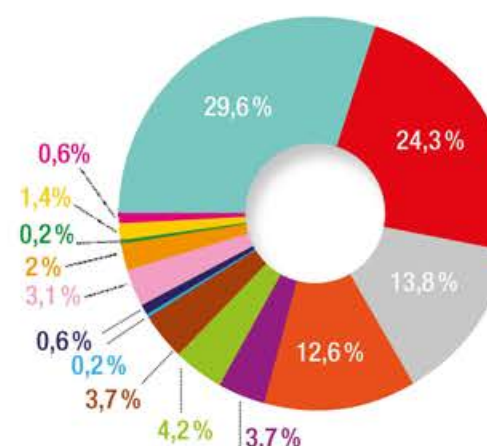
Le centre de tri d'Athanor est entièrement automatisé. Une fois le tri effectué, la répartition globale du flux multimatériaux dans les différentes matières est relativement stable d'une année sur l'autre.

Ainsi, sur les 5 420 tonnes en 2024, les principaux flux recyclés se répartissent de la façon suivante : les cartonnettes (24,3%), le gros de magasin (13,8%), papiers (12,6%), mix PE-PP-PS (4,2%), mix PET clair (3,7%), acier (3,7%), mix flux rigide (3,1%), films PE (2%), briques alimentaires (1,4%) et aluminium (0,8%).

Pour ce qui est de la part de refus ultimes, non recyclables, ils sont envoyés vers l'incinération pour une valorisation énergétique. Ce pourcentage de refus issu de la ligne de tri est de 29,6% en 2024 (soit 1 490 tonnes détournées pour être valorisées énergétiquement). À noter que la baisse de 5% de ce tonnage par rapport à 2023 est liée à une qualité de tri supérieure des équipements du nouveau Centre de tri inauguré en juillet 2024. Cette donnée du refus de tri sera particulièrement suivie au cours de cette année 2025 afin de permettre de comprendre les erreurs de tri commises et de cibler au mieux nos actions de communication et de sensibilisation auprès des usagers.

La communication de proximité (contrôle des agents de collecte lors de la collecte des bacs jaunes, sensibilisation active des ambassadeurs du tri en porte-à-porte) **et la sensibilisation au geste de tri** (voir Partie 3 du présent document) **restent fondamentales pour limiter ces refus ; c'est un travail qui s'inscrit dans la durée.**

Composition des emballages recyclés 2024



	Tonnes recyclées	En %
Cartonnettes	1 220	24,3%
Gros de magasin	694	13,8%
Papiers	632	12,6%
Mix PET clair	189	3,7%
Mix PE-PP-PS	213	4,2%
Acier	187	3,7%
Mix PET foncé	12	0,2%
PEBD (Films PE)	28	0,6%
Mix flux rigide	154	3,1%
Films PE	101	2%
Petits Alus = Nouveau CTRI	11	0,2%
Briques alimentaires (ELA)	71	1,4%
Aluminium	28	0,6%
Refus ultimes Société de tri Athanor	1 488	29,6%
TOTAL RECYCLÉ	5 029	100%

C

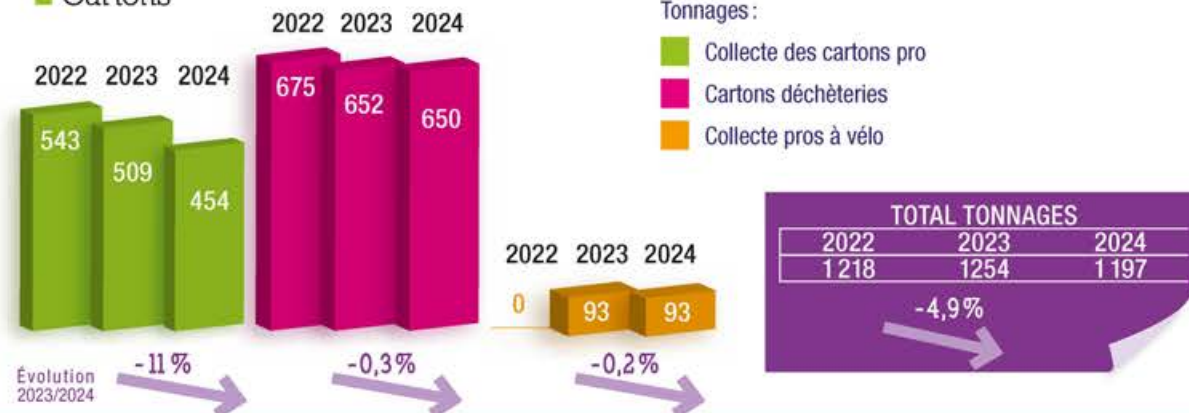
LE TRANSFERT ET LE CONDITIONNEMENT DES CARTONS PROFESSIONNELS ET DE DÉCHÈTERIE



Les cartons issus des déchèteries et des collectes spéciales en centres-villes sont conditionnés en balles chez un prestataire, Veolia Onyx à Voreppe, suite à l'arrêt de la presse à balles du site de La Buisse.

1 104 tonnes de cartons ont ainsi été conditionnées en 2024 et expédiées chez les repreneurs pour recyclage.

Cartons



On observe la poursuite de la baisse des tonnages des cartons collectés (-4,9%) dans la continuité de la baisse déjà observée en 2023, correspondant à un ratio de production à l'habitant de 11,7 kg/hab.

À noter que sur les 454 tonnes de cartons collectées auprès des professionnels, près de 93 tonnes sont issues de la collecte effectuée en vélo cargo au centre-ville de Voiron.

6

GESTION DES DÉCHETS DES TIERS

Les tiers (professionnels, établissements publics, communes et associations du Pays Voironnais) ont le choix des structures pour traiter leurs déchets : selon la nature et les quantités, ils peuvent les faire collecter via le Service de **Collecte sélective** du Pays Voironnais

moyennant parfois une **redevance spéciale**, les déposer en **déchèteries** contre **paiement** (facturation au passage via la traçabilité assurée par le contrôle d'accès) ou confier leur élimination à des entreprises privées spécialisées.

A

LES COLLECTES SPÉCIALES

LES CARTONS

Dans la continuité de l'évolution de l'offre de Service Redevance Spéciale mise en place au 1^{er} janvier 2022, la collecte spéciale cartons a elle aussi été restructurée en 2022.

Ainsi, depuis le 15 novembre 2022, tous les professionnels des 31 communes sont éligibles à la collecte spéciale des cartons, systématiquement payante, et organisée de la façon suivante :

- > centre-ville de Voiron : collecte en vélo à assistance électrique avec remorque. Tarification annuelle forfaitaire et maximum de 660 l par collecte. Collecte les mardis et vendredis.
- > centre-ville de Tullins : local communal mis à disposition des commerçants inscrits. Tarification annuelle forfaitaire.
- > sur le reste du territoire : collecte en benne à ordures ménagères avec volume total de bac(s) en place d'au minimum 660 l. Tarification annuelle composée de la collecte (52 passages par an) et du traitement (tarif au litre).
- > sur l'ensemble des 31 communes : accès aux 8 déchèteries du territoire avec tarification afférente.

Les quantités de cartons collectés par cette tournée spécifique sont en baisse en 2024 (- 10,9 %) (voir Partie 5-C du présent document) et suivent la même tendance que les quantités collectées en déchèteries.

A NOTER :

Sur les 454 tonnes, 93 ont été collectées en vélo cargo sur le centre-ville de Voiron.



B

LA REDEVANCE SPÉCIALE

La redevance spéciale concerne les utilisateurs du service public d'élimination des déchets qui ne sont pas les ménages. Elle doit être proportionnelle au service rendu. Au Pays Voironnais, elle concerne le Service de Collecte sélective en porte-à-porte : déchets résiduels, déchets alimentaires, emballages-papiers et cartons.

Cette redevance a été instaurée dans le Pays Voironnais par délibérations du 31 mai 2005 (principes) et du 28 juin 2005 (tarifs). Celles-ci ont ensuite été confirmées par la délibération du 21 février 2006, et la délibération du 26 octobre 2021 a entériné la refonte de l'offre de service. Par ailleurs, les tarifs de l'année N+1 sont votés chaque fin d'année N pour être appliqués au 1^{er} janvier N+1.

L'application de cette redevance poursuit **plusieurs objectifs** :

- > Maîtriser les dépenses tout en répondant aux besoins du territoire,
- > Éviter le transfert de charges entre les déchets ménagers et les déchets non ménagers : un service non payé par un producteur non ménager est de fait à la charge des habitants,
- > Facturer l'ensemble des producteurs de déchets non ménagers, et notamment les services de l'État ou les collectivités qui sont exonérés de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), alors qu'ils produisent bien des déchets,
- > Contribuer à impliquer les professionnels et les administrations dans la prévention, le tri et l'optimisation de la gestion de leurs déchets.

Les modalités d'application de la redevance spéciale sont les suivantes :

- > Les redevables sont tous les gros producteurs de déchets non ménagers du Pays Voironnais (professionnels, collectivités, administrations et associations), c'est-à-dire ceux qui produisent plus de 1 000 litres par semaine pour l'ensemble des 3 flux résiduels, alimentaires, emballages-papiers. La TEOM couvre forfaitairement 1 000 litres de collecte par semaine.
- > Les déchets concernés sont les déchets assimilables aux déchets des ménages (résiduels, alimentaires, emballages et papiers). Différents tarifs s'appliquent aux volumes des bacs concernés.
- > Pour les communes, il est appliqué un abattement supplémentaire de 50 % sur les tarifs précédents.
- > Les associations et fondations reconnues d'utilité publique (ex. : La Croix-Rouge, Secours Populaire) sont exonérées de la redevance spéciale (cas particuliers limités).

→ Les tarifs 2024 des redevances spéciales sont présentés en Annexes.

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION SUR LA REDEVANCE SPÉCIALE ?

Depuis 1993, les entités compétentes en termes de gestion des déchets ayant fait le choix d'un financement du service par la TEOM avaient l'obligation d'instituer **une redevance spéciale** afin de financer la collecte et le traitement des déchets assimilés (article L.2333-78 du CGCT). Elle n'est pas soumise à la TVA.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la redevance spéciale est devenue facultative par une disposition de la Loi de finances de décembre 2015.



Les recettes de redevance spéciale 2024 progressent de 4,2 % par rapport à 2023, dans la continuité de la refonte de ses modalités d'application intervenue en 2022, avec une augmentation du nombre de redevables (*fiabilisation de la base de données usagers et contrôle*

de cohérence des dotations entre base de facturation et terrain), la fin des taux de remplissage des bacs (tout bac en place est considéré plein à 100 %), fin du seuil de 1 320 l pour commencer à facturer la collecte spéciale cartons.



DÉCRET 7 FLUX

La Loi TECV tend à **sortir la gestion des déchets professionnels de la compétence des collectivités** (cas des déchèteries professionnelles à la charge des distributeurs des matériaux de BTP notamment). L'objectif est bien de **redéfinir les contours du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD)**.

Dans le prolongement de cette loi, le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 fait obligation, depuis le 1^{er} juillet 2016, aux producteurs et détenteurs de déchets (*entreprises, commerces, administrations, collectivités...*) de trier à la source 5 flux de déchets (*papier/carton, métal, plastique, verre et bois*), et ce afin de favoriser la valorisation de ces matières. Tous les producteurs et détenteurs de déchets professionnels sont concernés, qu'ils soient collectés par un prestataire privé ou par le service public des déchets et dès qu'ils génèrent plus de 1100 l par semaine de déchets tous flux confondus, seuls ou à plusieurs, sur une même implantation. Les déchets peuvent être soit triés à la source, soit collectés en mélange puis triés. Le prestataire privé ou public doit remettre au producteur une attestation annuelle de collecte et valorisation (*quantités et natures*) en bilan de l'année N avant le 31 mars de l'année N+1.

Le décret n°2021-950 du 16 juillet 2021, pris en application de la Loi AGECE, acte l'extension aux professionnels de l'obligation de tri à la source et de collecte séparée dite « 5 flux » (*papier, métal, plastique, verre et bois*), en vigueur depuis 2016, aux déchets de fractions minérales et plâtre, et donc à « 7 flux », qui deviendront « 8 flux » en 2025 avec l'ajout des déchets textiles.

Le modèle d'attestation annuelle à délivrer par la collectivité à la demande du producteur contient des éléments sur l'identité de l'émetteur, l'origine, l'identification des flux de déchets pris en charge (*nature et quantité réelle ou estimative en tonnes, pertes et freinte*), et leur répartition suivant les types d'installations finales de traitement (*papeteries, par exemple*), ce pour chaque localisation géographique, et selon un circuit de délivrance « en cascade ».

C

LA REDEVANCE CAMPING

Cette redevance camping est en vigueur depuis 2001.



QUE DIT LA RÉGLEMENTATION SUR LA REDEVANCE CAMPING ?

Lorsque les entités compétentes en termes de gestion des déchets ayant fait le choix d'un financement du service par la TEOM assurent l'enlèvement des ordures ménagères des terrains de camping ou spécialement aménagés pour le stationnement des caravanes, elles peuvent assujettir les exploitants à **une redevance calculée en fonction du nombre de places disponibles sur ces terrains** (article L.2333-77 du CGCT). Elle n'est pas soumise à la TVA.

D

LES DÉPÔTS EN DÉCHÈTERIES

Les professionnels, les établissements publics, les associations (*gratuit pour les associations reconnues d'utilité publique*), les personnes rémunérées par le biais de chèques emploi-service et les auto-entrepreneurs peuvent accéder au réseau des 8 déchèteries du Pays Voironnais à titre payant.

Depuis le 1^{er} octobre 2013, la facturation se fait au passage (*au volume déposé auparavant*) sur l'ensemble des déchèteries.

Les tarifs dépendent du volume du véhicule utilisé.

→ Les tarifs 2024 correspondants sont présentés en Annexes.

2 volumes d'apports sont considérés :

- Les véhicules dont le coffre a une contenance jusqu'à 3 m³, dits **véhicules légers ou fourgonnettes**.
- Les véhicules dont le coffre a une contenance supérieure à 3 m³, dits **fourgons, bennes ou tracteurs agricoles**.

Le professionnel résidant sur le Pays Voironnais bénéficie de 10 passages gratuits au titre de l'année civile, pour l'ensemble de ses véhicules, pour les dépôts de ses déchets personnels effectués à l'aide du véhicule **de la société**.

Afin d'inciter à l'optimisation et à la rationalisation des apports des usagers, un passage en déchèterie correspond à l'équivalent d'un apport de 1 m³ de déchets, et un apport avec un fourgon correspond à l'équivalent de 2 passages d'un véhicule léger ou fourgonnette.

D'autres services payants sont proposés aux tiers : mise à disposition de matériels (*benne à ordures ménagères mise à disposition pour le marché de Voiron, location de bennes ou de compacteurs...*), prestations de transports spécifiques (*évacuation de déchets par benne pour les collectivités*)...



RECETTES (en € HT)	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Dépôts en déchèteries, locations et transports de bennes	214 283 €	163 047 €	194 963 €	+ 20 %

E

LES DÉPÔTS EN DIRECT SUR LE SITE ÉCOLOGIQUE DE LA BUISSE

SUR LE QUAI DE TRANSFERT DU SITE ÉCOLOGIQUE DE LA BUISSE

Les communes, établissements publics, services du Pays Voironnais et associations peuvent apporter des déchets en direct sur le quai de transfert du Site écologique de La Buisse.

Les seuls dépôts autorisés sont :

- Les encombrants pour les communes et les services du Pays Voironnais,
- Les déchets incinérables qui sont essentiellement constitués des ordures ménagères ramassées par les services municipaux sur leur périmètre communal.

➔ Les tarifs 2024 correspondants sont présentés en Annexes.

■ Dépôts des encombrants et assimilés



Tonnages :
■ Benne communes
■ Dépôt Site écologique au quai de transfert
■ Dégrilleur STEP Aquantis

TOTAL TONNAGES			
2022	2023	2024	
482	589	456	-22,5%



SUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE DÉCHETS VERTS DE LA BUISSE

En 2024, 2 370 tonnes de déchets verts ont été apportées en direct par des professionnels et communes sur la plateforme de compostage de La Buisse. Soit une hausse de 8 % par rapport à l'année 2023.

➔ Les tarifs 2024 correspondants sont présentés en Annexes.

En outre, **Grenoble-Alpes-Métropole**, via une convention d'échange annuelle, a déposé 12 831 tonnes de déchets verts au cours de l'année 2024 sur la plateforme de La Buisse. Soit un tonnage stable par rapport à l'année précédente.

RECETTES (en € HT)	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Encombrants des communes (dont déchets de balayage)	5 332 €	5 628 €	6 237 €	+ 11 %
Dépôts au quai de transfert de déchets incinérables	21 376 €	31 356 €	33 089 €	+ 6 %
Dépôts sur la plateforme de compostage de déchets verts (dépôts de Grenoble-Alpes-Métropole compris)	529 397 €	559 417 €	540 018 €	- 3 %
TOTAL	556 105 €	596 400 €	579 344 €	- 3 %

■ Dépôts de déchets incinérables

TOTAL TONNAGES			
2022	2023	2024	
261	283	298	+ 5,27%



Tonnages :
■ Incinérables communes + petits dégrilleurs
■ Incinérables autres collectivités (Département)
■ Incinérables associations



7

TRAITEMENT

A

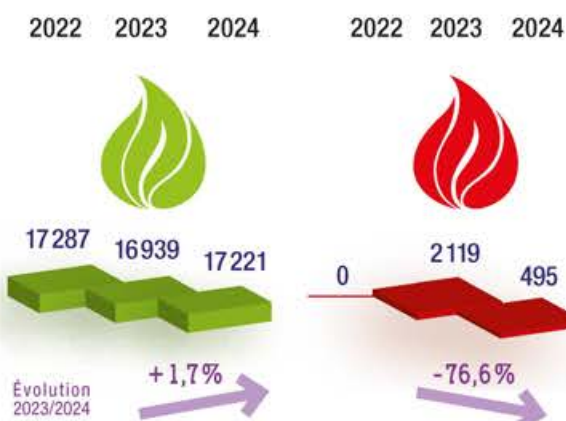
L'INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Les déchets incinérés se composent des déchets résiduels (issus du bac gris de la collecte sélective), des refus de tri du compostage ainsi que des refus de tri des emballages-papiers (erreurs de tri du bac jaune de la collecte sélective). Ces tonnages sont traités par valorisation énergétique dans l'usine Athanor, située à La Tronche, et exploitée par la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG).

Cette installation répond à l'ensemble des normes en vigueur, possède des certifications environnementales et son rendement de valorisation énergétique est élevé, ce qui lui permet d'être soumise à une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) au taux le plus faible. L'énergie produite permet d'alimenter un réseau de chauffage urbain sur la région urbaine grenobloise.



■ Déchets incinérables



À noter pour cette année 2024, le tonnage incinéré est de **17 221 tonnes** (soit une augmentation de **+ 1,6 %**). Cette augmentation majoritairement liée au déstockage de refus de compost (200 tonnes), non évacué en 2023, du fait de pannes récurrentes sur les fours d'incinérations.

Sur l'année 2024, l'usine d'incinération a encore fait face à de nombreux aléas techniques obligeant parfois à arrêter les fours et procéder au détournement de flux vers de l'enfouissement sur le site de Donzère. Au total, 494 tonnes auront été dirigées vers l'enfouissement.

TOTAL TONNAGES			
2022	2023	2024	
17 287	16 939	17 221	+ 1,6%



B

LE COMPOSTAGE DES BIODÉCHETS

1 DÉCHETS ALIMENTAIRES

L'ensemble des déchets alimentaires collectés dans les bacs marron (1 713 t en 2024) est traité sur l'unité de compostage dédiée aux déchets alimentaires du Site écologique de La Buisse. Cette unité présente un niveau de confinement très élevé afin d'éviter des nuisances olfactives. Elle dispose d'un agrément sanitaire depuis 2012.



Les quantités de refus de criblage sont en fonction :

- > des quantités de compost produites,
- > de la qualité de la collecte des déchets alimentaires,
- > du niveau de stockage en cours sur le Site de La Buisse

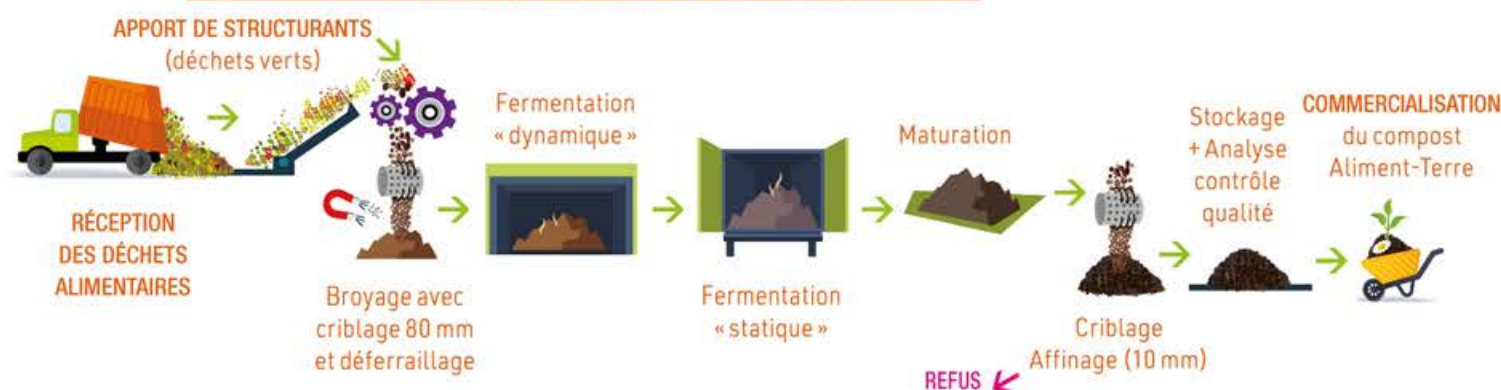
Ces refus rejoignent la filière de traitement des déchets résiduels (incinération avec valorisation énergétique), d'où l'importance de les réduire, car ils coûtent très cher à la collectivité.

→ Les tarifs 2024 pour le compost Aliment-Terre sont présentés en Annexes.

À noter que ce compost est fabriqué à partir des déchets alimentaires de la collecte sélective complétés de déchets verts servant de structurant aux matières organiques.

Les variations de production de compost s'expliquent par les programmations du criblage des lots de compost mature : le site étant équipé d'un unique crible, et celui-ci étant déplacé pour la production de compost Aliment-Terre sur la plateforme dédiée pour des raisons d'optimisation, certains lots sont criblés en même temps, sans que cela ne corresponde à la production exacte d'une année civile.

Fonctionnement de la plateforme de compostage des déchets alimentaires

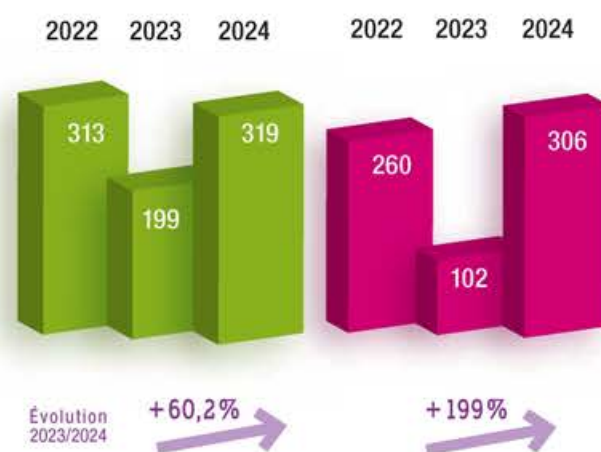


Après plusieurs années de régression des tonnages collectés, nous observons cette année une légère progression des tonnages (+ 4 %) et ce malgré les diverses alternatives proposées aux usagers (composteurs, lombricomposteurs...).

Cette unité permet la production du **compost Aliment-Terre**, amendement organique dont la qualité est proche de celle d'un engrais organique. Il est commercialisé uniquement auprès des particuliers, compte tenu de sa faible production en comparaison de celle du compost Ferti Vert (voir page 75 du présent document).

Tonnages :
■ Compost Aliment-Terre
■ Refus de criblage des déchets alimentaires

Fabrication du compost Aliment-Terre



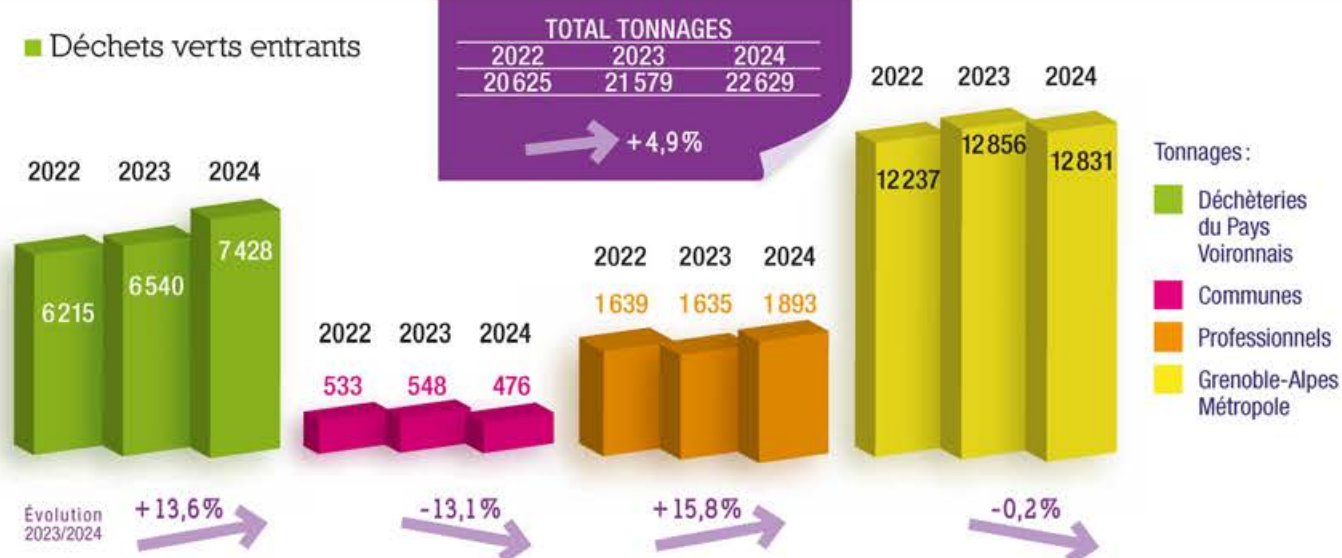
2 DÉCHETS VERTS

Sont traités sur l'unité de compostage dédiée aux déchets verts du Site écologique de La Buisse :

- > Les déchets verts déposés dans les 8 déchèteries du Pays Voironnais.
- > Les déchets verts déposés directement sur la plateforme par les professionnels et les communes (dépôts payants au tonnage) (voir Partie 6-E du présent document).
- > Une partie des déchets verts des déchèteries de Grenoble-Alpes-Métropole (prestation payante au tonnage).



■ Déchets verts entrants



LA VALORISATION DES DÉCHETS VERTS DE GRENOBLE-ALPES-MÉTROPOLE

Depuis 2013, une **convention d'échange est établie entre le Pays Voironnais et Grenoble-Alpes-Métropole** afin de permettre à cette dernière de déposer les déchets verts issus des déchèteries de leur territoire sur la plateforme de compostage du Site Écologique de La Buisse. En 2024, cette convention a été reconduite pour un volume d'apport de 12 000 tonnes sur l'année et la possibilité de reprise de végétaux broyés afin d'assurer le compostage des déchets alimentaires collectés sur leur territoire.

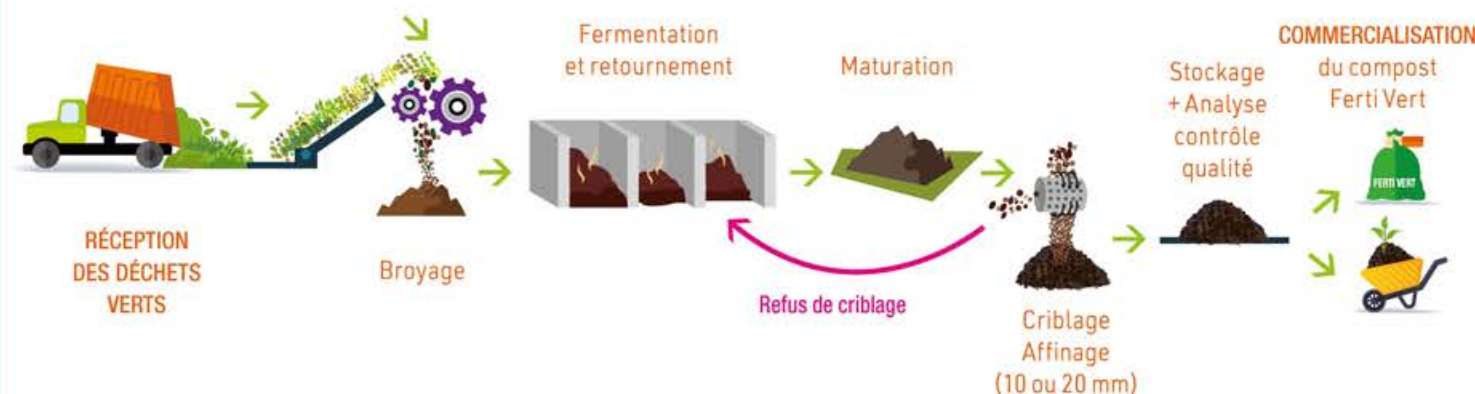
Ce type de convention prévoit une facturation à prix coûtant des prestations entre adhérents et permet de s'orienter sur des collaborations de long terme.

Ce type de collaboration permet aux propriétaires d'installations de traitement de rentabiliser les installations construites et d'optimiser l'amortissement des investissements réalisés.

En 2024, les tonnages traités sur la plateforme de compostage des déchets verts ont atteint un nouveau record avec 22 628 tonnes avec une stabilité des apports en provenance de Grenoble-Alpes-Métropole. Ces tonnages complémentaires ont pu être traités sur la plateforme du fait d'un meilleur lissage des apports tout au long de l'année.



Fonctionnement de la plateforme de compostage des déchets verts

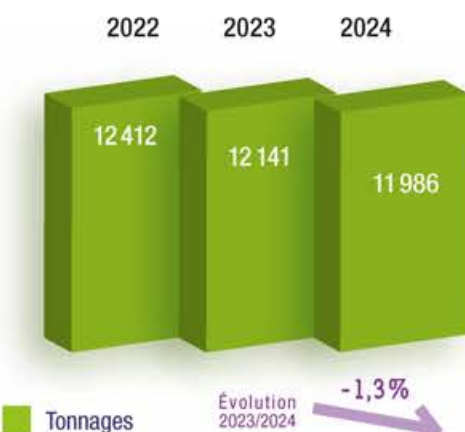


Le **compost Ferti Vert** est fabriqué uniquement à partir de déchets verts (100 % végétal) : c'est un amendement organique utilisé pour améliorer la qualité (structure et composition) du sol. Il est utilisable en agriculture biologique. Il peut être de maille 10 ou 20 mm selon le criblage réalisé.

En règle générale, les quantités de compost produites sont proportionnelles aux quantités entrantes de déchets verts. Cependant, la comparaison n'est pas transposable en année civile dans la mesure où il faut environ 5 mois pour produire un compost à partir des déchets verts réceptionnés.

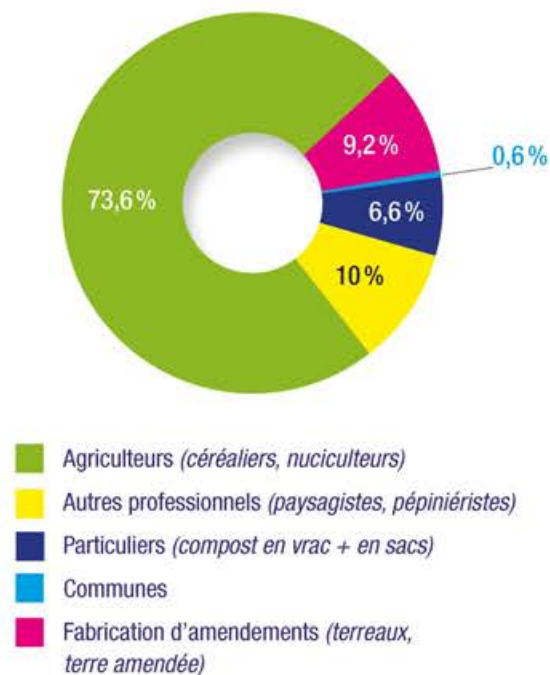


■ Production Compost Ferti Vert





■ Typologie des clients pour la vente du compost Ferti Vert



Environ 80 % du tonnage de compost Ferti Vert produit est « contractuelisé », c'est-à-dire vendu à des professionnels sous contrat. Les 20 % restants sont dédiés aux particuliers et aux demandes nouvelles ou en petites quantités (< 50 tonnes) de professionnels.

Les tarifs du compost Ferti Vert dépendent de sa granulométrie, de son conditionnement (vrac ou sac), de sa maturité et du tonnage acheté.

→ Les tarifs 2024 pour le compost Ferti Vert sont présentés en Annexes.

RECETTES (en € HT)	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Vente de compost Ferti Vert aux professionnels et particuliers	65272€	68147€	62692€	-8%
TARIF MOYEN (en € HT/tonne)	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Vente de compost Ferti Vert aux professionnels	5,56€	4,57€	3,95€	-14%

C

LE RECYCLAGE DU VERRE, DES PAPIERS, DES CARTONS ET DES MATIÈRES ISSUES DU TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS

LE VERRE

Le verre est regroupé pour une majeure partie sur le Site écologique de La Buisse et, pour le reste du gisement, sur une petite plateforme située à Montferrat avant d'être envoyé vers des verriers pour recyclage. Le verre est une des rares matières recyclables à l'infini !

Pour rappel, depuis 2011, les verriers assurent un tri automatique du verre translucide et du verre coloré, d'où un tri en mélange par les usagers et une collecte unique.

RECETTES (en € HT)	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Produit du recyclage du verre	113864€	112037€	121117€	+8%

Avec une légère hausse de + 2 % de tonnage de verre collecté, les recettes progressent de + 8 % en raison de l'évolution des prix de reprise du verre.



LES MATIÈRES ISSUES DU TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS

L'ensemble des matières recyclables est envoyé vers des repreneurs pour valorisation matière. Les marchés réalisés avec les filières de reprise sont calés sur les dates du Barème G de Citeo et ont été négociés dans le cadre d'un groupement de plusieurs collectivités émanant de la CSA3D (voir Focus CSA3D page 10 du présent document).

RECETTES (en € HT)	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Produit du recyclage de la collecte sélective (papiers, cartonnages, acier, aluminium, flacons plastiques, emballages liquides alimentaires)	643969€	308815€	324372€	+5%

Après une forte baisse des recettes en 2023 liée à un cours de reprise des matériaux orienté à la baisse, les recettes sont en légère hausse de + 5 % en 2024. Cette reprise s'explique par l'effet conjugué d'une légère augmentation des tonnages collectés + 1,5 % et remontée des cours de reprise des matériaux.

Le recyclage de ces matières est soutenu financièrement par l'éco-organisme Citeo (grâce au mécanisme du **Point Vert** qui correspond à la contribution des metteurs sur le marché d'emballages et de papiers imprimés).



D

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES



Hormis la valorisation des déchets verts qui est assurée sur la plateforme dédiée du Site écologique de La Buisse et le recyclage des flux de papiers, de cartons et de verre qui est garanti via les repreneurs des autres matières issues du tri ou du transit, **le traitement des déchets de déchèteries est assuré par des prestataires (procédure du Code des Marchés Publics) ou des éco-organismes sous contrats**. Ces prestations sont nécessaires dans la mesure où le Pays Voironnais ne maîtrise pas toutes les filières de traitement des déchets.

Les différentes filières sont indiquées dans le tableau « Récapitulatif des déchets de déchèteries » (voir page 63 du présent document).

Une partie des déchets de déchèteries fait l'objet d'une valorisation matière qui permet l'obtention de recettes.

OPTIMISATION DU TRANSPORT DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES GRÂCE AU ROLL-PACKER

En amont du traitement, les transports des déchets de déchèteries vers les centres de transfert ou de traitement sont optimisés grâce au **passage régulier du roll-packer**, un rouleau tasseur, dans les bennes.

RECETTES (en € HT)	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Produit du recyclage provenant des déchets de déchèteries (cartons, ferraille...) et de la collecte spéciale cartons	375 277 €	172 574 €	227 360 €	+ 32 %

Après une forte baisse des recettes en 2023 liée aux tonnages et prix de rachat, les recettes sont en forte hausse de + 32 % en 2024, par l'effet conjugué d'une augmentation des tonnages collectés + 9,5 % et remontée des prix de rachat des matériaux.



LES ÉCO-ORGANISMES



■ Qu'est-ce que la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)?

Le principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) découle du principe « pollueur-payeur » dans le domaine de la gestion des déchets. Son application s'est traduite par la création d'une vingtaine de filières REP couvrant la grande majorité des gisements de DMA qui présentent un enjeu particulier en matière de valorisation ou de traitement. Ainsi, les metteurs sur le marché de produits tels que les emballages ménagers, les papiers, les éléments d'ameublement, les textiles ou les équipements électriques et électroniques doivent s'acquitter d'obligations auprès d'**éco-organismes** agréés par les pouvoirs publics au titre de la gestion des déchets qui résultent de la consommation de leurs produits.

■ Qu'est-ce qu'un éco-organisme ?

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la REP, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. La REP et les éco-organismes sont nés en réponse au besoin des États membres de l'Union Européenne de gérer leurs déchets, d'une part pour limiter leur pollution et d'autre part pour éviter le gaspillage des ressources naturelles.

Le statut d'éco-organisme agréé impose une conformité totale au cahier des charges réglementaire défini par l'État pour chaque filière. Par cet agrément, les éco-organismes sont soumis à **des obligations de moyens et de résultats**.

Les éco-organismes n'ont pas vocation à réaliser des bénéfices, mais bien à apporter aux détenteurs de déchets une gestion optimisée des opérations (collecte, logistique, traçabilité, démantèlement, dépollution et traitement). Ce faisant, ils sont les garants de la qualité des filières REP et de leur amélioration continue. Les éco-organismes sont des acteurs phares de la chaîne de valeur de gestion des déchets : ils sélectionnent, pilotent et audient, pour le compte des producteurs, les opérateurs les plus performants et les plus responsables.

Ils peuvent être de 2 types :

- **« Financeurs »** : dans ce cas, ils versent des soutiens financiers à certains acteurs, notamment les collectivités territoriales. Exemple pour le Pays Voironnais : filières des emballages ménagers et des papiers graphiques avec Citeo (Barème F de 2018 à 2022 qui définit les règles nationales de soutien aux collectivités), des DEEE (pour compenser les frais de collecte sélective) avec OCAD3E, des DDS avec Eco DDS...
- **« Opérationnels »** (collecte et traitement des produits usagés) : dans ce cas, ils font appel à des prestataires sélectionnés sur appel d'offres. Exemple pour le Pays Voironnais : filières des DEEE avec Ecologic, des DEA avec Eco-Mobilier...

La Loi AGECE crée de nombreuses filières REP qui vont émerger dans les années à venir (voir Focus pages 18 à 21 du présent document).

CITEO EMBALLAGES (en € HT)	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Soutien à la valorisation (matière, énergie), Communication, Ambassadeurs, Soutien de transition	1 267 249 €	1 126 672 €	1 046 295 €	- 7 %
CITEO PAPIERS (en € HT)				
Montant du soutien annuel	82 272 €	82 272 €	113 657 €	+ 38 %
OCAD3E (en € HT)				
Montant du soutien annuel	51 407 €	38 261 €	39 672 €	+ 4 %
ÉCO DDS (en € HT)				
Montant du soutien annuel	8 238 €	10 199 €	8 492 €	- 17 %
ECOMAIISON (en € HT)				
Montant du soutien annuel	51 852 €	52 235 €	61 832 €	+ 18 %



A

SYNTHÈSE DES TONNAGES PAR MODE DE COLLECTE

En 2024, les collectes sélectives et spéciales (résiduels, emballages-papiers, alimentaire, cartons, verre) représentent 48,5 % des tonnages produits par le Pays Voironnais (- 3,4 % par rapport à 2023) et les déchèteries 45,8 % (+ 4,6 % par rapport à 2023).

■ Production de déchets par mode de collecte



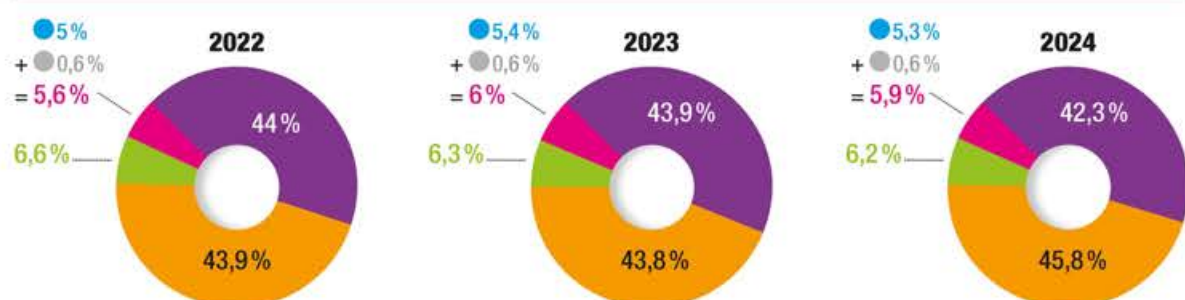
Tonnages - Évolution 2023 - 2024 :

- Collecte sélective et spéciale $\uparrow +1,1\%$
- Déchèteries $\uparrow +9,5\%$
- Points d'apport volontaire (verre) $\uparrow +2,1\%$
- Autres déchets provenant des professionnels et des collectivités (déchets verts, encombrants, déchets incinérables) : $\uparrow +0,3\%$
- Déchets des professionnels et des collectivités hors déchèteries du Pays Voironnais $\uparrow +2\%$
- Déchets verts de Grenoble-Alpes-Métropole $\downarrow -0,2\%$
- Déchets incinérables $\uparrow +5,2\%$

TOTAL GÉNÉRAL TONNAGES PAYS VOIRONNAIS			
2022	2023	2024	
52 497	51 073	53 592	
Évolution 2023/2024			$\uparrow +4,9\%$

TOTAL GÉNÉRAL TONNAGES AVEC GRENOBLE-ALPES-MÉTROPOLE			
2022	2023	2024	
64 734	63 929	66 422	
Évolution 2023/2024			$\uparrow +3,9\%$

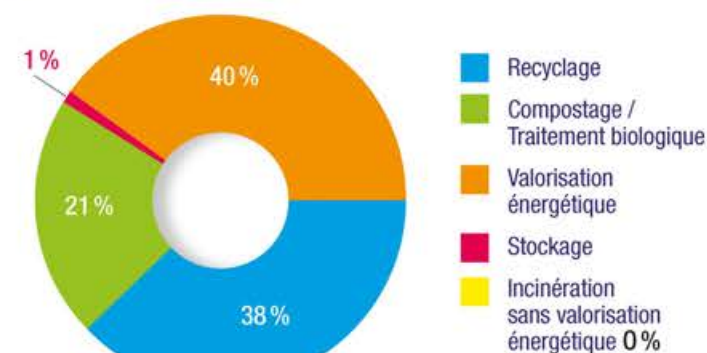
■ Composition du tonnage global du Pays Voironnais par mode de collecte



B

SYNTHÈSE SUR LES FILIÈRES

■ Filières de traitement des déchets



FILIÈRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS	Région AuRA (SINDRA 2021)	Pays Voironnais 2022	Pays Voironnais 2023	Pays Voironnais 2024
Recyclage	36%	40%	38%	38%
Compostage / traitement biologique	10%	19%	20%	21%
Valorisation énergétique	28%	37%	38%	40%
Incinération sans valorisation énergétique	1%	0%	0%	0%
Stockage	25%	4%	4%	1%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Ces chiffres intègrent l'ensemble des déchets produits sur le Pays Voironnais (collecte sélective, déchèteries, apports volontaires et dépôts sur le Site écologique de La Buisse).

En 2024, la répartition des modes de valorisation est comparable à 2023. Les grosses variations de tonnages se retrouvent essentiellement en déchèteries, mais concernent des flux des trois filières (recyclage, compostage, valorisation énergétique) et ne viennent donc pas impacter sensiblement la répartition.

Le taux d'enfouissement est redescendu à 1 % en 2024, car les détournements vers une installation de stockage, du fait de soucis techniques ou opérations de maintenance de l'incinérateur Athanor, ont été moindres qu'en 2023.

LA MÉTHODE D'ANALYSE DES COÛTS DE GESTION DES DÉCHETS COMPTA-COÛT

L'ADEME a développé une méthode, **Compta-Coût**, permettant d'extraire de la comptabilité publique les informations nécessaires au renseignement d'un **cadre homogène et standard** (une matrice) d'expression des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets :

- > Selon une logique liée aux **flux de déchets ou plutôt aux services** (ordures ménagères résiduelles, recyclables secs, déchets de déchèteries...),
- > En détaillant par **étape technique de gestion** (collecte, tri, traitement, stockage...).

Cette méthode s'appuie sur les principes de la comptabilité analytique. Son intérêt réside dans :

- > **Une meilleure connaissance et maîtrise des coûts pour la collectivité** afin d'identifier des pistes d'optimisation,
- > **Une comparaison des coûts entre collectivités** sur des bases méthodologiques clairement établies et une homogénéité des données.

Cette méthode est appliquée par le Pays Voironnais chaque année depuis 2006.

Ainsi, le rapport annuel exprime les coûts de gestion des déchets selon cette méthodologie. Avec le nombre croissant de collectivités participant à cette démarche, les coûts du Pays Voironnais peuvent ainsi être comparés à la moyenne française, tout en analysant parallèlement les services qui sont rendus à la population.

Depuis 2019, où le service est passé en budget annexe, les tableurs et les clés de répartition de cette méthode Compta-Coût ont été remodelés et sont adaptés annuellement pour correspondre au plus près aux évolutions du service.

Au regard des objectifs de la Loi TECV de 55 % de valorisation matière des DNDNI en 2020, et 65 % en 2025, les résultats du Pays Voironnais de 2024 avec 55,1 % sont en très légère augmentation. Les efforts doivent se poursuivre pour continuer de réduire la production de déchets et diminuer la valorisation énergétique au profit de la valorisation matière. La poursuite du travail de sensibilisation et d'accompagnement des particuliers et professionnels du territoire dans la réduction de leurs déchets, ainsi que le travail à venir sur le schéma directeur des déchèteries, qui voient passer près de la moitié des déchets du Pays Voironnais sont des leviers qui seront actionnés pour tendre vers l'objectif 2025.

C

SYNTHÈSE GLOBALE PAR SERVICE SELON COMPTA-COÛT

FLUX DE DÉCHETS (données Compta-Coût 2022 et 2023)				Production en kg par habitant				Coût aidé en € HT										
	Tonnage 2023	Tonnage 2024	Évolution 2023/2024	Rappel 2023	2024	Évolution 2023/2024	Médiane Auvergne- Rhône-Alpes 2020*	Rappel 2023	2024	Évolution 2023/2024	Rappel 2023	2024	Évolution 2023/2024	Médiane Auvergne- Rhône-Alpes 2020*	Rappel 2023	2024	Évolution 2023/2024	Médiane Auvergne- Rhône-Alpes 2020*
Déchets résiduels	14902	15056	+ 1 %	155,9	157,5	+ 1 %	217	3685750	3533135	-4,1 %	38,6	37	-4,1 %	57,0	247	235	-5,1 %	233
Verre	3230	3299	+ 2,1 %	33,8	34,5	+ 2,1 %	33	201070	190011	-5,5 %	2,1	2	-5,5 %	1,1	62	58	-7,5 %	29
Emballages-papiers	5341	5420	+ 1,5 %	55,9	56,7	+ 1,5 %	38	1948904	1748047	-10,3 %	20,4	18,3	-10,3 %	6,3	365	323	-11,6 %	187
Déchets alimentaires	1647	1713	+ 4 %	17,2	17,9	+ 4 %	43	1310886	1308348	-0,2 %	13,7	13,7	-0,2 %	20,4	796	764	-4 %	471
Déchets des déchèteries (hors gravats)	17420	19546	+ 12,2 %	182,2	204,5	+ 12,2 %	192	3286533	3695943	+ 12,5 %	34,4	38,7	+ 12,5 %	23,7	189	189	+ 0,2 %	134
Déchets des professionnels - cartons	509	454	-10,9 %	5,3	4,7	-10,9 %		185874	279432	+ 50,3 %	1,9	2,9	+ 50,3 %		365	615	+ 68,6 %	
Déchets des professionnels - déchets verts	1635	1893	+ 15,8 %	17,1	19,8	+ 15,8 %		-1095	63379	-5890 %	0	0,7	-5890 %		-1	33	-5099 %	
Déchets des collectivités (encombrants, incinérables, déchets verts)	1416	1231	-13,1 %	14,8	12,9	-13,1 %		164595	157292	-4,4 %	1,7	1,6	-4,4 %		116	128	+ 10 %	
TOTAL	46100	48611	+ 5,4 %	482,3	508,5	+ 5,4 %	502	10782517	10975586	+ 1,8 %	112,8	114,8	+ 1,8 %	96				
TOTAL avec gravats	51073	53585	+ 4,9 %	534,3	560,6	+ 4,9 %		Référentiel national / moyenne 2015							Référentiel national / médiane 2015		Référentiel national / médiane 2015	

* Médianes des matrices saisies en Auvergne-Rhône-Alpes en 2020 en mixte urbain, sans tenir compte des modes de collecte.

Le coût pris en compte est le coût aidé HT, car c'est celui retenu par l'ADEME dans ses études comparatives et qu'il permet de s'affranchir du biais de la TVA gérée de manière très disparate en fonction des collectivités.

Pour les détails sur les évolutions de tonnages, voir partie 4-A du présent document. On notera par ailleurs en préambule que la convention de remplissage Compta-Coût modifiée en 2022 dans la répartition des coûts des flux collectés en bennes bi-compartmentées n'a pas évolué en 2024, facilitant les comparaisons.

Déchets résiduels

La tendance à la baisse, tant au niveau des tonnages collectés que du ratio kg/hab., observée entre 2021 et 2023 s'inverse en 2024 avec une légère hausse (+ 1 % pour les tonnages et le ratio), nous situant toujours en dessous de la médiane régionale pour le ratio par habitant avec 157,5 kg/hab., témoignant de notre performance en matière de tri à la source sur les autres flux. Au niveau des coûts, l'évolution à la baisse se poursuit : - 4,1 % pour les coûts à l'habitant nous plaçant en dessous de la médiane régionale, et - 5,1 % des coûts à la tonne un peu au-dessus du coût médian régional.

Verre

Comme les autres flux, le verre collecté est en légère augmentation tant en tonnage qu'en ratio par habitant (+ 2,1 %), tout en restant très légèrement au-dessus de la médiane régionale avec 34,5 kg/hab. Les coûts à l'habitant sont cependant en diminution (- 5,5 %), comme les coûts à la tonne (- 7,5 %) tout en restant très au-dessus de la médiane régionale, en raison des coûts de transport jusqu'aux verriers. Une réorganisation des modalités de transfert et transport de ce flux est engagée pour faire baisser les charges.

Emballages-papiers

Comme pour le verre, la production par habitant est en légère hausse cette année tant au niveau des tonnages que du ratio par habitant (+ 1,5 %), tout en restant bien au-dessus de la médiane régionale avec 56,7 kg/hab., ce qui témoigne de la performance du tri à la source de flux. Les coûts sont cependant en baisse, notamment en raison de la hausse des recettes liées à la reprise des matériaux. La comparaison est défavorable pour le Pays Voironnais sur les coûts observés. Cette comparaison est à nuancer par le fait que la médiane régionale prend en compte tous les modes de collecte, et donc des situations bien différentes en termes de qualité de service rendu à l'utilisateur.

Déchets alimentaires

Les observations sur les tonnages collectés sont similaires aux autres flux, avec une légère hausse des tonnages et du ratio par habitant (+ 4 %) avec 17,9 kg/hab. La baisse de coûts à l'habitant subsiste dans une moindre mesure (- 0,2 %) tandis que les coûts à la tonne baissent (- 4 %). Il est important de noter que la comparaison avec les valeurs de référence est à nuancer fortement, car ce flux n'est toujours pas collecté séparément dans l'ensemble des collectivités bien que son obligation de tri à la source soit intervenue au 1^{er} janvier 2024.

Déchets des déchèteries

La tendance amorcée en 2022 et 2023 d'une légère décline des tonnages collectés s'est inversée en 2024 (+ 12,2 %) avec un ratio par habitant s'établissant à 204,5 kg/hab. au-dessus de la médiane régionale. Cette augmentation peut s'expliquer par la mise en place de nouvelles filières REP et une hausse importante des déchets verts et encombrants.

La hausse des coûts à l'habitant (+ 12,5 %) et à la tonne beaucoup plus modérée peut s'expliquer par des coûts fixes indépendants des quantités de déchets sur ce flux, et par l'effet conjugué d'une hausse des recettes de reprise des matériaux.

À NOTER :

- La production totale de déchets augmente de + 4,9 %.
- Le coût global à l'habitant augmente de + 1,8 % par rapport à 2023.

COÛTS COMPLETS (€ HT) = ensemble des charges hors TVA.

COÛTS AIDÉS (€ HT) = COÛTS COMPLETS - recettes industrielles - soutiens - aides.

BESOIN EN FISCALITÉ (€ TTC) = COÛTS AIDÉS + TVA - contributions des usagers (redevance spéciale, facturation usagers).

Les coûts 2024 affichés correspondent aux coûts provisoires issus de la méthode analytique Compta-Coût, en attente de validation de l'ADEME.

9

BILAN FINANCIER

A

BILAN GLOBAL DU SERVICE

COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT SELON COMPTA-COÛT

COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT	2022		2023		2024	
	Population: 94 501 habitants (total hors déchets verts de Grenoble-Alpes Métropole)		Population: 95 590 habitants (total hors déchets verts de Grenoble-Alpes Métropole)		Population: 95 590 habitants (total hors déchets verts de Grenoble-Alpes Métropole)	
	€ arrondis	€/habitant	€ arrondis	€/habitant	€ arrondis	€/habitant
Charges						
Charges de structure en € HT	1 107 100 €	11,7 €	1 016 000 €	10,6 €	1 157 800 €	12,1 €
Charges de communication en € HT	161 900 €	1,7 €	131 900 €	1,4 €	130 200 €	1,4 €
Charges techniques en € HT dont:	12 600 200 €	133,3 €	12 512 400 €	130,9 €	12 815 400 €	134,1 €
Prévention	661 700 €	7,0 €	634 800 €	6,6 €	849 300 €	8,9 €
Pré-collecte	651 500 €	6,9 €	595 800 €	6,2 €	489 800 €	5,1 €
Collecte	4 629 800 €	49 €	4 742 400 €	49,6 €	4 673 600 €	48,9 €
Transport	1 571 000 €	16,6 €	1 476 500 €	15,4 €	1 432 900 €	15 €
Tri et traitement	5 086 200 €	53,8 €	5 062 800 €	53 €	5 369 900 €	56,2 €
TVA acquittée	5 700 €	0,1 €	5 200 €	0,1 €	5 900 €	0,1 €
Total charges en € TTC	13 874 900 €	146,8 €	13 665 500 €	143 €	14 109 300 €	147,6 €
Produits						
Recettes industrielles	2 032 000 €	21,5 €	1 493 900 €	15,6 €	1 860 900 €	19,5 €
Soutiens	1 467 300 €	15,5 €	1 309 800 €	13,7 €	1 192 400 €	12,5 €
Aides	149 000 €	1,6 €	74 200 €	0,8 €	74 400 €	0,8 €
Total produits	3 648 300 €	38,6 €	2 877 800 €	30,1 €	3 127 800 €	32,7 €
Coût à la charge de la collectivité	10 304 400 €	108,2 €	10 787 700 €	112,9 €	10 981 500 €	114,9 €

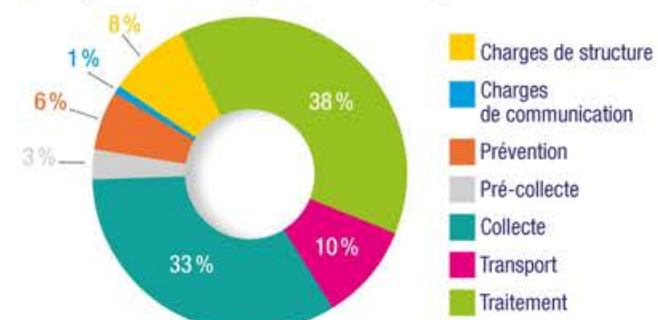
Malgré des charges en hausse d'un peu moins de 450 000 €, le coût à la collectivité augmente d'un peu moins de 200 000 € en raison de recettes à la hausse de près de 250 000 € liée principalement à la revente de matières avec des cours orientés à la hausse en 2024.

RÉPARTITION DES POSTES DE CHARGES ET DE PRODUITS

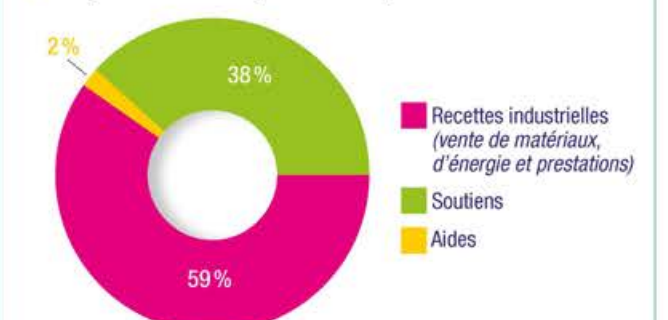
Les **charges de collecte** (principalement constituées par les flux résiduels et emballages-papiers) et de **traitement** (principalement le flux déchets résiduels) sont les charges majoritaires.

Côté **produits**, ce sont les **recettes industrielles** qui constituent l'essentiel des recettes du service, suivies par les **soutiens versés par les éco-organismes**. Cela vient « alléger » le recours à l'impôt (TEOM) qui avoisine, lui, les 13,1 M€.

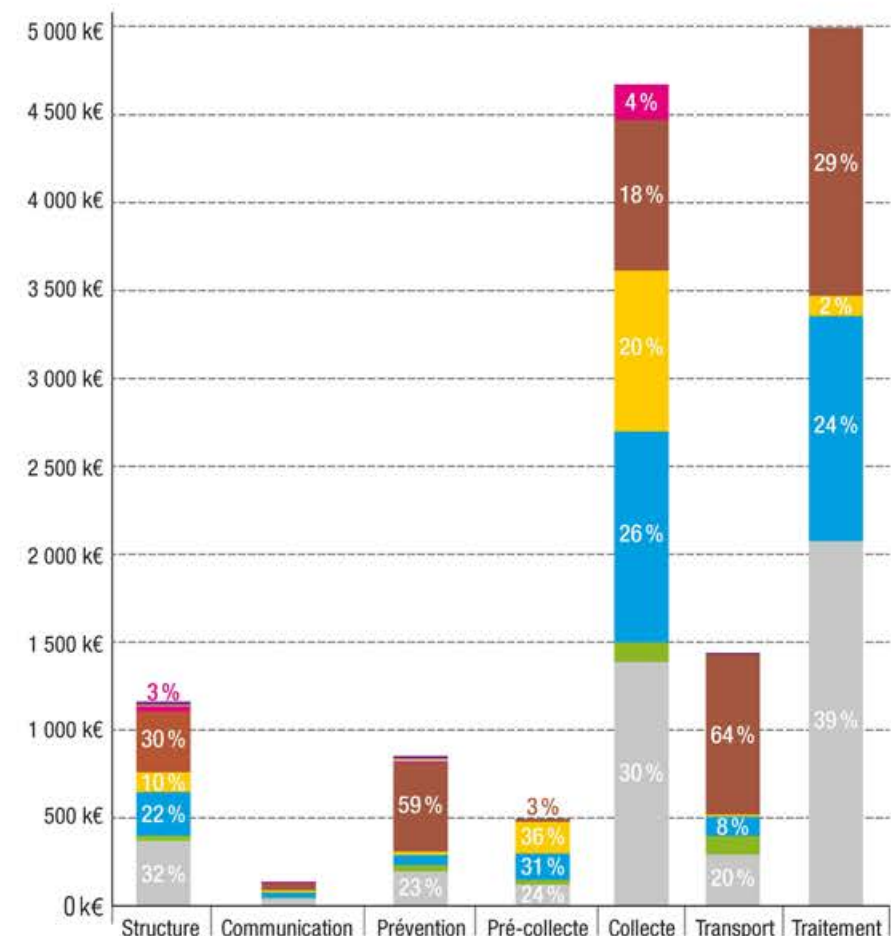
Répartition des postes de charges



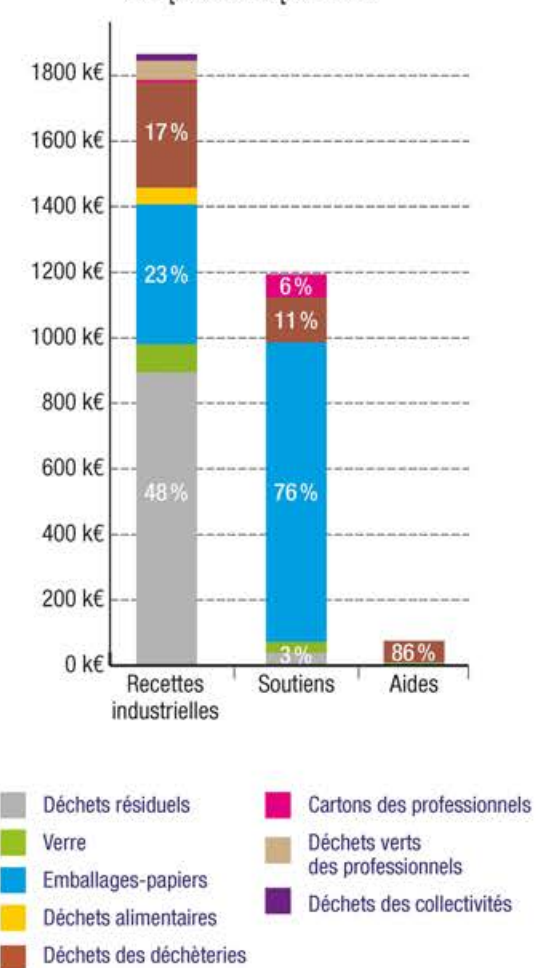
Répartition des postes de produits



Répartition des postes de charges par flux



Répartition des postes de produits de produits par flux



B COÛT GLOBAL DE GESTION DES DÉCHETS

COÛT GLOBAL DE L'ENSEMBLE DES FLUX	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Coût complet en € HT	14 017 145 €	13 494 858 €	14 408 104 €	14 181 712 €	14 692 487 €	+ 3,6 %
Coût aidé en € HT	10 937 252 €	9 708 812 €	10 269 596 €	10 789 878 €	11 051 630 €	+ 2,4 %
Besoin en fiscalité en € TTC	10 259 990 €	8 913 758 €	9 298 891 €	9 817 151 €	10 105 429 €	+ 2,9 %
Hors déchets verts de Grenoble-Alpes-Métropole						
Coût complet en € HT	13 608 277 €	13 052 303 €	13 869 260 €	13 660 348 €	14 103 354 €	+ 3,2 %
Coût aidé en € HT	10 963 487 €	9 774 094 €	10 220 962 €	10 782 517 €	10 975 586 €	+ 1,8 %
Besoin en fiscalité en € TTC	10 285 369 €	8 977 406 €	9 249 962 €	9 809 404 €	10 028 902 €	+ 2,2 %

En 2024, le coût complet du service est en légère hausse (+3,2%) comme les 2 autres types de coûts (coût aidé et besoin en fiscalité), qui augmentent dans une moindre mesure principalement en raison de la hausse des recettes industrielles (reprise matériaux).

■ Coûts totaux par habitant de gestion des déchets* du Pays Voironnais

TOTAL COÛT À L'HABITANT	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Coût complet en € HT	145,43 €	138,66 €	146,76 €	142,91 €	147,54 €	+ 3,2 %
Coût aidé en € HT	117,17 €	103,84 €	108,16 €	112,80 €	114,82 €	+ 1,8 %
Besoin en fiscalité en € TTC	109,92 €	95,37 €	97,88 €	102,62 €	104,92 €	+ 2,2 %

* Hors déchets verts de Grenoble-Alpes-Métropole et en prenant en compte la population globale pour tous les flux.



Par comparaison, le coût médian aidé 2020 en Auvergne-Rhône-Alpes en habitat mixte urbain est de 96 € HT par habitant, sans tenir compte des modes de collecte.

C BILAN SUR LE BESOIN EN FISCALITÉ

Le besoin en fiscalité est fléché pour 32 % sur le flux résiduel et pour 37 % sur les flux de déchèteries. Les déchets alimentaires sont stables (13 %), tandis que les emballages-papiers voient leur part diminuer à 16 % (-3 pts). L'année 2024 est dans la continuité des années précédentes avec les optimisations du service qui ont

coûté à leur lancement, mais portent maintenant leurs fruits. Une dynamique de rationalisation qui restera présente pour dégager des marges de manœuvre permettant de financer de lourds investissements à venir sur les outils de traitement (Coopération Sud-Isère) et les déchèteries (schéma directeur).

■ Répartition du besoin en financement par flux



■ Évolution du besoin en financement



D BILAN SUR LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

La TEOM porte sur les propriétés assujetties à la taxe foncière et dépend de la valeur locative cadastrale de l'habitation. Depuis la baisse de 2019 à 10,4 %, le taux a été maintenu à l'identique jusqu'en 2024.

TAUX DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux	11,19 %	11,19 %	11,19 %	11,19 %	10,40 %	10,40 %	10,40 %	10,40 %	10,40 %	10,40 %
Évolution (année N/N-1)		0,00 %	0,00 %	0,00 %	-7,60 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

A

PLANIFICATION DES ACTIONS DÉCOULANT DU SCHÉMA DIRECTEUR DÉCHÈTERIES



Le schéma directeur des déchèteries engagé en 2023, poursuivi en 2024 devrait aboutir à son adoption d'ici la fin du 1^{er} semestre 2025.

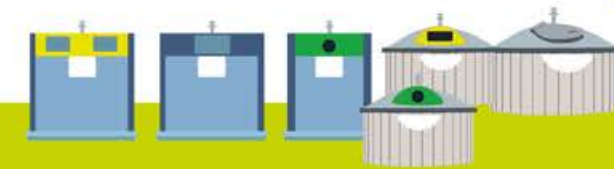
Les élus du Pays Voironnais fortement engagés dans une démarche d'amélioration continue relative à la gestion et à la réduction des déchets souhaitent ainsi doter le territoire d'une feuille de route engageant la collectivité pour une durée d'environ 8 à 10 ans.

La réflexion autour de l'évolution des huit déchèteries pour répondre au mieux aux besoins des usagers du territoire tout en optimisant la gestion du réemploi et des déchets sur le territoire a permis d'aboutir à plusieurs scénarios fin 2024. La proposition retenue par les élus affinée dans une 3^e phase par le bureau d'Études entre fin 2024 et début 2025, constituera la base du futur Schéma directeur, dont la déclinaison opérationnelle sera engagée pour les prochaines années.



B

ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DE DÉPLOIEMENT DES PAV



Initiée avec la collecte sélective du verre, l'installation de colonnes est restée longtemps réservée à ce flux.

À partir de 2017, ce mode de collecte en colonnes d'apport volontaire s'est d'abord développé sur le territoire pour l'ensemble des flux pour des raisons de sécurité, représentant la seule solution technique viable pour supprimer certaines manœuvres dangereuses, puis pour rationaliser la collecte notamment pour les ensembles d'habitat collectif ou centres urbains denses.

Le développement actuel des PAV, basé essentiellement sur des opportunités (*requalifications de quartiers, constructions neuves...*), nous amène à un très fort morcellement de ce mode de collecte ayant pour effet de réduire l'efficacité du service en superposant les deux modes de collecte sur l'ensemble du territoire.

Afin de définir une véritable stratégie de développement des PAV à des fins d'optimisation de la collecte, un projet a été engagé en 2024 dans la continuité du projet dédié au maintien de la propreté aux abords des PAV (*Voir Partie 2 - Faits marquants du présent rapport*).

Une première phase de diagnostic permet de comparer les deux modes de collecte PAP et PAV colonnes au travers de différents aspects :

- > financier, calcul du coût par foyer prenant en compte les investissements, l'entretien et la collecte,
- > sociétal, perception des contraintes et avantages par les habitants,
- > environnemental, impact local et global, esthétique paysagère,
- > humain, pénibilité et sécurité du travail des agents de collecte,
- > technique, gestion au quotidien pour le service Gestion des Déchets.

Cette analyse approfondie permettra dans un deuxième temps d'établir une stratégie à moyen et long terme du développement et de l'évolution des deux modes de collecte, qui devrait se concrétiser par l'adoption d'un schéma de déploiement de l'apport volontaire en 2025.

C

RÉVISION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Depuis 2007, la législation intègre la prévention et la réduction des déchets, à travers la promulgation de plusieurs lois et décrets.

La loi Grenelle 2 (2010) stipule que les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets doivent définir, au plus tard le 1^{er} janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 vient conforter l'obligation pour les collectivités territoriales de se doter d'un PLPDMA.

Pour répondre à ces obligations réglementaires, le Pays Voironnais s'est doté d'un premier PLPDMA qui a couru de 2019 à 2024, soit une période de 6 ans.

L'année 2025 sera consacrée à l'évaluation et la révision du programme, en vue de l'adoption d'un nouveau PLPDMA qui couvrira la période 2025 à 2030.



D PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE : LABELLISATION SUR LE VOLET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le Pays Voironnais est engagé depuis 2020 sur le volet économie circulaire du programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE), proposé par l'ADEME afin d'accompagner les collectivités territoriales dans le développement de leur politique de transition écologique.

Après complétion du référentiel dédié à l'économie circulaire, le Pays Voironnais a candidaté en 2022 à la labellisation. En 2023, après audit du Pays Voironnais, la Commission Nationale du Label a pris la décision d'un délai de réflexion supplémentaire avant d'octroyer le Label au Pays Voironnais, demandant à la collectivité de se projeter dans les années à venir en précisant ses priorités d'actions et d'affirmer le portage politique en matière d'économie circulaire. La communauté d'agglomération a donc retravaillé sa démarche, aboutissant à l'adoption en septembre 2024 d'une Feuille de route économie circulaire pour la période 2024 à 2030 et d'une gouvernance assortie (Voir Partie 2 du présent rapport).



Riche de ce travail mené en 2024, le Pays Voironnais a relancé sa candidature à la labellisation. La Commission Nationale du Label se prononcera sur la demande de labellisation de la CAPV durant le premier trimestre 2025.



E PARTENARIAT AVEC LE RÉSEAU D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE CIRCUL'ALPES



Officiellement créé en novembre 2024, le réseau d'économie circulaire Circul'Alpes va véritablement pouvoir se développer en 2025, avec la structuration de son modèle économique et l'adhésion de ses différents membres. Créé par et pour les acteurs économiques du centre et sud Isère, le réseau se développe également avec l'implication de trois collectivités territoriales : Grenoble-Alpes-Métropole, la Communauté de communes du Grésivaudan et le Pays Voironnais. La CAPV établira pour la période 2025 - 2026 une convention d'objectifs et de moyens avec le réseau Circul'Alpes, afin d'acter les modalités de collaboration et le soutien financier apporté au réseau.

F RÉFLEXIONS CONCERNANT LA MUTATION DU SITE ÉCOLOGIQUE À LA BUISSE

Le Site écologique de La Buisse regroupe un ensemble de fonctionnalités concourant au bon fonctionnement des activités du service Gestion des Déchets, dont certaines sont ouvertes au public (la ressourcerie, la déchèterie, la vente de compost et composteurs) et d'autres réservées à l'exploitation (plateformes de compostage des déchets verts et déchets alimentaires, centre de transfert du flux des résiduels et du flux des multimatériaux, fosse à verre, centre de stockage réhabilité accueillant une centrale solaire et diverses zones de stockage).

Suite à la fermeture de l'activité de tri des emballages en 2020, au vieillissement des installations et aux discussions engagées en vue de la création d'un syndicat de traitement dans le cadre de la Coopération Sud Isère, les réflexions engagées sur le devenir du site se sont poursuivies tout au long du mandat actuel. Elles intègrent les éléments suivants pour le Site Écologique (en lien avec le Schéma Directeur des Déchèteries) :

- > assurer la conformité du site au regard de ses usages,
- > sécuriser les flux et la circulation des agents et usagers,
- > moderniser les process et équipements tout en rationalisant les espaces occupés,
- > libérer des espaces ouverts à de nouvelles activités ou fonctionnalités.



G FINANCEMENT DU SERVICE

Le Pays Voironnais va s'engager dans un plan d'investissement significatif sur les prochaines années :

- dans le cadre de la Coopération Sud Isère, pour la modernisation de ses équipements structurants et mutualisés : un nouveau centre de tri inauguré en 2024 et une nouvelle usine d'incinération attendue à l'horizon 2029.
- au niveau du territoire pour la mise en œuvre des projets issus du Schéma Directeur des Déchèteries et de la réflexion sur la mutation du site écologique de La Buisse.

Le financement de ces nouveaux équipements aux normes et plus performants impactera nécessairement le budget du service, dont le financement est assuré principalement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) adossée à la Taxe Foncière et par la Redevance Spéciale (RS) due par les professionnels utilisant le service.

C'est pourquoi, afin de contenir l'évolution attendue, le service porte parallèlement à ces projets structurants :

- > une analyse sur les pistes d'optimisation et de rationalisation de son fonctionnement, notamment au niveau de la collecte en lien avec le schéma de déploiement des PAV,
- > une étude prospective sur l'évolution de la TEOM.

ANNEXES

DÉTAIL DE LA COLLECTE PAR COMMUNE

Territoire desservi par la collecte	Population INSEE 2024	Evaluation de la population collectée en		Collecte en PAP	PAV				Nombre et localisation des déchèteries
		PAP	PAV		Fréquence	Nombre de points verre	Nombre de PAV mutiflux (hors verre seul)	Nombre de points textiles	
Bilieu	1 597	953	644	C 1,5	5	4	1	1	
La Buisse	3411	2766	645	C 1,5	15	8	2	2 dont 2 en déchèterie	1 déchèterie RD 1075
Charancieu	758	758	0	C 1,5	1	0	1	1	
Charavines	1982	1854	128	C 1,5	9	1	1	1	
Charnècles	1406	1331	75	C 1,5	4	1	1	1	
Chirens	2469	2253	216	C 1,5	8	3	1	1	
Coublevie	5339	4567	772	C 1,5	18	12	1	2 dont 2 en déchèterie	1 déchèterie Impasse des Genêts
Massieu	742	742	0	C 1,5	2	0	1	1	
Merlas	469	469	0	C 1,5	4	0			
Moirans	7565	5246	2 319	C 3 (centre) C 1,5 (périph)	15	22	1	2 dont 2 en déchèterie	1 déchèterie ZA de Val Morge
Montferrat	1839	1760	79	C 1,5	9	4	1	2 dont 2 en déchèterie	1 déchèterie Route du Mont Blanc
La Murette	1840	1840	0	C 1,5	4	0	1	2	
Réaumont	1007	1007	0	C 1,5	3	0	1	1	
Rives	6622	4935	1 687	C 3 (centre) C 1,5 (périph)	23	17		2 dont 2 en déchèteries	1 déchèterie ZA des 3 Fontaines
St-Aupre	1182	953	229	C 1,5	2	4	1	1	
St-Blaise-du-Buis	1074	1023	51	C 1,5	4	1			
St-Bueil	709	709	0	C 1,5	2	0		1	
St-Cassien	1157	1157	0	C 1,5	4	0	1	1	
St-Étienne-de-Crossey	2587	2477	110	C 1,5	2	1	1	2	
St-Geoire-en-Valdaine	2384	2041	343	C 1,5	9	3	1	2	
St-Jean-de-Moirans	3582	2933	649	C 1,5	10	9			
St-Nicolas-de-Macherin	955	878	77	C 1,5	4	2	1	2 dont 2 en déchèterie	1 déchèterie Route de Chirens
St-Sulpice-des-Rivoires	429	429	0	C 1,5	2	0	1	2	
La Sure-en-Chartreuse	1058	763	295	C1,125	5	4	1	1	
Tullins	7706	5310	2 396	C3 (centre) C 1,5 (périph)	25	21	1	1	1 déchèterie ZA La Revolaz
Velanne	563	563	0	C 1,5	1	0	1	1	
Villages du Lac de Paladru	2586	2364	222	C 1,5	8	6	2	2 dont 1 en déchèterie	1 déchèterie Route des Plaines
Voiron	20891	13 910	6 981	C 3 (centre) C 1,5 (périph)	70	72	9	2	
Voissant	236	236	0	C 1,5	1	0	1	1	
Voreppe	9758	7094	2 664	C 3 (centre) C 1,5 (périph)	24	21	1	1	
Vourey	1687	1584	103	C 1,5	4	2	1	1	
Total : 31 communes	95590	74905	20685		297	218	36	45	8 déchèteries soit une pour 11 949 hab.

TARIFS DE LA REDEVANCE SPÉCIALE POUR 2024

TARIFS DIB (en €HT)	Sur la base de 1 000 litres	Collecte (par passage)
Flux	Établissements privés	Établissements privés
Déchets résiduels	26,80 €	6,20 €
Déchets alimentaires	15,97 €	
Emballages + papiers	9,98 €	6,20 €
Cartons	1,60 €	6,20 €
Cartons forfait	159 €/an	

> Réduction de 50% du tarif HT pour les établissements publics communaux

TARIFS DES DÉPÔTS AU QUAI DE TRANSFERT DU SITE ÉCOLOGIQUE DE LA BUISSE

DESSCRIPTIF	2023			2024			Évolution 2023/2024 HT
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	
Déchets incinérables - la tonne	168€	10%	184,8€	172,7€	10%	189,97€	+2,8%

> Tarifs aux poids réels des matériaux déposés (passage obligatoire sur le pont-bascule) > Gratuité de dépôt pour les associations à but humanitaire du Pays Voironnais > Réduction de 50% du tarif HT pour les mairies, les associations autres qu'humanitaires et les services du Pays Voironnais
> Pas de réduction pour les autres établissements publics (santé, scolaires...)

DESSCRIPTIF	2023			2024			Évolution 2023/2024 HT
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	
Déchets non recyclables en mélange (encombrants) - la tonne	185,30€	5,50%	203,83€	190,5€	5,50%	209,55€	+2,8%

> Tarifs aux poids réels des matériaux déposés (passage obligatoire sur le pont-bascule) > Dépôt dans une benne ouverte près du quai de transfert > Service destiné UNIQUEMENT aux communes et services du Pays Voironnais > Réduction de 50% du tarif HT pour les mairies, les services du Pays Voironnais et le Département

TARIFS DES DÉPÔTS DE DÉCHETS VERTS SUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DÉDIÉE DU SITE ÉCOLOGIQUE DE LA BUISSE

DESSCRIPTIF	2023			2024			Évolution 2023/2024 HT
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	
Déchets verts broyés ou non - Tous clients - la tonne	52,20€	5,50%	55,07€	53,65€	5,50%	56,60€	+2,8%

> Tarifs aux poids réels des matériaux déposés (passage obligatoire sur le pont-bascule) > Gratuité de dépôt pour les associations à but humanitaire du Pays Voironnais > Réduction de 50% du tarif HT pour les mairies, les associations autres qu'humanitaires et les services du Pays Voironnais
> Pas de réduction pour les autres établissements publics (santé, scolaires...)

TARIFS DE VENTE DU COMPOST ALIMENT-TERRE

DESSCRIPTIF	2023			2024			Évolution 2023/2024 HT
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	
Vrac (chargé dans une remorque) - le godet de 500 litres	15,39€	10%	17€	16,14€	10%	17,75€	+4,9%
Vrac contenant - le remplissage*	4,14€		4,50€	4,34€		4,77€	+4,8%

* Remplissage d'un contenant apporté par le particulier (sac tissé, poubelle...), équivalent à 40 litres de compost.

TARIFS DE VENTE DU COMPOST ALIMENT-TERRE

DESSCRIPTIF	RAPPEL 2023			2024			Évolution 2023/2024 HT
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	
Maille de 10 mm	Tarifs à la tonne			Tarifs à la tonne			
Vrac de 0 à 10 tonnes	45,55€	10%	50,11€	46,80€	10%	51,48€	+2,7%
Vrac supérieur à 10 tonnes	27,35€		30,09€	28,10€		30,91€	+2,7%
Contrat annuel (> à 20 tonnes)	22,62€		24,88€	23,25€		25,58€	+2,8%
Sac de 40 litres rempli par le client	3,54€		3,89€	3,75€		4,13€	+5,9%
Godet de 500 litres	15,00€		16,50€	15,60€		17,16€	+4%
Sac de 20 kg	7,69€		8,46€	7,91€		8,70€	+2,9%
Palette de 45 sacs de 20 kg	259,69€		285,66€	267€		293,70€	+2,8%
Maille de 20 mm	Tarifs à la tonne			Tarifs à la tonne			
Vrac de 0 à 25 tonnes	28,45€	10%	31,30€	29,25€	10%	32,18€	+2,8%
Vrac de 25 à 50 tonnes	17,55€		19,31€	18,05€		19,86€	+2,9%
Contrat de 50 à 499 tonnes/an	13€		14,30€	13,35€		14,69€	+2,7%
Contrat de 500 à 999 tonnes/an	6,70€		7,37€	6,90€		7,59€	+2,9%
Contrat de 1000 à 1999 tonnes/an	4€		4,40€	4,20€		4,62€	+5%
Contrat plus de 2000 tonnes/an	3,25€		3,58€	3,45€		3,80€	+6,2%
Sac de 40 litres rempli par le client	3,06€		3,37€	3,24€		3,56€	+5,9%
Godet de 500 litres	12,54€		13,79€	13,14€		14,45€	+4,8%

TARIFS DES PASSAGES EN DÉCHÈTERIES POUR LES PROFESSIONNELS

DESSCRIPTIF	RAPPEL 2023			2024			Évolution 2023/2024 HT
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	
Véhicule léger / fourgonette	34,84€	5,50%	38,32€	35,82€	5,50%	37,79€	+2,8%
Fourgon	43,72€		48,09€	44,94€		47,41€	+2,8%

> Gratuité de dépôt pour les associations à but humanitaire du Pays Voironnais > Réduction de 50% du tarif HT pour les mairies et les associations autres qu'humanitaires

GLOSSAIRE

ADEME > Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

AEC > Association des Entreprises de Centr'Alp.

Association TCE > Association Trièves Compostage et Environnement.

Besoin en fiscalité > Coût aidé HT, plus les charges de TVA supportées par la collectivité, moins les recettes de redevance spéciale, des dépôts en déchèteries et sur le Site écologique de La Buisse.

CAPV > Communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

CGCT > Code Général des Collectivités Territoriales.

CIRIDD > Centre International de Ressources pour le Développement Durable.

CODEC > Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire.

Coût aidé HT > Coût complet moins les recettes de ventes de matériaux, les soutiens apportés par les organismes agréés (comme CITEO) et les autres aides reçues (subventions).

Coût complet HT > Totalité des charges hors TVA.

CSA3D > Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable - Déchets.

DD > Déchets Dangereux. Déchets qui contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux présentant des risques pour la santé humaine et/ou l'environnement et qui nécessitent un traitement adapté. Un déchet est classé dangereux s'il présente une ou plusieurs des 15 propriétés de danger énumérées à l'annexe 1 de l'article R. 541-8 du Code de l'Environnement. Pour savoir si un déchet est dangereux ou non, il faut se référer à la nomenclature des déchets : les déchets dangereux sont signalés par un astérisque dans la classification.

DDS > Déchets Diffus Spécifiques.

DEA > Déchets d'Éléments d'Ameublement.

DEEE > Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

DI > Déchets Inertes. Tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine.

DMS > Déchets Ménagers Spéciaux.

DND ou DMA > Déchets Non Dangereux ou Déchets Ménagers et Assimilés = OMA + déchets des déchèteries. Déchets non dangereux produits par les ménages et déchets dits « assimilés », soit déchets des activités économiques (*d'origine artisanale et commerciale*) et des établissements publics qui, compte tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

DNDNI > Déchets Non Dangereux Non Inertes. Déchets qui ne présentent aucune des caractéristiques spécifiques aux Déchets Dangereux et aux Déchets Inertes, souvent qualifiés de « banals ».

EIT > Écologie Industrielle et Territoriale.

ELA > Emballage Liquide Alimentaire.

FREDON > Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles.

ICPE > Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

ISDND > Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.

Loi AGECE > Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Loi EGAlim > Loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

Loi NOTRe > Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Loi TECV > Loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

OMA > Ordures Ménagères et Assimilés. Déchets de la collecte sélective en porte-à-porte et verre.

PAP > Porte-À-Porte.

PAV > Point d'Apport Volontaire.

PCAET > Plan Climat Air Énergie Territorial.

PEHD > PolyÉthylène Haute Densité.

PET (clair, foncé) > Polyéthylène téréphtalate.

PLP > Programme Local de Prévention des déchets.

PLPDMA > Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

PRPGD > Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets transformé en « volet déchets - économie circulaire » du SRADET.

REP > Responsabilité Élargie des Producteurs.

RISPO > Réseau Interprofessionnel des Sous-Produits Organiques.

SERD > Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

SPGD > Service Public de Gestion des Déchets.

SRADET > Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. Créé par la loi NOTRe, ce nouveau schéma de planification, dont l'élaboration est confiée aux régions, fixe les objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets. Il regroupe ainsi des schémas préexistants, tels que le Schéma Régional Climat Air Énergie, le Schéma Régional de l'Intermodalité, et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

TEOM > Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

TGAP > Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

TZDZG > Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

UIVE > Unité d'Incineration et de Valorisation Énergétique.

COMMUNAUTÉ
DU PAYS VOIRONNAIS

40, rue Mainssieux
CS 80363 - 38516 Voiron Cedex
Tél. : 04 76 93 17 71

 Pays Virois - Officiel

www.paysvoironnais.com


Communauté du Pays Virois